



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE **Session 2013**

RAPPORT DU JURY

Par

Yves JEAN : président du jury.
François LOUVEAUX et Eric VIAL : vice-présidents du jury
Jacqueline JALTA : secrétaire générale du jury

Sommaire

1. Présentation du concours

- 1.1. Liste des membres du jury
- 1.2. Commentaires et observations du président
- 1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

2. Commentaires des épreuves écrites

- 2.1. Composition de géographie thématique
- 2.2. Composition de géographie des territoires
- 2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie
- 2.4. Composition d'histoire

3. Commentaires des épreuves orales

- 3.1. Commentaire de documents géographiques
- 3.2. Leçon de géographie, hors programme
- 3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

1. Présentation du concours

1.1. Liste des membres du jury

Président

Yves JEAN

Professeur des universités
Université de Poitiers

Vice-présidents

François LOUVEAUX

Inspecteur Général de l'Éducation Nationale

Eric VIAL

Professeur des universités
Cergy-Pontoise
(Histoire)

Secrétaire générale

Jacqueline JALTA

Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale
Académie de Paris

Membres du jury

Francine BARTHE

Maître de Conférences
Université Picardie Jules Verne

Stéphane BOISSELIER

Professeur des universités
Poitiers
(Histoire)

Amaury CHAUOU

Professeur de classe préparatoire aux grandes écoles
Lycée de Kerichen, Brest
(Histoire)

Pascal CHEVALIER

Maître de conférences, HDR,
Université de Montpellier 3

Aurélien DELPIROU

Maître de Conférences

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Institut _____ d'urbanisme

de

Paris

Olivier FORLIN

Maître de Conférences
Université de Grenoble
(Histoire)

Catherine FOURNET-GUERIN

Maître de Conférences
Université de Reims

Xavier HELARY

Maître de Conférences
Université Paris IV-Sorbonne
(Histoire)

Lionel LASLAZ

Maître de Conférences
Université de Savoie

Renaud LEGOIX

Maître de Conférences
Université de Paris I – Panthéon - Sorbonne

Danielle LEPRADO-MADAULE

Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale
Académie de Montpellier
(Histoire)

Nancy de RICHEMOND

Maître de Conférences
Université de Montpellier III

Muriel ROSEMBERG

Maître de Conférences
Université de Picardie Jules Verne

Isabelle SACAREAU

Professeur des Universités
Université Michel de Montaigne, Bordeaux III

Florence SMITS

Professeur de classe préparatoire aux grandes écoles
Lycée Louis Le Grand, Paris

Vincent VESCHAMBRE

Professeur des Universités
Ecole Nationale d'Architecture Lyon

Serge WEBER

Maître de Conférences
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

1.2. Commentaires et observations du président

L'agrégation externe de géographie 2012 s'inscrit dans la continuité des réformes introduites en 2002 par nos collègues Rémy Knafou et Michel Hagnerelle. Très fortement lié aux évolutions de la discipline et des pratiques d'enseignement, le concours joue un rôle d'avant-garde, porteur d'innovations dont les effets d'entraînement influencent largement les enseignements en amont et en aval. Aujourd'hui, il constitue un élément important du repositionnement de la géographie dans les systèmes scolaire et universitaire. Il répond au besoin de recrutement de professeurs de haut niveau, destinés avant tout à enseigner dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou sur des postes de PRAG ; il fournit aussi des lauréats qui présentent un profil qui pourra

leur permettre d'accéder, dans l'avenir, aux hautes fonctions d'encadrement dans l'Education nationale (inspection, direction ...).

Son premier objectif est de sélectionner des candidats porteurs des problématiques scientifiques et des méthodes de la géographie d'aujourd'hui en s'ouvrant largement sur les différentes dimensions de la discipline et en intégrant l'évolution récente des paradigmes de la géographie - une science sociale, rôle des acteurs territoriaux, approches culturelles des questions de géographie, nouvelles interrogations sur les relations homme/ nature...-. Dans cette démarche, les questions au programme de l'épreuve de géographie thématique ont pour objet de favoriser des approches plus globales et systémiques (risques en 2004-2005, Ville et environnement en 2006-2007, la mondialisation en 2007-2008, Géographie et développement durable en 2008-2009, Nourrir la planète en 2008/2009, les mobilités en 2010 ou la géographie des conflits, pour les sessions 2012/2013). Leur inscription dans les programmes et leur traitement dans les préparations témoignent alors des apports essentiels de notre discipline à l'analyse et à une meilleure compréhension des dynamiques du monde contemporain. Cette volonté se retrouve bien sûr aussi dans le choix des espaces d'étude sélectionnés dans l'épreuve écrite de la Géographie des territoires (cf. la Russie puis l'Europe et Canada-Etats-Unis-Mexique depuis 2012) et dans la refonte de la question France depuis l'année 2008/2009 (« la France, aménager les territoires », « La France en villes », puis la nouvelle question à compter de la session 2014 : le système productif).

Cette démarche s'appuie également sur la place accordée à l'épistémologie et à l'histoire de la géographie que l'on doit retrouver chez les candidats à la fois dans les épreuves écrites d'admissibilité et lors des oraux des épreuves d'admission.

Enfin, l'histoire occupe une place importante dans le concours. L'augmentation du coefficient et la nouvelle conception de l'épreuve orale d'histoire donnent aujourd'hui un rôle bien plus important à l'histoire dans la réussite au concours ; les résultats satisfaisants d'une partie significative des candidats à l'écrit et d'une majorité des prestations orales montrent que nombre de candidats l'ont bien compris.

Son second objectif est de chercher à mettre la géographie de l'agrégation en meilleure adéquation avec la société, ses besoins, ses intérêts et à donner toute sa place à la géographie appliquée, notamment avec l'option « aménagement » qui constitue un des triptyques des épreuves écrites avec l'étude critique des dossiers documentaires. Il convient, dans ce cadre, de souligner qu'à l'écrit comme à l'oral, l'introduction des dossiers documentaires a permis un rééquilibrage des types de compétences évaluées. La capacité à exploiter avec discernement des ensembles de documents extrêmement variés, prenant en compte la diversité des matériaux utilisés par les géographes, est indispensable tout à la fois pour une meilleure préparation au métier de professeur du secondaire ou même du supérieur, et aussi pour ceux des agrégés qui s'engagent dans des travaux de recherche. Le concours constitue un lieu privilégié d'observation de la culture géographique et des compétences réelles des candidats. Nous ne reviendrons pas ici sur les indispensables conseils prodigués par le jury pour réussir le concours ; pour cela on se reportera aux consignes données dans ce rapport par les différentes commissions et aussi aux rapports des précédentes sessions consultables en ligne sur le site du Ministère de l'Education nationale (WWW.education.gouv.fr/siac/siac2/jury), et publiés dans la revue *Historiens et Géographes*.

Dans ce cadre général, il faut dégager quelques pistes de travail pour les préparations.

Les candidats doivent d'abord mieux se préparer à traiter des « grands débats » qui agitent les sociétés. Par ses concepts, ses démarches et ses outils, la géographie se trouve au cœur des grandes questions qui se posent à nos sociétés, sinon à l'humanité, en particulier dans les domaines de la gestion, de l'aménagement et du développement des territoires à toutes les échelles, de l'environnement et du développement durable ou encore des phénomènes liés à la géopolitique ou à la mondialisation.

Or, les prestations et les réactions d'une majorité des candidats - à l'écrit comme à l'oral - montrent qu'ils sont souvent mal préparés à traiter d'un certain nombre de sujets fortement ancrés dans les problèmes de sociétés et dans l'actualité comme l'indique un certain déséquilibre dans les choix des sujets dans l'option « milieu et environnement » ainsi que dans l'option « aménagement ». Trop de candidats sont encore réticents à entrer dans des débats d'actualité qui revêtent pourtant une forte dimension géographique ; les accroches journalistiques sont trop nombreuses, les exemples mobilisés sont trop souvent plaqués sur le sujet sans analyse explicative. Ce décalage est d'autant plus incompréhensible que les programmes du secondaire intègrent aujourd'hui explicitement les questions touchant aux développements des territoires, à leur aménagement et au développement durable. Il apparaît donc indispensable que les futurs professeurs d'histoire et de géographie soient pleinement en mesure d'apporter aux futures générations les contributions scientifiques incontournables que nos disciplines doivent fournir au traitement de ces questions majeures. A cet

égard, on ne peut qu'insister à nouveau sur les insuffisances, sinon les carences, de nombre de candidats dans la connaissance des territoires de la France, en particulier dans la façon dont les cartes des « nouveaux territoires » modifient les modalités de gestion locale. Il faut également signaler la difficulté pour de nombreux candidats à appréhender et articuler les échelles lors de leurs analyses. En 2012 et en 2013, les membres du jury ont noté une amélioration notable de la qualité graphique des croquis et des cartes de synthèse.

De même, il convient de poursuivre la préparation à l'usage des outils et des ressources numériques. Comme il est indiqué dans les rapports des sessions précédentes, un concours tel que l'agrégation de géographie est confronté au grand défi du numérique. Les futurs enseignants ont besoin de mieux s'approprier le potentiel offert par les ressources numériques. Le concours doit d'intégrer progressivement les outils et les ressources numériques qui constituent - ou doivent constituer - de plus en plus le quotidien de l'étudiant et du professeur. Les étudiants et les élèves vivent à l'époque de *Google Earth* et de *Géoportail*. Leurs professeurs doivent y être préparés. Il est notamment superflu d'insister sur l'abondance et la richesse des documents accessibles sur l'Internet. Jusqu'en 2005, tous les documents étaient proposés aux candidats sur support papier. Depuis 2006, pour l'épreuve orale de commentaire de documents géographiques, un grand nombre de sujets sont proposés sous forme numérique (images satellites, photographies, cartes, animations, vidéos, bases de données, etc.). L'informatique facilite en particulier la mise en regard des documents, permet de les juxtaposer aisément, de zoomer sur des lieux intéressants.

Une nouvelle épreuve a été intégrée au concours en 2012, « agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable ». Elle prend place dans le commentaire du dossier documentaire. Celui-ci se déroule en deux temps : un premier temps de commentaire du dossier documentaire suivi d'un second temps de réponse à une question associée à l'un des documents du dossier (clairement identifié) et portant sur les programmes d'ECJS et d'éducation civique. Le candidat tire au sort un sujet relatif aux deux exercices de l'épreuve. Le commentaire de documents élaboré à partir du dossier documentaire est la première séquence de l'épreuve. Celle-ci dure 50 minutes : 30 minutes pour la présentation, suivies de 20 minutes environ pour l'entretien avec la commission ; elle est notée sur 15 points. La seconde séquence concerne l'épreuve « agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable ». Elle dure environ 5 minutes : réponse à la question d'ECJS ou d'éducation civique posée à partir de l'un des documents du dossier et entretien avec la même commission. Elle est notée sur 5 points. – Soulignons que le document identifié pour cette seconde séquence de l'épreuve est partie intégrante du dossier et doit donc être commenté dans la première séquence. Pour rappel, un tirage en ligne a lieu pour cette épreuve, cela signifie que le premier candidat tire au sort un sujet qui sera le sujet des deux candidats suivants (tirage en ligne pratiqué depuis plusieurs sessions).

Pour l'épreuve de **commentaire de documents géographiques**, le candidat dispose de dictionnaires de français et de géographie, d'atlas et d'encyclopédies dans la salle de préparation.

Il peut demander aux appariteurs des documents supplémentaires (par exemple la carte topographique de la ville traitée dans le dossier documentaire). Néanmoins, ces documents d'appui ne doivent pas être utilisés au détriment du corpus documentaire fourni par le jury. Les candidats produisent des croquis soit sous *Powerpoint*, format dans lequel est fourni le dossier documentaire sur une clé USB, soit sur transparent, ce dernier pouvant être projeté dans la salle de passage en même temps que la présentation numérique. Il n'est pas demandé de présenter une bibliographie. Des connaissances en matière d'histoire de la discipline et d'épistémologie peuvent être utiles en fonction des sujets. L'intégration progressive du numérique se poursuivra lors des prochaines sessions. Elle passe en particulier pour les candidats par la maîtrise basique de Power Point afin de traiter dans les meilleures conditions les sujets numériques qui leur seront proposés dans le cadre de l'épreuve orale de *commentaire de documents géographiques*.

Au cours des sessions suivantes, devraient être progressivement introduits des exercices simples de fabrication de croquis ou de cartes, en attendant l'accès (régulé) aux ressources infinies de l'Internet. Le jury souhaite pouvoir, dès la session 2014, permettre à tous les candidats d'accéder aux ressources en ligne des bibliothèques de l'Institut de Géographie et du lycée Louis Le Grand, afin de mobiliser des données qui seront utilisées lorsqu'ils seront enseignants. On ne peut se cacher que les obstacles sont importants ; d'ordre matériel, et aussi dans l'adaptation des préparations des concours dans les universités.

Pour finir, nous ne pouvons qu'insister sur le fait que lors des épreuves d'admissibilité, il est essentiel de participer et de gagner le maximum de points sur l'ensemble des quatre épreuves sans se décourager a priori sur un sujet devant lequel un candidat peut se sentir déstabilisé : sur 500 inscrits, seulement 140 ont composé les quatre épreuves. De même à l'oral, les candidats doivent faire preuve de maturité et se mobiliser sur l'ensemble des épreuves demandées.

Le jury se félicite du niveau des candidats qu'il a entendus à l'oral et qui justifie son choix de pourvoir les 35 postes offerts, en dépit d'un nombre d'admissibles réduit (63). Il se montre donc très confiant

pour la suite du concours en invitant les candidats à se présenter nombreux à ce dernier qui, s'il reste sélectif, demeure très formateur et accessible à tout étudiant passionné par sa discipline et doté d'une forte culture générale.

Le jury attend des auditeurs aux différentes épreuves un comportement exemplaire qui n'influence en rien le déroulement de celles-ci, ni ne joue sur la concentration des candidats. Il se verra sans doute contraint de rigidifier les règles applicables au public à compter de la session 2014.

Yves JEAN

1.2.3 Les épreuves d'admissibilité

Cette année 500 candidats étaient inscrits, nombre en augmentation après cinq années de diminution, le nombre de candidats correspond à celui de 2008 (527 en 2005 ; 530 en 2006, 501 en 2007, 449 en 2008, 365 en 2009, 342 en 2010, 326 en 2011, 447 en 2012) ; 141 candidats ont composé dans les quatre épreuves soit seulement 28% des inscrits. (294 en 2005 ; 258 en 2006, 242 en 2007, 194 en 2008, 172 en 2009, 121 en 2010, 95 en 2011, 119 en 2012). Cette augmentation du nombre de candidats inscrits puis des candidats qui composent les quatre épreuves est encourageante pour l'avenir du concours, en espérant que cette tendance se confirme en 2014. L'augmentation du nombre de postes au concours – 21 en 2012, 35 en 2013 – doit inciter les bons étudiants en géographie à préparer le concours.

La barre de l'admissibilité a été fixée à 31 points, soit 7,75/20 (33 en 2004 ; 31 en 2005 ; 34 en 2006 ; 35 en 2007, 35 en 2008, 38 en 2009, 34 en 2010, 34 en 2011, 34 en 2012) ; 63 candidats ont été retenus pour 35 postes à pourvoir (29 postes en 2007 et 2006, 25 postes en 2008, 21 postes en 2011 et 2012).

Pour les épreuves écrites, les correcteurs ont largement utilisé l'échelle des notes : de 1 à 20. La moyenne des candidats admissibles à l'oral est de 11,22/ 20 (soit très proche de l'année précédente, 11,35/20). L'augmentation du nombre de candidats n'a pas eu d'impact négatif sur l'évaluation des copies qui révèle un bon niveau de l'ensemble des candidats, en particulier des admissibles.

Épreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
Géographie thématique	146	7,97 (6,77 en 2007, 6,74 en 2008, 8,09 en 2009, 8,66 en 2010, 8,97 en 2011, 7,87 en 2012)	11,60 (11,76 en 2007, 11,54 en 2008, 12,31 en 2009, 12,59 en 2010, 10,67 en 2011, 11,73 en 2012)
Géographie des territoires	143	7,08 (6,34 en 2007, 6,41 en 2008, 7,17 en 2009, 7,39 en 2010, 7,91 en 2011, 7,06 en 2012)	10,87 (10,41 en 2007, 9,98 en 2008, 11,09 en 2009, 11,33 en 2010, 11,74 en 2011, 11,33 en 2012)
Épreuve sur dossier	142	6,99 (6,28 en 2007, 7,10 en 2008, 7,63 en 2009, 7,78 en 2010, 7,80 en 2011, 7,90 en 2012)	10,71 (9,66 en 2007, 10,19 en 2008, 12,27 en 2009, 10,84 en 2010, 10,62 en 2011, 11,02 en 2012)
Histoire	141	6,00 (5,67 en 2007, 5,52 en 2008, 6,75 en 2009, 6,75 en 2010, 6,86 en 2011, 6,50 en 2012)	11,29 (10,57 en 2007, 10,80 en 2008, 11,35 en 2009, 10,71 en 2010, 10,17 en 2011, 11,44 en 2012)

1.2.4 Les épreuves d'admission

Parmi les 63 candidats admissibles, 62 ont été entendus pour les quatre épreuves; à l'issue du concours, la barre d'admission a été placée à 109 points soit au niveau de 2006, année lors de laquelle il y avait 34 postes au concours (112 en 2005 ; 103 en 2006, 113 en 2007, 123 en 2008, 131 en 2009, 133 en 2010, 133 en 2011, 128 en 2012), soit une moyenne de 8,38/20 (8,62 en 2005 ; 7,92 en 2006 ; 8,69 en 2007, 9,46 en 2008, 10,08 en 2009, 10,23 en 2010 et 2011, 9,85 en 2012). A

l'issue des épreuves orales, 56 % des candidats admissibles sont donc admis. Les notes maximales pour chacune des épreuves orales ont atteint 20 sur 20 ; il est donc possible de viser le haut de l'échelle de notation dans ce concours.

Épreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Commentaire de documents géographiques (total des deux épreuves)	9,29 (8,30 en 2007, 9,7 en 2008, 10,73 en 2009, 11,04 en 2010, 9,66 en 2011, 7,67 en 2012)	11,43 (12,12 en 2007, 12,12 en 2008, 13 en 2009, 12,88 en 2010, 11,81 en 2011, 10,33 en 2012)
Dont épreuve « agir en fonctionnaire »	2,00 (2,64 en 2011, 2,69 en 2012)	2,34 (3,14 en 2011, 3,38 en 2012)
Leçon de géographie hors programme	7,87 (6,83 en 2007, 6,83 en 2008, 8,57 en 2009, 8,43 en 2010, 9,17 en 2011, 8,91 en 2012)	10,51 (9,48 en 2007, 8,72 en 2008, 11,76 en 2009, 10,88 en 2010, 11,62 en 2011, 12,43 en 2012)
Commentaire de documents d'histoire	7,98 (8,09 en 2007, 9,11 en 2008, 9,61 en 2009, 9,24 en 2010, 9,31 en 2011, 8,53 en 2012)	10,97 (11,28 en 2007, 11,12 en 2008, 11,16 en 2009, 12,16 en 2010, 12,24 en 2011, 10,95 en 2012)

Notes des admissibles	Nombre de candidats ayant obtenu ces notes à l'oral		
	<i>Commentaire de documents géographiques</i>	<i>Leçon de géographie hors programme</i>	<i>Commentaire de documents d'histoire</i>
< 5	9	11	6
5 à 9	21	9	20
10 à 14	10	17	13
> 15	5	8	6

1.2.5 Une « photographie » des candidats

Par sexe

	Inscrits	Admissibles	Admis
Femmes	237	25	19
Hommes	263	38	16

Par âge

Années de naissance	Inscrits	Admissibles	Admis
Entre 1948 et 1970	48	3	0
Entre 1971 et 1980	121	6	1
1981-1985	133	11	4
1986-1991	198	43	30

Par académies

Académies	2012		2013	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	-	-	1	-
Bordeaux	2	-	5	2
Caen	1	-	1	1

Dijon	-	-	2	-
Grenoble	3	1	2	2
Lille	1	-	4	-
Lyon	10	10	11	10
Montpellier	1	-	2	1
Poitiers	1	-	-	-
Limoges	1	-	1	1
Nantes	-	-	2	-
Orléans-Tours	4	1	1	-
Paris-Créteil-Versailles	16	7	26	15
Reims	1	1	-	-
Rennes	3	-	4	3
Rouen	1	1	-	-
Strasbourg	-	-	1	-

Répartition par profession

Profession	Nombre admissibles	Nombre d'admis
Elève d'une ENS	6	5
Etudiant	30	21
Enseignant CPE-COP stagiaire	3	2
Enseignant titulaire MEN	20	5
Agent non titulaire MEN	1	0
Hors fonction publique/sans emploi	3	2

1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

1.3.1. Programme de la session 2013

Géographie thématique

- Géographie des conflits
- Représenter l'espace (nouvelle question)

Géographie des territoires

- La France en villes
- Canada, Etats-Unis, Mexique (nouvelle question)

Histoire moderne

- Les circulations internationales en Europe, années 1860- années 1870

Histoire contemporaine

- Le monde britannique de 1815 à 1931

1.3.2 Les épreuves du concours de l'agrégation externe de géographie

ARRETÉ DU 21-2-2001

JO DU 2-3-2001

2 - Épreuves écrites d'admissibilité

2.1. Composition de géographie thématique

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : L'eau source de conflits

La composition de géographie thématique l'eau source de conflits a donné lieu à une moyenne de 07,59 soit sensiblement équivalente à la moyenne de l'épreuve de l'année 2012. Le jury n'a pas hésité à valoriser les très bonnes copies en décernant à 5 copies sur 150 des notes comprises entre 18 et 20/20.

Parmi les points positifs de cette session 2013, il faut noter également un bon niveau d'expression française en général, à quelques exceptions près. C'est agréable et cela contribue à une lecture aisée des copies.

À l'inverse, les candidats qui ont des défauts d'expression (style télégraphique, vocabulaire inapproprié car journalistique ou de registre oral, fautes de syntaxe) ou d'orthographe, sont indirectement handicapés par comparaison : le jury perd alors du temps et n'apprécie guère. Il est rappelé que les jeux de mots sont à proscrire (« effet domin'eaux »...), tout comme les constats alarmistes sans fondement scientifique. Le jury a été souvent agacé par l'abus de néologismes, du type « polémogènes », « conflictogènes », « belligères » (comme adjectif et non comme verbe intransitif belliger « faire la guerre », très peu usité) « tensiogènes » « hydroconflictualité » « hydrodépendance », « hydrohégémonie » « multicausal » etc., de certaines maladresses : « rejeu des conflits » « consensus de Washington », « Certains Etats forment des groupuscules » (!) ; de l'utilisations du « nous » : « sociétés que nous contribuons à façonner par nos modes de vie », « l'eau comme denrée » ; de la confusion entre « urbanisation galopante et urban sprawl », des fautes d'orthographe ou de français comme « aire glaciaire et interglaciaire » au lieu de « ère », « accapuration », « inondations », « hydrolique », « galoppante », ainsi que l'orthographe fantaisiste de certains noms de lieux, Tibre/Tigre, Duro, Caddarache, « Golf » Stream, « 3 » Gorges, « Lybie » « Mendras » au lieu de Madras (!), ou de géographes, Vidal de Bleche, « Mr Frémont », sans parler des étymologies imprécises, (rivalité : latin *rivus* « autorisé à faire usage d'un cours d'eau » et non « rivière ») (conflit : « du latin « conflictus » qui signifierait conflictualité ») et des fautes de langue : « en capacité de », « territorialement » « impacter » « suite à », « ont convenu de », « sont en charge de » « le paradigme de l'eau ».

Le jury a souvent rappelé dans le passé qu'il sanctionnait systématiquement l'absence de croquis, de même que les croquis plaqués, dont le statut n'est pas clair au cours du développement proposé. Il ne suffit pas en effet de faire un croquis aussi soigné soit-il, s'il n'est pas là pour servir une démonstration. Il semble que ces conseils aient été entendus, car le jury a pu apprécier l'amélioration globale de la qualité des croquis qui comportent de plus en plus souvent des légendes longues, organisées, bien problématisées. Il souhaiterait cependant que les croquis soient davantage intégrés dans le corps du devoir, car cela évite un renvoi en fin de copie.

Concernant le contenu, le sujet proposé était extrêmement classique, et très largement traité dans la bibliographie comme par les enseignants du secondaire. Sujet attendu, donc, et globalement préparé par les candidats, comme en témoignent les exemples traités se retrouvant de façon récurrente dans la plupart des copies. Les plans proposés, même si certains étaient sans grande originalité, ou aboutissant parfois à des redites, ont correctement fonctionné dans l'ensemble et ont donc été pour la plupart acceptés par le jury, du moment qu'il permettait de jouer avec les échelles.

Malgré ces éléments, le sujet s'est pourtant révélé discriminant. En effet, de nombreux candidats ne se sont pas suffisamment interrogés sur les limites du sujet et en ont donné une définition extensive (eaux douces et eaux marines) qui ne se justifiait pas et conduisait quasi inévitablement au hors sujet. Ainsi, dans de trop nombreux devoirs, « l'eau » n'a pas été considérée en tant que tel, mais en tant qu'espace (les eaux marines) ou en tant que contenant (pour d'autres ressources, telles que les ressources halieutiques ou les hydrocarbures). Il s'agit là d'un manque d'analyse du libellé, qui appelait une réflexion sur l'eau en tant que ressource « naturelle » mais aussi en tant que construit (eau traitée pour devenir potable, eau canalisée pour l'irrigation, par exemple), dont le partage et la gestion peuvent s'avérer conflictuels. Il était possible d'y inclure l'eau de mer, mais à condition de justifier ce choix et de mobiliser la question de l'eau marine par rapport à celle de la désalinisation comme solution à la pression sur les ressources hydriques ou par rapport au débat sur la propriété des icebergs (qui sont composés d'eau douce). Autant les candidats qui y ont consacré un court passage de leur copie, n'ont pas été pénalisés, autant les candidats qui ont construit l'essentiel de leur plan sur cette dimension (ZEE, piraterie, zones de pêche, litiges territoriaux, routes maritimes...) ont par la force des choses rendu une copie largement hors sujet, d'autant que le temps passé à réaliser des croquis a manqué ensuite pour aborder, sauf de façon extrêmement superficielle, nombre de thèmes pourtant centraux et attendus (conflits liés à l'inégale répartition, disponibilité et accès à la

ressource hydrique, conflits d'usage qui en résultent, qualité de l'eau comme cause de conflits, gestion à toutes les échelles...).

Ainsi, s'il était certes difficile d'appréhender tous les aspects de ce vaste sujet, trop de candidats n'en ont eu qu'un traitement fort partiel. En particulier, l'échelle mondiale de gestion de l'eau n'a été que très peu vue (ONU, Forum mondial de l'eau, l'eau comme bien public mondial...). La corrélation (existante ou non) entre ressources disponibles dans un espace et conflits n'a également presque jamais été abordée. Le jury rappelle qu'il est indispensable de maîtriser des éléments de géographie physique, tels que, pour ce sujet, le stress hydrique, les totaux de précipitations, ou encore la géographie des climats. Le jury attendait du vocabulaire et des connaissances dans ce domaine.

Deux erreurs récurrentes sont à noter :

- l'eau n'est pas une ressource non renouvelable.
- l'eau n'est pas rare sur terre, même l'eau douce. Elle est rare au sens économique du terme, qui lui donne une valeur.

Quant à notion même de conflit, elle n'est pas toujours définie. Et lorsqu'elle l'est dans l'introduction, elle est souvent oubliée en cours de route dans le développement, les candidats n'explicitant pas suffisamment la nature des conflits qu'ils évoquent. Ainsi sont trop souvent confondus différenciation des usages et conflits d'usages. Enfin, la question des représentations de l'eau comme cause de conflits a été trop peu envisagée. Mais pour les candidats qui l'ont fait, cela s'est souvent avéré fécond.

On regrettera enfin que les candidats aient fait si peu de références aux auteurs fondamentaux du champ. Si Lasserre a été largement cité, David Blanchon, par exemple, l'est beaucoup moins. Attention aux discours alarmistes sur la guerre de l'eau, peu nombreux au demeurant dans les copies, qui dénotent une insuffisante lecture des auteurs cités et qui ont été alors sanctionnés. La grande majorité des candidats a cependant su déconstruire les formulations toutes faites, et faire un effort de recul critique qui a été généralement apprécié.

Les bonnes copies ont su combiner les analyses suivantes :

- L'eau n'est qu'un motif de conflit parmi d'autres, elle ne l'est pas en tant que tel. Par exemple, il a été judicieusement montré que l'eau est le vecteur d'une conflictualité qui se joue dans d'autres champs sociaux ou politiques. De même, plus que l'eau en elle-même, ce sont les usages qui en sont faits et les représentations qui s'y attachent qui font l'objet d'affrontements.
- L'eau en tant que ressource socialement construite, permet ainsi d'expliquer que ce n'est pas forcément dans les zones où elle est rare qu'il y a le plus de conflits. De même il n'y a pas de corrélation directe entre eau et pression démographique.
- La pénurie d'eau dépend le plus souvent de choix politiques et non de conditions environnementales (l'exemple de Bangui, capitale centrafricaine située en climat très humide, a été mobilisé à juste titre).
- La question de l'inégal accès à l'eau et des disparités à la fois sociales et spatiales était incontournable pour analyser les conflits ; de très bons exemples ont été développés, comme celui de Cochabamba en Bolivie, qui montrent que le problème n'est pas le manque d'eau mais sa distribution inégale.
- L'eau comme élément de solidarité, de coopération a également été traité de façon pertinente dans de nombreuses copies.
- Enfin, il est rappelé l'importance d'un raisonnement multiscale, qui pouvait ou non guider le plan, mais qui était indispensable pour appréhender l'ensemble des aspects du sujet.

Isabelle SACAREAU, Vincent VESCHAMBRE, Catherine FOURNET-GUERIN, Serge WEBER

2.2. Composition de géographie des territoires

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet: Les espaces de faible densité en Amérique du Nord.

La moyenne de l'épreuve est en très légère baisse, et l'écart-type relativement important : le sujet proposé cette année était vaste, mais discriminant, car il rendait compte de la diversité des espaces nord-américains, mais nécessitait une réflexion approfondie sur la notion, les seuils, les échelles, les structures spatiales. L'échelle de notation va de 1 à 17. Il s'agit d'une échelle relative permettant de

distinguer les meilleures copies, mais aucune copie excellente ne se distinguait de manière absolument évidente, expliquant cette année l'absence de note supérieure à 18.

Le sujet était en effet l'occasion d'interroger la nature de la relation entre les espaces de faible densité et les espaces denses métropolitains. Si elle recoupe les dimensions du peuplement, de l'organisation spatiale des activités, elle est également couplée aux questions d'intégration, d'équité et de desserte des territoires (transports, services, accès aux ressources...); et d'insertion dans les réseaux globaux d'échanges (dimension essentielle par exemple pour les espaces agricoles, ou les espaces d'extraction des ressources énergétiques et minières).

Ce sujet invite avant toute chose à réfléchir à la notion même de densité, et donc d'occupation, de mise en valeur, de structure et de rapport au territoire en Amérique du Nord. Les espaces à considérer sont à plusieurs niveaux géographiques: la densité, concept d'une part, mesure d'autre part, ne peut être abordée que de manière **relative**, dans l'**articulation des échelles**, et en tenant compte des **temporalités** et des évolutions culturelles, économiques, politiques et sociales, qui en modifient la perception et les enjeux. Les meilleures copies ont par exemple articulé leur problématique sur la diversité et les contrastes existant à toutes les échelles, permettant de préciser les « vides » en fonction des « pleins », abordant ensuite par les seuils, les fonctions, et les enjeux propres à ces espaces.

La réflexion sur les seuils était un préalable important, et peu de candidats s'y sont en fait sérieusement risqués, se contentant de souligner le caractère relatif de la notion, parfois en glissant un seuil qui pouvait sembler arbitraire. Il était important que les candidats rendent compte du fait que la densité est d'abord **une notion relative** qui est le résultat d'une division d'une mesure (population, ou autre...) par la surface, et ce faisant, cette mesure dépend étroitement de la taille des mailles administratives ou territoriales. Les candidats pouvaient être tentés par une démarche idiographique; ou par une démarche plus analytique – s'appuyant sur une ébauche d'analyse des seuils en délimitant des aires de faibles densité. Les deux démarches paraissaient également justifiables, l'idéal étant de les croiser. Les espaces de faible densité ne se limitent pas aux déserts (seuil de 5 hab. / km² théorique bien pratique mais avec peu de valeur heuristique dans le cadre du sujet...). Il fallait donc admettre une grande variance dans les ordres de grandeur qui pouvaient être fournis par les candidats, à condition de commencer par une évidence: l'essentiel de l'espace Nord-Américain est constitué de faibles densités: (grandes plaines, déserts (chauds), l'essentiel du Canada, le N du Mexique, l'Ouest de E-U, les montagnes, les zones arctiques et l'Alaska...) Mais la notion de faible densité est relative à la densité moyenne. Il convenait donc de discuter des marges métropolitaines: une banlieue résidentielle en marge urbaine fragmentée de la région de Los Angeles (exemple très souvent cité par les candidats, mais avec beaucoup d'approximation) variant ainsi entre 100 et 800 habitants au km²; certaines zones résidentielles exurbaines pouvant afficher des densités inférieures à 20 hab/km² en zone métropolitaine. Il était en revanche peu approprié de décrire les CBD des grandes métropoles comme des espaces de faible densité, parce qu'il y aurait peu d'habitants et essentiellement des bureaux: la densité la nuit dans les parties centrales de New York est de l'ordre de 69 000 hab au km². On ne demandait pas aux candidats ces mesures précises mais elles étaient utiles pour caler quelques ordres de grandeur. Néanmoins, ces mesures varient considérablement en fonction de la maille dans laquelle elles sont calculées.

Ce sujet nécessitait d'articuler les différents niveaux géographiques. On notait cependant que cette articulation d'échelle était bien souvent plaquée: les candidats sont invités à mieux mettre en évidence les interdépendances entre les niveaux. La plupart des candidats couvre sans difficulté les espaces des faibles densités de dimension continentale, selon les grandes limites des domaines bi-climatiques, bio-géographiques ou géomorphologiques (désert froids ou chauds, espaces de montagne, espaces forestiers, grandes plaines, etc...). La démarche peut être alors très descriptive, et ouvrant sur des développements portant sur les grands espaces, la *wilderness*, les ressources, etc. Ces développements conduisaient à développer les thématiques de la maîtrise et de l'aménagement du territoire. Certains ont abordé de manière pertinente les questions plus locales relatives au bornage de cette conquête (rang canadien, townships US, parcellaires hérités), parvenant à l'articuler aux exploitations latifundiaires (Mexique et Etats-Unis) et aux structures agraires associées selon les lieux (ranching, céréaliculture intensive, etc.). Les candidats ayant abordé les questions des bornages, et mailles territoriales ont poursuivi leur raisonnement jusqu'à la question de la relation entre perception / mesure de la densité et taille de la maille territoriale, les mailles de l'Ouest étant plus grandes que celles de l'Est.

Mais les faibles densités structurent aussi l'espace local. Frontière entre l'urbain et le rural, question de la suburb dont les formes fragmentées les plus récentes sont peu denses; différences ténues de densité entre le suburbain et le rural. On pouvait rappeler de plus que de nombreux espaces "vides" ou creux bordant les aires métropolitaines, constituant des espaces récréatifs, des réserves foncières,

de terrains militaires ou d'espaces naturels, au sein de régions urbaines qui se déploient dans des espaces désertiques ou forestiers. Cette question des niveaux ou échelles renvoyait aux usages, à la mise en valeur. De nombreux candidats se sont essayés à une typologie, croisant densités et usages. Mais les types d'espaces concernés relevaient en fait de niveaux différents : espaces militaires et réserves foncières fédérales, réserves amérindiennes ou nouveaux territoires autochtones au Canada, espaces récréatifs ou de patrimonialisation du territoire (la *Wilderness*, les parcs nationaux, le Nord Canadien (résidences secondaires, modes de vie isolé et récréatif auprès de lacs) mais aussi les régions de *Baja California* ou du Yucatan ; les espaces productifs (primaires, extraction, agricoles, d'agriculture intensive – grandes plaines ; d'agriculture extensive latifundiaire / ranching) ; les basses densités / ou faibles densités résidentielles, relevant du cadre de vie.

Les faibles densités renvoyaient enfin à la question du contrôle du territoire. Les faibles densités pouvaient donc être présentées comme l'un des moteurs de la maîtrise du territoire, ayant permis une progression, une appropriation et une incorporation rapide de très vastes territoires. Elles constituent une composante des mythes fondateurs notamment aux Etats-Unis et au Canada, la *Frontier*, la Destinée manifeste, ou bien encore les instruments de la conquête (acquisition des terres indiennes, spoliation, déportation). Au Mexique, dont la conquête reposait sur un système missionnaire, les modalités étaient différentes, mais passaient notamment par l'acquisition de vastes domaines fonciers. Les frontières entre Etats ont été fixées dans des espaces de faible densité (frontière E.-U. - Mexique, E.-U. - Canada), rendant cette frontière mouvante (la fixation des frontières entre ces trois Etats a connu des battements), difficile à contrôler (la question de la linea et du mur), voire à cheval sur de grands domaines fonciers. Les espaces de faible densité sont aussi ceux des trafics et de l'immigration clandestine, par exemple. Ils sont ainsi maillés par des réseaux et le rôle des transports pouvait être développé : rôle historique du chemin de fer, mais surtout aujourd'hui de l'aviation pour desservir les territoires de très faible densité, par ex. au Canada (hydravion) ou en Alaska, dans des territoires inégalement maillés par les réseaux routiers. Ce faisant, les dynamiques propres aux espaces de faible densité pouvaient être relevées. Leur poids politique disproportionné par exemple, donnant aux Etats-Unis plus de poids relatif aux espaces faiblement peuplés ; ce déséquilibre est légèrement corrigé dans le système parlementaire canadien. Ils sont de plus associés parfois à un projet autonomiste ou de reconnaissance identitaires (les territoires autochtones), ou une certaine radicalité politique anti-fédérale (grand Sud-Ouest des E-U ; Alaska). Mais les dynamiques démographiques jouent globalement contre ces espaces, face au renforcement des pôles urbains et littoraux, conduisant à un creusement du peuplement des espaces ruraux, aggravé par les flux d'émigration

au
Mexique.

Au total, le jury a valorisé les copies qui traitaient des trois pays au programme, qui ont défini les termes du sujet et ont développé des exemples précis. A l'inverse, les copies considérées hors-sujet traitaient de manière générale des grands traits du peuplement, de la maîtrise de l'espace, ou qui procédaient à de longues discussions sur la colonisation confrontée à l'immensité, et reprenant sans les confronter au sujet les éléments bien connus de la bibliographie du programme sur la *Wilderness*, voire bien souvent des généralités mal maîtrisées sur les grands espaces nord-américains. Le jury regrette que les notions de géographie physique élémentaires permettant de décrire les grands schémas topographiques, mais aussi climatiques, soient mal connues et mal comprises. Certains passages sur les aléas et risques naturels dans les espaces de faibles densités (feux de forêts, volcanisme, tornades), la présence de l'eau, ainsi que les aspects climatiques (déserts froids, déserts chauds) auraient mérité plus de précision, bien souvent. De très nombreuses copies ont également été sanctionnées car accumulant les poncifs, mal organisées, ou ne tentant pas de définir les faibles densités de manière relative, se contenant de généralités sur l'aménagement des espaces non urbains. Certains exemples plaqués (Detroit, archétype de la *shrinking city*) paraissaient souvent décalés ou maladroits, et permettaient mal de construire un raisonnement convaincant sur les marges urbaines de densité intermédiaire. De plus, l'accumulation exagérée de références bibliographiques ne tient pas lieu de traitement du programme ou des exemples, et il est plus pertinent de garder du temps pour bien traiter des exemples précis et les développer, si possible en évitant le jargon. Une approche très théorique du sujet pouvait être proposée, comme l'a fait un candidat, mais sans que cela obère une présentation plus concrète et pédagogique de l'espace nord-américain par des exemples bien maîtrisés. Sans entrer dans le jeu du florilège, le jury souhaite rappeler aux candidats que les mots ont un sens, et s'est étonné de trouver des copies avec des juxtapositions étranges des termes (« grandes villes métropolitaines »), de syntaxes incompréhensibles et de confusions géographiques et erreurs de localisation (l'Alaska n'est pas en Antarctique) peu excusables à ce niveau : il faut rappeler qu'une relecture attentive suffirait à corriger beaucoup de ces défauts.

Le jury était heureux de lire des copies bien écrites et illustrées de nombreuses références cinématographiques, audio-visuelles, littéraires, musicales, auquel le sujet se prêtait très bien ; quand elles étaient bien utilisées, celles-ci étaient bienvenues. Les illustrations, quand elles étaient présentes et relativement satisfaisantes, faisant la part belle aux exemples locaux auxquels de

nombreux candidats semblaient avoir été préparés. Certaines ne faisaient cependant quasiment pas allusion aux espaces de faible densité dans leur légende. Les illustrations à l'échelle de l'espace nord-américain étaient souvent moins convaincantes ; l'articulation d'échelle sur laquelle reposait la bonne compréhension du sujet ne permettait pas d'établir de grandes fresques typologiques régionales qui retombaient souvent, et de manière maladroite, sur une géographie des Belts, qui ne suffisaient pas à épuiser le sujet. Les croquis de synthèse les plus réussis articulaient une présentation classique des vides et des pleins et de leurs fonctions aux aspects relatifs d'une part à la gestion de l'aménagement et de la mise en valeur des espaces de faible densité ; et, d'autre part, à la question de l'intégration de ces espaces (transports, spécificités territoriales, flux de tous ordres).

Renaud LE GOIX, Florence SMITS, Jacqueline JALTA, François LOUVEAUX

2.3. Epreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

2.3.1. OPTION A : « Espaces, Territoires, sociétés »

Sujet : « L'espace public »

Cette année, nombreux sont les candidats (85 sur 155, soit plus de la moitié) à avoir choisi ce sujet, qui visait à explorer et questionner une notion largement travaillée en géographie et dans les savoirs de l'espace, la notion d'espace public. Comme l'année précédente, le jury a eu le plaisir de lire un bon nombre de bonnes et très bonnes copies : 22 (soit un gros quart) ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20, dont 9 une note égale ou supérieure à 15/20 avec 4 copies notées à 19/20. La moyenne (6,87) et la médiane (05) sont pourtant en baisse par rapport à celles des sessions précédentes, le nombre de copies médiocres, voire indigentes, étant très élevé : 44 copies ont une note égale ou inférieure à 5/20, parmi lesquelles 5 ont obtenu la note de 01/20 et 13 la note de 02/20, ce qui incite le jury à formuler une nouvelle fois un certain nombre de remarques et de préconisations à l'attention des futurs candidats.

Rappelons que l'épreuve est un commentaire de textes, non une dissertation ; **l'analyse des documents et leur mise en relation sont donc incontournables** et les réponses doivent prendre appui sur les documents, **tous** les documents. Rappelons aussi que **les réponses aux questions doivent être précises. Il ne s'agit pas** de dissertier à propos du sujet - en l'occurrence, l'espace public - en contournant les textes comme les questions. Les réponses doivent donc être essentiellement appuyées sur les documents présents dans le dossier, avec des références explicites et pas seulement des allusions. Des références extérieures au dossier (citation d'auteurs ayant travaillé sur le thème, intégration de croquis illustrant le dossier, etc.) sont possibles, si elles permettent d'illustrer un aspect important d'un aspect non abordé par le dossier, et à condition que les aspects traités dans le dossier soient, quant à eux, analysés précisément. Une introduction générale est appréciée, sans être obligatoire. On soulignera, une fois encore, qu'elle doit être concise, et n'a d'utilité que si elle dégage les lignes de force du dossier documentaire. Une présentation paraphrastique des documents ne présente aucun intérêt. Rappelons enfin que la production cartographique (croquis, schéma, modèle) est un élément très valorisé par les membres du jury.

L'ensemble documentaire proposé invitait à s'interroger sur la notion d'espace public, très présente dans nombre de travaux géographiques sans que soit pour autant levée son ambiguïté ni questionné son horizon épistémique. La diversité des approches présentées par le dossier, selon les champs disciplinaires d'une part, au sein de la géographie d'autre part selon les courants ou les auteurs, devait permettre de mener une réflexion critique sur la notion, et d'inscrire les évolutions épistémologiques et pratiques de l'espace public dans l'évolution de la discipline géographique. Mener une réflexion critique signifie envisager de façon distanciée les conceptions développées par les auteurs cités dans le corpus, en s'interrogeant sur leurs limites et leurs contradictions, non pas exposer **une** conception (géopolitique par exemple), qui constituerait la seule perspective à adopter sur la question.

Question 1 : Quelles sont les différentes approches de l'espace public ? Quelles difficultés conceptuelles les géographes doivent-ils dépasser pour s'approprier cette notion ?

La question de l'espace public semble concerner les géographes depuis peu si l'on se fonde sur la date de publication des articles constituant le corpus (les années 2000). Les textes de Lévy, Lussault (doc.1a) et de Besse (doc.1c) invitaient à mettre en perspective la question de l'espace public, posée

par des philosophes et des sociologues (Arendt, Habermas), et saisie par des géographes dans le cadre d'une critique de l'urbanisme moderne (doc. 1b et 1d). Il s'agissait donc de démêler les ambiguïtés d'une notion fortement connotée (idéal de l'agora) et pensée comme consubstantielle de la ville (la polis). La position développée par Micoud (doc. 3e), la campagne comme espace public, permettait de s'interroger sur le caractère exclusivement urbain et politique de l'espace public. A partir des textes de Lévy (interactions sociales, intimité/extimité) et de Besse (7 critères permettant de qualifier un espace comme public), il était possible de définir la notion, d'en délimiter les contours. Comment cette notion, issue du champ politique et communicationnel, peut-elle être saisie par la géographie ? La réponse à cette question, très fréquemment oubliée, pouvait prendre appui sur le texte de Lussault (espace commun), et sur une réflexion attendue sur l'évolution de la discipline : comme science sociale, la géographie peut s'attacher aux pratiques et aux représentations qui font de l'espace un espace public ou commun ou partagé ; mais cela suppose qu'elle adopte une épistémologie constructiviste. C'est à cette épistémologie que faisait référence la question 3, qui portait sur le rôle des acteurs dans la construction d'un espace public (ou si l'on préfère dans la publicisation de l'espace).

Question 2 : *Les études de genre (en particulier) permettent-elles de remettre en cause l'affirmation suivante : « l'espace public est l'espace de l'action politique » ?*

La formulation de la question invitait à répondre en premier lieu à la proposition : l'espace public est l'espace de l'action politique. En conséquence tous les documents concernant une approche par le genre n'étaient pas concernés par la question. Et, faut-il le rappeler, les études de genre ne se réduisent pas à la prise en compte des questions liées aux femmes. La réponse pouvait s'effectuer en deux temps, au préalable il convenait de rappeler (doc 1c) que l'espace public est l'espace du déploiement des opinions et des goûts, c'est l'espace de la controverse démocratique (Habermas, Arendt), c'est-à-dire de la liberté d'expression. L'espace public est bien l'espace de l'action politique comprise dans le sens de revendication ou contestation (action politique conduite par des citoyens). La dimension genrée de l'action politique, quant à elle, pouvait être mise en évidence en convoquant les documents 2c (la place Tarhir), 4b (les revendications féministes à Téhéran) ou 2d (la Gay Pride). L'espace public est aussi l'espace où s'exerce et se manifeste l'action du pouvoir politique. Les aménagements réalisés à Paris et Berlin (doc.3a, 3b, 3c) pouvaient être mobilisés à cet égard, tandis que le document 5e permettait d'illustrer la dimension genrée de l'action menée par des acteurs politiques dans l'espace public. La définition claire des termes : action politique, espace public, étude genrée, était un préalable attendu, qui aurait permis d'éviter le hors sujet de nombreuses copies.

Question 3 : *Dans quelle mesure les pratiques et les usages des citoyens font-ils de l'espace un espace public ?*

Il ne s'agissait pas de faire l'inventaire des usages des espaces public mais de mettre en regard l'idée d'espace public (ses définitions) et les pratiques d'espaces considérés comme publics. On devait s'appuyer sur les éléments définitoires donnés dans la question 1 pour rappeler que l'espace public est un espace d'extériorité, de visibilité et de sociabilité. Espace de rencontre, il n'est pas communautaire et ne peut être approprié par une personne ou un groupe. La réponse pouvait être structurée en deux temps. D'une part, il fallait évoquer les situations conformes à la définition d'espace public (les fêtes à Bayonne : document 2b ; les lieux amoureux au Caire : document 4a) et en souligner la variété et les variations spatio-temporelles (les rues le matin/le soir : document 2a ; l'espace éphémère de Paris-Plage : document 2c). D'autre part, il convenait de montrer l'existence de discordances par rapport à cette définition « idéale ». On pouvait ainsi évoquer les contradictions internes aux pratiques individuelles qui tendent à privatiser l'espace public (le pique-nique à Istanbul : document 2d ; les plages gay : document 4c ; la rue domestiquée des SDF : document 3g).

Question 4 : *Quelles contradictions les évolutions contemporaines de ville produisent-elles sur l'espace public ?*

Après le déclin des espaces publics dénoncé par Tomas (doc.1d), assiste-t-on à un renouveau dans la fabrique actuelle de la ville, en rupture avec l'urbanisme fonctionnaliste des années soixante ? Les documents 1b et 3a, 3b, 3c permettaient de produire une réponse nuancée. Multiplication des aménagements d'espaces publics dans les grandes villes (doc.3), pratiques variées déjà évoquées dans la question 3 (doc.2), manifestant une demande sociale d'espace commun. Mais les auteurs soulignent le caractère sélectif de ces espaces publics qui visent à renforcer le prestige des centres villes dans le cadre d'une concurrence croissante entre les grandes métropoles (doc.3), en même temps que leur standardisation qui tend à produire des formes urbaines et des usages uniformisés. On a là une première contradiction interne : on aménage des espaces publics dans les centres quand les citoyens vivent de plus en plus nombreux en périphérie ; on produit des espaces standardisés alors que l'espace public est censé produire des formes diverses d'urbanité. Par ailleurs, des évolutions observées dans la société contemporaine : la demande de sécurité (vidéo-surveillance), la

recherche de l'entre soi (communautés fermées) vont à l'encontre du caractère commun d'espaces publics (doc.3). D'une autre manière, des pratiques individuelles (ou de groupes) peuvent privatiser l'espace public, pratiques de loisir comme le pique-nique, ou de survie comme l'installation de SDF dans la rue. A l'inverse, dans des contextes géographiques comme l'Afrique du Sud, ce sont des espaces privés qui accueillent le rôle attribué ailleurs à l'espace public (doc.3f). Au moment où il apparaît comme un enjeu important des pratiques d'aménagement des villes, au moment où il occupe une place importante dans la réflexion de géographes, l'espace public semble menacé par la spécialisation sociale et fonctionnelle des centres associée à la métropolisation (gentrification, patrimonialisation, touristification) et par des évolutions sociétales qui mettent en cause la conception de la ville comme espace commun à partager.

Francine BARTHE-DELOIZY et Muriel ROSEMBERG

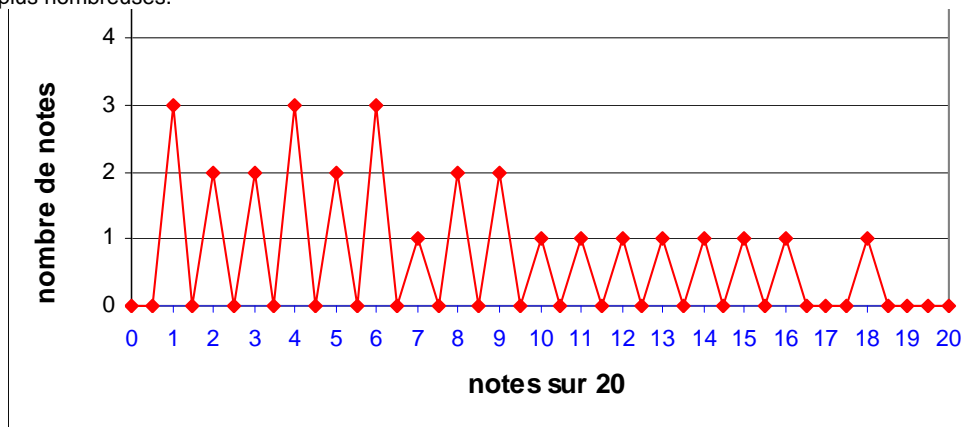
2.3.2. OPTION B : « Milieux et environnement ».

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : « Les zones humides en Europe occidentale : aménagement et gestion ».

Le nombre moyen de candidats choisissant l'option B « Milieux et sociétés » est resté cette année d'une imperturbable régularité : 28 candidats ont ainsi composé sur ce sujet (2 de plus qu'en 2012, 1 de moins qu'en 2011 et 2010). La moyenne s'élève à 7.25, la médiane à 6 et les notes s'étendent de 1 à 18 (ci-dessous l'histogramme de distribution des notes), avec 42.8 % des notes au-dessus de 8/20 (inclus) ; seulement 8 candidats obtiennent la moyenne. Globalement, le niveau est meilleur qu'en 2012 ; les notes très basses sont plus rares, mais les notes élevées malheureusement guère plus nombreuses.



Répartition des notes des copies de l'épreuve d'ESD option B

Le sujet invitait à réfléchir à la dimension sociale et culturelle des zones humides et à la manière dont elles ont été perçues et aménagées au fil du temps. De ce point de vue, on ne peut considérer que le dossier documentaire était difficile pour qui maîtrisait un minimum de connaissances de géographie de la France (documents 1b, 2 et 3) : le Mont-Saint-Michel, la Camargue ou Guérande ne font pas partie des exemples les moins mobilisés dans un cursus de Licence de géographie ; de géographie de l'Europe (document 4) ; ou encore, pour qui avait travaillé la question au programme « Représenter l'espace » (document 5, entre autres). En outre, pour un géographe soucieux de l'actualité et des publications récentes, la rafale de celles-ci à l'issue de la catastrophe *Xynthia* (documents 2b, 2c) ne pouvait guère passer inaperçue.

Le dossier comportait 24 documents relatifs au fonctionnement des zones humides, avec une composante de géographie « physique », mais faisait surtout appel aux thématiques d'aménagement, de géographie culturelle ou de géographie des risques, sans oublier la culture historique du candidat, mobilisée par exemple dans les documents 3e et 5e. La définition d'écologues (document 1a) et quelques documents « officiels » (documents 1d ou 3g) étaient minoritaires au regard des travaux de géographes spécialistes du littoral, et des zones humides en particulier (F. Verger, L. Goeldner-Gianella, N. Baron-Yellès).

Le jury aurait apprécié que les candidats mobilisent leurs connaissances issues d'une culture générale solide et diversifiée pour analyser de manière approfondie, contextualisée et critique le corpus documentaire fourni. Le jury s'étonne du manque de chair d'un nombre croissant de copies : un minimum de développement est nécessaire pour exprimer des nuances et la complexité de processus. Une copie de 8/10 pages, dont 3 ou 4 d'introduction et 2 d'illustration inutile (car reprenant sans aucun apport des documents du corpus), permet rarement d'atteindre le niveau d'approfondissement et de précision attendu par le jury. Le jury rappelle également que les candidats n'ont pas à commenter eux-mêmes la qualité de leur prestation (!) ni à donner des explications oiseuses pour la justifier (erreur d'inscription...). La correction révèle des lacunes tant méthodologiques que disciplinaires.

Quelques rappels incontournables sur le fond de l'exercice

Chaque année, le jury émet des recommandations similaires, en espérant que ces redites seront prises en compte par les candidats. Nous renvoyons par exemple à nouveau à la « *typologie des erreurs* » consignée dans le rapport du jury de la session 2010, tout comme au tableau « *Critères d'appréciation des copies pour chaque réponse aux questions* » du rapport de la session 2012. Quitte à donner l'impression de se répéter d'une année sur l'autre, le jury se voit contraint de reprendre en bonne partie ce qu'il avait déjà écrit lors des trois dernières sessions, car si quelques conseils furent employés à bonne escient (mobilisation raisonnée et commentée des extraits de textes, limitation des divagations vers la dissertation), d'autres sont restés lettre morte (utiliser la numérotation des documents pour les renvois pour éviter de recopier l'intégralité des références des sources)...

Problématiser le corpus documentaire de manière transversale aux questions

Le jury attendait un minimum de problématisation transversale aux questions lors d'une introduction concise, précise et percutante ; on ne peut tolérer qu'une problématique à l'agrégation ne se résume à « *quels sont les enjeux des zones humides ?* » puisqu'on ne l'admettrait guère en Licence 1. En reprenant celle d'un candidat, on pouvait par exemple interroger : « *Comment expliquer l'évolution des politiques d'aménagement et de gestion des zones humides en France et en Europe ? En quoi nous interroge-t-elle sur le changement dans nos sociétés du regard envers la « nature » ? Par une analyse à la fois spatiale et diachronique, quels enseignements peut-on tirer des dynamiques environnementales, sociales, mais aussi institutionnelles et politiques autour des zones humides ?* ». Il était en outre souhaitable de tisser des liens entre les questions : les changements de perceptions à l'œuvre (question 2) justifient en partie les outils de gestion (question 3) dans un contexte multi actoriel, et aboutissent parfois à des mesures de protection (question 4). De même, une phrase de bilan de la réponse et de transition est appréciée.

La question 2 fut globalement la mieux traitée ; à l'inverse, la question 4, pour des questions de gestion du temps et d'insuffisante prise de recul des candidats, a rarement apporté beaucoup de points aux candidats. Les meilleures réponses sont celles qui ne se contentent pas d'une approche descriptive dans le cadre d'un plan reprenant les mots-clefs de la question elle-même (pour la question 1, par exemple : 1- diversité ; 2- fonctionnement ; 3- enjeux), mais qui, problématisées, proposent une réflexion dynamique et nuancée structurée autour des évolutions, des jeux d'échelles, des interactions entre acteurs et territoires (par exemple, plan thématique associant diversité des modes de fonctionnement des zones humides et enjeux socio-économiques, fonciers et touristiques, sanitaires et liés aux risques, à différentes échelles).

Maîtriser les bases de la discipline et faire preuve de rigueur

Les **erreurs factuelles** furent, fort heureusement, plus rares que lors des précédentes sessions. Toutefois, il importe de bien lire les documents : un candidat a écrit « *Nouvelle-Zélande* » au lieu de « *Zélande* » après avoir pourtant précisé que tous les documents se rapportaient à l'Europe ; deux autres ont cru utile de préciser que Guérande était « *en Vendée* » alors que, dans sa grande générosité, le jury avait précisé dans le titre du document 1b que la commune était située « *en Loire-Atlantique* ». « *Westland* » pour « *wetland* » n'incite pas non plus le jury à croire en la rigueur du candidat. Confondre dans les dates et les contenus *Loi Littoral* et *Conservatoire du Littoral* est pour le moins gênant, tout comme parler de « *Parc naturel régional des Calanques* » quand ce dernier est parc national depuis le 18 avril 2012, ou affirmer péremptoirement que « *en France, il faut attendre 2010 et le désastre causé par la tempête Xynthia pour que les excès de l'urbanisation en zone inondable soient révélés* ». Le jury reste perplexe devant des formulations malheureuses (telle celle laissant supposer que le maar de Ribains³, explicitement localisé dans le Velay - Massif central, serait proche de la mer ; ou le projet de « *rendre accessible le Mont Saint-Michel en lui rendant son caractère insulaire* ») et en profite pour rappeler que l'ambiguïté de ses propos ne profite jamais au candidat.

Maîtriser la méthode du commentaire de documents et répondre à des questions

Pour démarrer par un constat positif, le jury se félicite que très peu de candidats aient **versé dans la dissertation** et aient tenté de plaquer maladroitement de vagues connaissances au lieu de se focaliser sur le corpus documentaire : de ce point de vue, les recommandations des précédentes sessions ont porté leurs fruits.

Trop de candidats laissent encore de côté un nombre substantiel de documents ; d'autres, croyant faire illusion, s'assurent que les numéros de ces derniers apparaissent bien tous dans la copie sans faire grand-chose de leur contenu. Il faut proscrire les listes interminables de documents cités à la chaîne entre parenthèses (jusqu'à 10, comme l'a fait un candidat), ou des affirmations allusives du type « *comme le montre les documents X, Y et Z* » qui ne s'appuient sur aucune analyse. Lorsque l'on évoque un document, il s'agit bien de le commenter dans le détail, d'en montrer les limites, de le confronter aux autres, d'en expliquer les éléments de légende, ce qui a été très peu fait. Pourtant, les légendes très riches des documents 2c ou 4e méritaient une analyse approfondie. Si la confrontation des documents relatifs à la baie de l'Aiguillon a été effective, il n'en fut rien pour les 3a et 3b au sujet du Mont-Saint-Michel, et surtout pour les documents à différentes échelles (4a, 4b, 4c et 4e) qui auraient permis une analyse contextualisée.

Le commentaire de documents doit prendre la forme de réponses structurées aux questions posées par le jury. Cette année, le nombre de **candidats ne répondant pas à la question posée** (parce qu'ils l'ont fait à la précédente ou le feront à la suivante, voire pas du tout) **est tout à fait inquiétant**. Au brouillon, les candidats doivent clairement cerner sous la forme d'un plan détaillé ce qu'ils prévoient de traiter avec les documents en appui. Le jury formule ses questions en les articulant de manière logique, permettant aux candidats de construire des ponts entre elles dans les réponses ; néanmoins, des candidats qui traitent de la protection en question 2 et/ou 3 et n'ont ensuite plus de quoi répondre à la question 4 se pénalisent lourdement. Pour éviter confusions et redites, il est nécessaire de choisir et réserver au préalable quels arguments, documents, exemples seront les plus appropriés pour répondre à telle ou telle question. Dire en une phrase en début de réponse ce qui sera abordé permet aussi au jury de trouver un fil directeur, car certaines réponses traduisent une déstructuration de la pensée...

Analyser de manière critique le corpus documentaire

La **présentation des documents** donne de moins en moins lieu à une simple énumération des documents. Néanmoins, trop de copies se passent d'une introduction ou la limitent à une dizaine de lignes, sans problématique, et limitant la présentation des documents au nombre de cartes, de textes et de photos. Si la définition des zones humides trouvait sa place dans la question 1, le jury attendait que **l'espace** embrassé par le dossier soit précisé et que les **mots clés du sujet** (gestion, aménagement) fassent l'objet d'un minimum de précision et de contextualisation épistémologique ; à moins que le candidat le fasse dans les questions suivantes, ce qui n'a que rarement été le cas.

L'analyse critique des documents est aussi indispensable et ne saurait se réduire à relever les trois « *erreurs* », dont une de typographie, que le candidat pense avoir relevées sur ces derniers. Certains documents sont incomplets, non réactualisés, à une échelle insuffisamment pertinente, ou présentent un point de vue particulier, et c'est de cela dont il doit être question lors de leur commentaire.

Produire des documents personnels

Apparaissant dans le chapeau introductif du sujet, la phrase « *vous élaborerez au moins une construction graphique* » laissait, comme cela est souvent le cas, une grande latitude d'inspiration et de construction de l'illustration aux candidats, mais trop peu ont réussi à en tirer profit. De ce point de vue, **le bilan est sans doute encore plus décevant que lors de la session précédente**.

Ce point reste toujours un des moins satisfaisants de l'exercice : le document 1b (photographie aérienne oblique de Guérande) a donné lieu à de nombreuses reproductions plus ou moins réussies, la construction d'une légende interprétative de cette photographie pouvant se révéler heureuse. Trop de candidats s'évertuent à refaire les croquis de la Camargue, du Mont-Saint-Michel ou de la Baie de l'Aiguillon à l'identique, et donc en moins bien. Très peu poussent l'effort plus loin en croisant les documents portant sur chacun de ces espaces, voire en les complétant par des connaissances personnelles (ainsi les autres articles parus au sujet de la tempête *Xynthia* évoqués en introduction de ce corrigé).

On retiendra un croquis simple, mais très pertinent, au sein duquel le candidat a représenté le tableau long et complexe du document 1c sous la forme d'une pyramide déclinant les 6 types de zones humides en fonction des niveaux de naturalité et à l'inverse, d'anthropisation. Il a ensuite reporté les différents documents du corpus au sein de cette pyramide en classant les zones humides du corpus selon ces deux paramètres. Un croquis peu chronophage, mais reflet d'une véritable réflexion sur le corpus et d'un croisement judicieux des documents débouchant sur leur interprétation.

Rappelons que, tout comme l'introduction, si le croquis ne comporte pas de points dédiés, **il est évalué dans la réponse auquel il se rapporte et que son absence est très préjudiciable**. Il doit donc être l'objet d'un temps spécifique réservé qui ne saurait être relégué en fin d'épreuve quand,

sous la pression et la fatigue, le candidat griffonne un croquis très en deçà des attentes du concours... quand il en fait un...

Gérer le temps implique de s'entraîner de manière régulière

Beaucoup trop de copies font apparaître de graves difficultés dans cette **gestion du temps**, symptôme d'un **entraînement insuffisant**. De la copie qui développe outrancièrement les réponses aux deux premières questions au point de donner dans celles-ci les éléments de réponse aux deux suivantes sans avoir le temps de les traiter en tant que telles, à celle privilégiant le texte et ne l'épaulant pas de croquis faisant ainsi perdre de nombreux points, à celle proposant une introduction générale trois ou quatre fois plus longue que chaque réponse aux questions, ce festival d'erreurs de préparation coûte cher dans la note finale et constitue une perte de temps désastreuse. Un petit gain de temps peut être effectué en ne réécrivant pas les questions (mais en reportant le numéro des questions, ce que n'a pas fait un candidat !) ni la totalité des références des documents à chaque mention, démarche lourde, chronophage et inutile puisque le numéro suffit.

Rappelons que l'épreuve sur dossier est, des 4 épreuves d'admissibilité, la plus difficile en terme de gestion du temps : le candidat doit prendre connaissance de trois corpus documentaires entre lesquels il peut hésiter ; il doit ensuite analyser de manière rigoureuse plus d'une vingtaine de documents qui lui sont, pour la plupart, inconnus ; il produit alors une introduction ni trop longue, ni trop courte et répond à 4 ou 5 questions, tout en réalisant, comme pour les dissertations, un ou plusieurs croquis. Pour qui manque d'entraînement, cet échéancier est redoutable et le jury ne peut que recommander aux candidats de ne pas limiter leur confrontation à cette épreuve à un exercice tardif, mais bien d'en prendre la mesure le plus tôt et le plus régulièrement possible.

Les réponses aux questions ci-dessous mentionnent les principaux documents sur lesquels elles pouvaient reposer : bien sûr, ceux-ci n'étaient pas exclusifs, ils dépendaient de la problématique retenue et un document riche pouvait servir dans plusieurs réponses sans donner lieu à des redondances.

QUESTION 1 (5 points)

A l'aide du corpus documentaire, présentez la **diversité** et le **fonctionnement** des zones humides et les **enjeux sociaux** qu'elles revêtent.

8 documents pouvaient servir de base à l'argumentation : 1a, 1b, 1c, 4a, 4b, 4c, 4e et 5c.

Le jury attendait des candidats la présentation du fonctionnement physiologique des zones humides, la diversité de ces dernières, des paysages produits, mais en les liant à la manière dont elles sont socialement investies et appropriées.

Le jury avait pris soin de préciser comme titre du document 1a « *une* » définition des zones humides. Le nombre des candidats se limitant à cette dernière sans la critiquer ou chercher à la compléter à la lecture des autres documents est assez inquiétant. D'autres définitions hors corpus, autre que celle de la *Loi sur l'eau* (1992), auraient pu venir la compléter, en tout cas souligner qu'en fonction des disciplines, des auteurs, des textes réglementaires, il n'existe pas de définition unanimement partagée. Ainsi, plutôt que de reprocher au corpus l'absence de « *définition sociale des zones humides* », il importait de préciser la source (dictionnaire d'écologues) du document 1a et d'en expliquer le caractère spécifique par rapport à d'autres approches, géographiques.

La diversité des zones humides passait par une classification de ces dernières, en expliquant a *minima* la présence de zones humides continentales et d'autres littorales, par exemple estuariennes, ou encore artificielles (certains étangs, terres irriguées, marais salants, canaux et fossés de drainage...).

Les zones humides sont intégrées dans un système hydrologique ; de même au sein de chacune, de grandes variétés de situation existent, comme le montrait le document 2a, entre autres. Elles s'inscrivent dans le cycle de l'eau et dépendent des conditions environnantes (climat, végétation, etc.), sans oublier les activités humaines. La définition devait donc les replacer au sein de ce milieu environnant, mentionnant pas exemple les entrées et les sorties d'eaux de différentes natures (douce, salée, saumâtre) qu'elles connaissent, dont faisait mention le document 3d. Les variations d'échelles n'ont, en ce sens, pas suffisamment été prises en compte par le candidat.

Si cela n'était pas une finalité en soi, le jury attendait des candidats un minimum de vocabulaire défini ; soit que ces mots apparaissent dans le corpus, soit que les candidats nomment les phénomènes et objets qu'ils identifiaient : *slikke*, *schorre*, *pré salé*, *eau saumâtre*, *turfigenèse*, *forêt galerie* (doc 5b), que les candidats maîtrisant le vocabulaire adéquat auraient pu décrire comme un type de *ripisylve*) et les différents types de formations biogéographiques étaient attendus.

L'épreuve sur dossier nécessite une distance critique par rapport aux documents et un croisement permanent de ces derniers. Les candidats s'étant contentés pour cette question de s'appuyer sur le document 1 en passant en revue les uns après les autres ceux qui le composaient sont ainsi passés à

côté de la question. Le seul croisement du document 1a et du document 1d ne pouvait suffire. Quelques reproductions simplifiées de la photo aérienne oblique (1b) ne suppléaient en aucun cas un commentaire précis et rigoureux des formes paysagères visibles sur cette dernière. La description des paysages de zones humides fut ainsi d'une grande indigence, plusieurs documents (1b, 5a) pouvant pourtant satisfaire cet attendu fondamental de la part d'un futur enseignant. Les couleurs très différentes de la photographie devaient donner lieu à interprétation (tables salantes, œillets, étiers - canaux-, etc.), tout comme l'urbanisation ceinturant le marais et qui a constitué une menace sur ce dernier (projet de contournement routier de la Baule au détriment des marais, contre lequel se sont mobilisés les paludiers dans les années 1970). Ce sont environ 2 000 ha qui sont exploités par 250 producteurs pour une production avoisinant les 12 000 tonnes de sel/an. La volonté de protection à des fins patrimoniales et économiques de la filière salicole pouvait venir en support et en explication de l'interprétation paysagère qui était conduite. En effet, le sel de Guérande, *Label Rouge* « sel marin de l'Atlantique » depuis 1991, bénéficie d'une IGP (*Indication Géographique Protégée*) depuis mars 2012 visant à le différencier dans sa production du sel méditerranéen, dont la récolte est plus intensive et mécanisée. Pour autant, cela ne doit pas conduire à affirmer, comme certains candidats l'ont fait, qu'il s'agit d'une activité « nouvelle », liée au « développement du tourisme de masse »... Les candidats devaient souligner les fonctions très diverses des zones humides : zones tampons lors des crues, filtres pour l'épuration des eaux, stabilisation du littoral et protection des côtes, rétention et exportation de sédiments et de matières nutritives, puits de carbone, zones de production (tourbe). Ils pouvaient aussi préciser que les zones humides constituent des milieux écologiquement riches, des « réservoirs de biodiversité », zones d'hivernage des oiseaux par exemple (4e), mais aussi socialement investis. Cela signifiait qu'il fallait souligner ce lien aux sociétés d'espaces fortement aménagés (1b), dans des logiques et des dynamiques parfois contraires (dépoldérisation, 4c) et ce au risque d'une exposition à divers aléas plus ou moins bien cernés et mesurés. Une transition insistant sur les marques d'espaces socialement appropriés et perçus était bienvenue.

QUESTION 2 (5 points)

Dans une **perspective diachronique**, montrez comment les **perceptions** et les **représentations** des sociétés sur les zones humides ont évolué et se distinguent en fonction des **contextes**.

11 documents pouvaient servir de base à l'argumentation : 2a, 2b, 2c, 3a, 3b, 3e, 4c, 4d, 5a, 5d, 5e.

Le jury attendait de candidats ayant préparé la question « Représenter l'espace » qu'ils distinguent « représentations » de « perceptions » : Pourtant, moins du quart l'ont fait, les autres assimilant les deux termes à des synonymes.

La **perception** (étymologiquement *per-capere*) repose sur l'acte de percevoir par les sensations, les organes des sens et les cultures individuelles. C'est un « *acte instantané de nature psychophysique par lequel l'esprit se représente des objets en présence* » (Bailly et Debarbieux, 1995). « *Activité à la fois sensorielle et cognitive par laquelle l'individu constitue sa représentation intérieure (son image mentale) du monde de son expérience* » (G. Di Méo, in Lévy/Lussault, dir., 2003, p. 792), il fallait distinguer ce phénomène d'ordre physiologique, qui se réalise en présence de la chose perçue, de la **représentation** (étymologiquement *repraesentatio* : « *action de mettre sous les yeux, image* ») qui est idéelle, une construction mentale détachée du terrain et une interprétation du réel.

Ainsi les perceptions pouvaient mobiliser les organes des cinq sens, comme le fait A. Corbin (qui n'est pas peintre !) dans le document 5e, au moins l'odorat, l'ouïe et la vue. La « cosmologie » évoquée par l'auteur devait aussi être définie comme relevant de la dimension symbolique.

Le terme même de zones humides est une création récente, traduction du terme anglais *wetland* depuis les années 1960 (doc 1a). Les **contextes** sociaux, économiques (émergence de l'écologie scientifique et politique) conditionnent en partie leur prise en compte.

Cette réponse devait souligner le **renversement des valeurs et des perceptions**, synthétisé par exemple dans l'artificialisation (5d). Les représentations très négatives de ces zones humides pouvaient être illustrées à partir des documents et de plusieurs références : *La mare au diable* de G. Sand - 1846- dans l'Indre, Yeun Elez (Finistère) comme « *portes de l'enfer* » et lieu des « *âmes damnées* » ou de manifestations surnaturelles (*feux follets*), la mythologie et les croyances associées aux zones humides, que les moyens techniques et sanitaires permettent difficilement de maîtriser jusqu'à la fin du XIX^e siècle (en dehors de l'avancée technique des Néerlandais à l'époque moderne, qui fut parfois transposée en d'autres lieux, comme le marais de Brière en Loire-Atlantique). Plusieurs copies ont ainsi souligné à bon escient que le rapport des Pays-Bas à la poldérisation des zones humides était culturel, symbolique d'une volonté de maîtrise du territoire. Il s'agissait bien là de dépasser des représentations négatives pour une mise en valeur.

Le même A. Corbin (1988) a écrit *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage 1750-1840*, montrant l'intérêt croissant pour le littoral en Europe occidentale et, progressivement mais plus

tardivement, pour les zones humides. Le titre de l'article mentionné dans le document 5d est d'ailleurs un clin d'œil à ce dernier. Les zones humides en constituent les « oubliées », car elles ne furent que plus tardivement l'objet de peintures. Les aléas sur les littoraux marécageux, et de manière plus large les côtes basses (attaques de pirates mentionnées dans le doc 4d), expliquent la volonté des populations de se réfugier sur des côtes rocheuses.

La lutte historique contre les « palus » et leurs miasmes (5e) visant à les éradiquer, des formes de peuplement ayant fui ces zones humides, des opérations de colonisation et de maîtrise de ces dernières ont laissé place à des valeurs plus positives, donnant lieu à une attractivité nouvelle pour les aménagements et les formes de peuplement (2b, 4c) mais accroissant la vulnérabilité et les occurrences de catastrophes sur le littoral. Les candidats pouvaient mentionner les grandes inondations aux Pays-Bas (1953) pour faire écho aux documents mentionnant la tempête *Xynthia* dans la Baie de l'Aiguillon (documents 2b, 2c), révélatrice d'une perte de « mémoire du risque ». La perception positive des zones humides, la reconnaissance de leur intérêt écologique grâce aux études scientifiques conduites à leur sujet, les conventions internationales sensibilisant à leur protection (document 1d) ont conduit à différentes opérations, comme les dépoldérisations. Les appellations telles que « *l'Amazonie landaise* » (doc 5b) relevant du marketing territorial, ou le surnom de « *Venise verte* » attribué au Marais poitevin, participent de ces discours construisant de l'exotisme et produisant du dépaysement. De ce point de vue, les travaux d'Elsa Vieillard-Baron au sujet de la *jungle* ont montré des tendances proches de construction culturelle d'un milieu.

Il importait de souligner le caractère fluctuant dans le temps et dans l'espace des modalités de gestion et de traitement des zones humides, ce qui permettait de construire une transition vers la question suivante.

Un croquis de synthèse regroupant les documents 2a, 2b et 2c, répondant aux attendus des questions 2 et 3, ou une frise chronologique du rapport des sociétés aux zones humides, plus large que la seule artialisation évoquée dans le document 5b, étaient possibles.

QUESTION 3 (5 points)

Quels outils permettent la **gestion** des zones humides ?

Caractériser les différents **aménagement**s qui les concernent et leurs **impacts**.

10 documents pouvaient servir de base à l'argumentation : 1b, 3c, 3d, 3f, 3g, 4a, 4b, 4e, 5b, 5d.

La **gestion** englobait non seulement les pratiques, les actions aménagistes, mais aussi le cadre institutionnel et actoriel. La **multiplicité des usages et des aménagements** présentés dans le corpus documentaire devait permettre de souligner les incompatibilités, les tensions existantes entre ces derniers, et les tentatives de coexistence, ou les choix des uns par rapport aux autres, qui ont été ou sont effectués : saliculture, exploitation de la tourbe (1c, 3f, 4e), industrialisation, développement de l'agriculture (3f) - comme la riziculture (3c, 3d) -, conchyliculture (référence au bassin d'Arcachon mentionné dans le document 4b), mise en tourisme sur le littoral de l'Algarve (4d), activités de chasse ou de pêche (3c ; thon en Algarve avec doc 4d) soulignaient toute la complexité de la gestion de ces zones humides, notamment littorales. Rares sont les candidats évoquant des conflits autour de la gestion et de l'aménagement des zones humides, pourtant mentionnés dans le document 4a et que l'on pouvait interpréter à la lecture du document 3c.

Les **outils** sont donc variés, mais il fallait insister sur la multiplicité de ces derniers (3g) et sur les jeux d'acteurs à l'œuvre qui rendent la gestion fréquemment complexe (3c). Replacer ces acteurs à différentes échelles, du local à l'Union européenne (réseau *Natura 2000*) et à l'échelle mondiale (sites Ramsar mentionnés sur le document 4e) était nécessaire. Le document 3g n'était pas daté ; il devait être réactualisé avec l'évolution des outils de gestion et d'urbanisme (DTA devenue en 2010 DTADD, suite à la Loi Grenelle II) et le candidat devait expliquer les notions de « *conformité* » (*obligation positive d'identité de la norme inférieure à la norme supérieure*), plus contraignante que la « *compatibilité* » (*obligation de non contrariété, la norme inférieure de doit pas avoir pour effet d'empêcher ou de faire obstacle à la norme supérieure*) ou que la simple « *prise en compte* », non mentionnée dans le corpus, mais qui pouvait correspondre aux « *autres liens* » évoqués dans ce document. Quoiqu'il en soit, les documents soulignaient un **zonage** de l'espace et un relatif **compartimentage des usages**. La référence aux grandes opérations d'aménagement du territoire en France, telles que la *Mission Interministérielle d'Aménagement du Languedoc-Roussillon*, dite *Mission Racine* (1963) sur les côtes à lido du Languedoc ou la *Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine* (1967) autour des étangs de la côte landaise classés en « secteurs d'équilibre naturel », pouvait souligner l'inégale prise en compte des zones humides.

Il importait de montrer ici les limites des PPRN en rappelant l'urbanisation tolérée à la Faute-sur-Mer (document 2b et 2c). Parmi les outils de gestion, les politiques de protection mises en œuvre, conditionnées par les représentations en vigueur et par les contextes locaux, devaient être évoquées en renvoyant à la question suivante qui leur était spécifiquement dédiée. Le document 4b devait alerter les candidats sur le caractère non ubiquiste et transposable des opérations conduites dans les

zones humides, qui relèvent de stratégies différentes. Les généralisations hâtives étaient donc à proscrire.

Un schéma recoupant les formes d'aménagements, leurs impacts environnementaux et leurs incidences (accroissement de la vulnérabilité) était envisageable à la lecture du corpus documentaire. L'exemple du Mont Saint Michel (3a, 3b) pouvait habilement servir de transition entre la question 3 et la question 4 (des aménagements à dominante agricole vers la protection d'une certaine « nature ») et permettre de souligner la complexité des processus et imbrications d'échelles. Le jury regrette qu'aucun candidat n'analyse les documents en rappelant que la tendance à l'ensablement de la baie est une tendance lourde et naturelle. Les aménagements humains accélèrent, transforment des processus existants mais ne les créent pas. Les conflits d'échelle spatio-temporelle (temps géomorphologique long/temps touristique court, variations saisonnières de fréquentation...) pouvaient ainsi être évoqués en relation avec le choix d'une « nature à préserver » relevant largement d'une conception fixiste, en décalage avec des conceptions dynamiques de la nature, défendues par, entre autres, les géographes.

QUESTION 4 (5 points)

A partir des **documents** proposés et de vos **connaissances**, précisez les objectifs et modalités de la **protection** des zones humides et, plus généralement, proposez une réflexion sur la **notion de « nature »** en géographie.

6 documents pouvaient servir de base à l'argumentation : 1d, 3g, 4a, 4d, 4e, 5c.

Au cours du XX^e siècle, on estime que la moitié des zones humides ont disparu dans le Monde ; pour la France, la disparition serait équivalente entre 1960 et 1990 selon le rapport du Préfet Paul Bernard (1994). Cela explique une protection tardive, mais qui semble rattraper son retard. De même, la protection des océans s'effectue depuis les années 1970 avec un décalage sur celle des terres, et les zones humides littorales sont concernées par cette dernière.

Cette question incitait à l'ouverture en apportant des connaissances extérieures au dossier documentaire. Mais comme toute bonne question de synthèse, elle n'impliquait pas de s'y limiter. La référence aux documents devait être explicite et précise. Les candidats devaient ainsi réfléchir au sein d'au moins trois cercles.

Un **premier cercle concernait les documents listés ci-dessus faisant référence à la protection des zones humides** ; il va de soi que le lien avec la question précédente était facile à établir, et une transition habile entre les deux réponses était attendue, puisque la protection participe des objectifs de gestion et répond souvent à une réaction vis-à-vis des aménagements. Les *Lois Montagne* ou *Littoral* (doc 3g), les réserves naturelles, le projet de 12^e parc national français comme « *parc national de zones humides* », planifié dans le *Grenelle de l'environnement*, permettaient de dégager autant d'outils mis à disposition des décideurs et des aménageurs dans la gestion des zones humides. Ainsi, le document 4a faisait état de « *dépoldérisation à visée protectrice* ». De l'artificialisation, la tendance est en partie à la « renaturalisation » ou « renaturation » qui faisait écho à la réponse à la question 2. Il importait de comprendre pourquoi et comment elle était mise en œuvre. La **superposition des mesures de protection** de différents échelons a notamment été identifiée par plusieurs candidats à la lecture du document 4e.

Un **deuxième cercle devait appuyer ce commentaire des documents du corpus sur des connaissances personnelles**, qu'il s'agisse de cas français (la Baie de Somme, la Sologne ou la Brenne, entre autres ; les deux *Directives Territoriales d'Aménagement de Développement Durable* des estuaires de la Loire et la Seine, également, articulés au extensions portuaires du Havre et de Saint-Nazaire), d'autres cas européens (delta du Danube) ou encore à l'échelle mondiale (par exemple, les travaux de Marie-Christine Cormier-Salem sur les zones humides littorales d'Afrique de l'Ouest et leurs politiques de préservation). Ainsi, on ne peut qu'être surpris qu'un seul candidat traite les *mangroves*, zones humides des littoraux tropicaux.

Un **dernier cercle élargissait le débat autour d'une tentative de définition et de réflexion sur le terme de « nature » en géographie**, à partir de la manière dont elle était gérée au sein des zones humides, et plus largement dont elle était perçue. Son évolution temporelle, ses déclinaisons spatiales en fonction des sociétés devaient ainsi être interrogées en lien avec l'exemple des zones humides. Faire appel à la critique du dualisme entre nature et culture par P. Descola (2005) ou à la « *médiance* » d'A. Berque (1990) était ici pertinent. Cette dernière partie de la question a malheureusement été globalement très maladroitement conduite par les candidats. Notons cependant que les 2 ou 3 meilleures copies se détachent nettement des autres dans le traitement de cet aspect de la question 4, témoignant ainsi de la nécessité d'acquérir une culture générale solide tout au long de son cursus, culture générale indispensable au recul critique et à la finesse d'analyse.

A la relecture de ses 4 réponses, le candidat pouvait ainsi formuler une conclusion synthétique à la fin de la question 4 (et non en dehors de celle-ci pour ne redire en 10 lignes que des banalités), lui permettant de mettre en valeur sa capacité de réflexion et de prise de hauteur par rapport au sujet.

On pouvait envisager un système intégrant les rapports des sociétés aux zones humides, comme espaces de nature emblématiques.

Pour finir, le jury tient à rappeler, comme il l'a souligné en introduction du corrigé de cette épreuve, que ses recommandations ne demeurent pas vaines. Pour qui veut les suivre, la différence se fait, et les 4 très bonnes copies qui lui ont été données à lire cette année en attestent.

Nancy MESCHINET de RICHEMOND et Lionel LASLAZ

OPTION C : « Aménagement »

Durée 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Sujet : L'Aménagement rural à l'épreuve du « local »

Cette année, 29 candidats ont choisi l'option C. Cela représente une importante baisse par rapport aux années précédentes ; le sujet, à la fois théorique et empirique, n'ayant vraisemblablement pas séduit outre mesure. Seules trois excellentes copies sortent du lot, combinant clarté de l'exposé, mobilisation à bon escient des documents proposés, maîtrise du cadre théorique et connaissances précises sur les politiques européennes d'aménagement du territoire. La moyenne s'élève à 7,1, la médiane à 6,5 et les notes s'étendent de 2 à 16. 15 copies de sont de très mauvaise qualité (note inférieure à 6) et 7 sont de qualité moyenne (entre 8 et 11).

Globalement, le jury constate, outre des lacunes dans les domaines de l'aménagement rural et du développement local sur lesquelles nous reviendrons, des défauts de méthode et de syntaxe criants.

Sur la forme, et cela semble récurrent chaque année, il y a véritablement un problème de langue. Outre les erreurs d'étourderie que l'on peut, avec certaines réserves, tolérer, la maîtrise du français reste insuffisante et rend parfois totalement incompréhensible le propos. C'est le cas d'une dizaine de très mauvaises copies qui cumulent défaut de méthode, lacunes dans les connaissances et surtout une syntaxe déplorable. On ne peut qu'inviter les candidats à être extrêmement rigoureux dans l'orthographe, la grammaire et l'utilisation du vocabulaire.

Toutefois, c'est sur la méthode de l'analyse des documents que les lacunes sont les plus importantes. Comme cela a déjà été souligné lors des rapports précédents, l'introduction n'est pas obligatoire, mais peut être valorisée sous réserve qu'elle soit brève, percutante et surtout problématisée. Elle doit présenter le contexte et dégager quelques interrogations qui permettent de comprendre la structuration du propos du candidat. **Il n'est pas nécessaire de présenter les documents du dossier dans un tableau synoptique, mais éventuellement d'en proposer un regroupement en fonction des questions proposées.** Il ne faut surtout pas les présenter de manière descriptive et exhaustive comme cela est souvent malheureusement le cas dans plus du tiers des copies.

Le jury note également un déficit important dans la construction du devoir : les réponses sont souvent rédigées de manière linéaire, sans fil directeur ni structure. Une ou deux phrases introductives, une individualisation des paragraphes et quelques mots conclusifs peuvent se révéler utiles pour rendre intelligible l'organisation de l'argumentation.

Le dossier documentaire était très dense cette année (près de 20 documents écrits et graphiques) afin de couvrir volontairement toutes les facettes de la thématique proposée (aspects conceptuels du développement local, définition des politiques et mise en œuvre des outils et leurs effets). Il se composait de documents variés, tant sur la forme (textes, cartes, tableaux, graphiques) que sur le fond. **Il convient ici de rappeler que le corpus documentaire ne vise aucunement à l'exhaustivité sur un thème ; il sert de support à une réflexion qui doit faire émerger une problématisation de la part du candidat.** C'est bien là que réside toute la difficulté de l'exercice qui consiste, pour le candidat, à sélectionner et analyser les documents qui lui serviront d'appui à sa démonstration.

Ces documents apportaient, pour chacun d'entre eux, des éléments tangibles pour répondre aux différentes interrogations. Le candidat doit alors se demander ce que l'on attend de lui pour chacune d'elles. Cependant, trop de candidats se sont attachés à des « détails » et n'ont pas su tirer les idées essentielles du corpus pour construire leur devoir. Comme cela a été signalé maintes fois, notamment

dans le rapport de l'an dernier, on ne dira jamais assez qu'il faut apprendre à lire et à analyser les documents rapidement, mais aussi à développer une « stratégie de réponse », avant de passer à la rédaction. D'ailleurs, malgré le temps imparti à l'épreuve, trop de candidats sont fortement pénalisés à cause d'un inachèvement du devoir (la dernière question n'ayant pas été traitée par au moins 6 d'entre eux), d'un déséquilibre criant entre les réponses (trop de longueur dans les premières et quasi absence de réflexion sur les dernières), mais aussi en raison de redondances, absence de transition ou usage abusif et impropre de citations. **A ce titre, on ne peut qu'encourager les candidats à utiliser les citations de manière réfléchie et mesurée, au risque, parfois, de tomber dans la paraphrase des textes proposés.**

A l'inverse certaines copies ne font quasiment aucune référence au dossier (ou simplement par allusions), préférant convoquer des exemples externes sur des points couverts plus ou moins partiellement par les documents proposés. Si les réponses aux questions doivent être essentiellement appuyées sur le matériel présenté dans le dossier documentaire, cela ne signifie pas pour autant que toutes références extérieures soient interdites : elles peuvent même être fort appréciées si elles permettent d'illustrer un aspect important d'une question non abordée par le dossier. **Toutefois, nous rappelons avec vigueur qu'il ne s'agit pas d'une dissertation mais d'un cheminement qui, à partir des documents, doit déboucher sur une réflexion plus large et théorique.** Il faut en tout état de cause s'appuyer sur les documents pour étayer ses propos et alimenter la problématique de l'exercice.

Le jury attire également l'attention des candidats sur un défaut fréquent, celui du **hors-sujet** : de trop nombreuses copies ne répondent pas précisément à la question posée, dérivant au fil de la réponse vers des propos généraux. On retrouve par ailleurs beaucoup de réponses au « mauvais endroit » dans la copie, les candidats ayant tendance à mélanger les questions et leurs réponses. Celles-ci étant évaluées de manière individuelle, il faut être très rigoureux et donner les réponses au moment demandé.

Enfin, les copies sont très inégalement illustrées. Dans ce dossier, nous rappelons qu'une ou plusieurs représentations graphiques étaient attendues. Le candidat possédait une grande liberté d'exécution pour choisir aussi bien « moment » que la « forme ». Cet exercice de synthèse fait également partie de l'évaluation du travail et, à ce titre, doit permettre, à un moment donné dans le devoir, de faire une « pause » et de proposer une construction graphique « simple » et synthétique. Trop de candidat n'en n'ont pas proposé ; lorsqu'ils l'ont fait, cette dernière était généralement trop complexe et a ajouté de la confusion aux propos qu'elle était censée éclairer. Notons que les croquis réalisés à partir des documents proposés dans le corpus sont souvent plus intéressants et davantage valorisés que les croquis préparés à l'avance et « importés » à partir d'autres exemples, même s'ils répondent au sujet.

QUESTION 1 (5 points)

Quelles notions les géographes mobilisent-ils pour définir le local ? Comment le distinguent-ils du global ?

Dans cette question, il fallait bien distinguer la construction théorique du concept de local (doc. 1.a) de sa mise en œuvre dans le cadre de l'action publique à travers les politiques de développement local (doc. 1.d). Trop de candidats ont fait un amalgame entre les deux. Si de manière générale, le local s'exprime toujours en creux par rapport au global (doc.1.a et doc.1.c), il a trouvé sa légitimité dans la notion de développement local à laquelle il est intimement lié.

De façon générale, une grande majorité de chercheurs s'accordent à dire que le développement local est avant tout une dynamique économique et sociale, voire culturelle, inégalement concertée (doc.1.b), impulsée par des acteurs individuels et collectifs sur un territoire donné, à grande échelle (doc.1.a). En allant plus avant, on peut le définir comme un processus qui permettrait de faire mûrir des priorités, de choisir des actions à partir de savoirs et de propositions de groupes de populations et de mettre en œuvre les ressources disponibles pour satisfaire à ces propositions (doc.1.e).

Il ressort de cette approche quelques hypothèses fortes. Le développement local serait d'abord un processus décisionnel (doc. 1.a et doc.1.b) : ce qui limiterait les actions, ce ne seraient pas les pénuries elles-mêmes (capital, formation, énergie, etc.), mais les imperfections dans les processus de décision ; la difficulté majeure dans le développement serait la gestion de la complexité. Dans cette perspective, *la proximité relationnelle* (pour reprendre les travaux de Pecqueur et de Torre) (doc.1.d) serait un atout essentiel parce qu'elle s'appuierait sur une bureaucratisation allégée. Elle permettrait l'implication d'un nombre élargi de groupes de populations et favoriserait l'interaction sociale. Le

territoire de référence pour soutenir une dynamique de développement local ne serait pas isolé mais articulé à des espaces plus vastes (doc.1.f). Les ressources disponibles, techniques, financières et humaines seraient bien évidemment prioritairement celles les plus accessibles dans ce territoire mais aussi celles acquises de l'extérieur. Il ne s'agirait donc pas de rechercher une quelconque autarcie illusoire ni de faire supporter au niveau local des charges qu'il ne peut assumer.

Le développement local serait également distinct des approches de développement fondé sur l'aménagement du territoire. Historiquement, l'aménagement du territoire est une fonction de l'Etat qui vise, par une politique volontariste, à orienter des flux d'investissement vers la réalisation d'infrastructures et d'équipements dans des régions en disposant peu ou pas. Certes, tout un processus de développement exige des infrastructures, y compris le développement local ; mais celui-ci postulerait que ce sont prioritairement les réseaux de relations et la proximité des acteurs qui seraient l'assise dynamique du développement, les équipements venant soutenir ces dynamiques.

Attention, dans les copies, le développement local est souvent assimilé à la décentralisation et à l'aménagement du territoire. Si on accepte les hypothèses précédentes, le développement local se différencie fondamentalement des processus de décentralisation. La confusion proviendrait notamment de la concomitance d'apparition des deux mouvements au cours des années 80 en Europe occidentale (doc. 2.b, doc.1.c). Leur origine est pourtant opposée. La décentralisation est un mouvement décidé et organisé par l'Etat. Elle repose sur la mise en place ou l'extension de pouvoirs attribués à des institutions publiques dont les compétences sont définies par la loi. Le développement local est, quant à lui, un mouvement ascendant qui repose sur des dynamiques d'acteurs sociaux et économiques afin de renforcer leurs liens au sein d'un espace de développement et de se présenter en interlocuteur organisé vis-à-vis de l'espace national et international.

Finalement, en l'absence de *texte fondateur théorique unique*, le local et sa traduction par le développement local relèvent donc d'une définition empirique empruntant à la sociologie, à l'économie, à la science politique et à la géographie. Si l'on se réfère à la littérature académique sur le sujet, il n'y a pas à proprement parler de théories du développement local, mais plutôt, parmi les théories d'économie régionale (doc. 2.a), des écoles de pensée qui proposent une reformulation de la théorie générale en se focalisant sur ses aspects locaux. On peut citer notamment les tenants du *développement par le bas* qui plaident pour une prise de contrôle par des communautés locales et des régions de leurs propres ressources et institutions pour créer des emplois durables, le réinvestissement de l'épargne dans les PME locales, etc. Cette approche donne au développement local une fonction complémentaire ; elle ne remet pas en cause les fondements économiques et institutionnels sur lesquels se basent les autres modèles de développement. D'autres chercheurs ou praticiens se placent dans une posture plus radicale. Ils mettent en exergue les bénéfices d'une production locale de biens et services pour une consommation locale afin de réduire la dépendance externe d'un territoire vis-à-vis des grandes firmes ou des régions dominantes (doc. 1.b).

QUESTION 2 (5 points)

Comment l'Union européenne s'est-elle positionnée face aux nouveaux enjeux de l'aménagement du territoire et du développement local ?

Dans cette partie, il était demandé aux candidats de proposer une réflexion sur le rapport entre cadre théorique du développement local et traduction dans l'action publique. Dans l'ensemble, la question a été bien comprise mais, beaucoup de candidats n'ont pas fait le lien entre les deux. Ils se sont contentés d'une description très factuelle des documents « administratifs » et « techniques » offerts par la commission européenne, sans les lier véritablement aux premiers textes du dossier, plus conceptuels (doc.2.b, doc.3.a, 3d. 3e, 3f).

En tant que projet politique, la démarche LEADER, emblématique de la mise en action publique du développement local, consiste à orienter les efforts de développement sur des projets conçus à l'échelle de communautés locales dans le but de renforcer les capacités d'initiatives et d'action des acteurs locaux selon une approche *bottom-up* (doc. 3.d). Les décisions relatives à la stratégie de développement local ainsi qu'aux projets sont prises par des organes situés au plus près des périmètres d'intervention. Cette initiative politique, fondée sur l'hypothèse du développement endogène (doc. 2.a), est fondée sur un principe territorial et non une approche sectorielle. Son objectif est de valoriser des ressources locales de manière à maximiser le produit des activités et à en retenir les bénéfices, mais aussi de développer de manière ciblée les besoins, les capacités et les attentes de la population locale. L'initiative LEADER doit également permettre la participation des acteurs locaux à la conception de leur propre stratégie de développement et à sa mise en œuvre, mais aussi soutenir la recherche d'une maîtrise des conditions et des effets du développement par les

populations concernées (expérimentation d'une démocratie participative). Un tel modèle procède d'un changement d'image *du local*, voire d'une *légitimation* retrouvée de celui-ci.

Avec la progressive prise en compte de la complexité des questions environnementales -insistant notamment sur la coordination entre politiques publiques et la nécessité d'adopter un ancrage territorial et de nouvelles échelles spatio-temporelles dans la gestion et la mise en œuvre de projets de développement -, les institutions européennes ont donc été amenées à s'adapter. Dans cet esprit, le texte de la commission européenne de 2007 (doc. 3.e) a voulu être une proposition de stratégie à long terme destinée à assurer la concordance des politiques ayant pour objet un développement durable du point de vue économique, social et environnemental.

Appliqué à la politique européenne de développement rural (et *a fortiori* au modèle de développement local), le concept *d'intégration* permet de préciser celui plus général de durabilité. Lors de la réforme des fonds communautaires engagés à partir de 1998, l'approche territoriale est venue concurrencer l'approche sectorielle en remettant en cause la prééminence des mesures de modernisation agricole. Puis les objectifs environnementaux ont pris une importance croissante au travers, notamment, de la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture - capable de produire des aménités marchandes pour d'autres secteurs d'activité - et de l'intérêt des espaces ruraux au sens large (doc.3.c). Implicitement, il s'agit là d'une évolution qui marque une volonté d'intégrer non seulement le secteur agricole dans les projets de territoire, mais aussi et surtout l'ensemble des territoires ruraux dans la société globale. A cet égard, le modèle de développement local proposé par l'UE reconnaît implicitement les limites des oppositions classiques *rural/urbain* et *agriculture/société* des politiques publiques précédentes en tenant compte des changements dans le métier d'agriculteur et surtout des nouvelles formes d'utilisation et de transfert des capitaux sociaux, humains, économiques entre les espaces (doc.3.f).

Néanmoins, il semble que cette philosophie du développement local continue à se heurter à l'inertie du modèle moderniste et sectoriel antérieur développé par la PAC, à savoir le développement d'une agriculture productive. Elle est d'ailleurs encore souvent pensée comme simple palliatif aux effets indésirables de la PAC. Elle se heurte également à la complexification des configurations locales et des représentations, en particulier les jeux de pouvoir entre acteurs, mais aussi entre activités et espaces (doc. 2.c). En 1997, le secteur agricole restait déjà relativement hermétique à la question du développement endogène, et ce malgré l'introduction des premières mesures dites *territoriales* (comme les Mesures Agro-environnementales) (doc. 3.f). On note également que les réformes successives de la PAC (création du second pilier en 2000), qui devaient aboutir à la restructuration des rapports politico-administratifs des territoires ruraux, ont trouvé un écho très modéré auprès des acteurs agricoles locaux. Même après *l'Agenda 2000*, il semble que le développement intégré n'ait pas pris la forme d'un programme stratégique accompli et n'ait pas réellement réussi à destituer le modèle productiviste. Ces constats mettent alors en lumière **les limites d'une régulation politique conventionnelle comme générateur de changements dans un territoire aussi vaste et divers que celui des espaces ruraux européens**. C'est bien là l'idée-clé de l'approche du développement local : favoriser cette intégration spatiale et humaine au travers de nouveaux mécanismes de mise en œuvre.

QUESTION 3 (5 points)

Dans quelle(s) mesure(s) la politique européenne de développement rural est un exemple d'articulation entre global et local ?

Pour l'UE, penser le développement rural va donc de pair avec une réflexion sur les modalités de sa mise en œuvre. Aussi décentralisée que possible, cette politique de développement rural doit être fondée sur le partenariat et sur la collaboration entre tous les niveaux de responsabilité concernés (local, régional, national et européen). Elle doit privilégier, en théorie, la participation des acteurs et les initiatives émanant de la base (approche *bottom-up*), qui permettent de conforter la créativité et la solidarité des communautés rurales ».

Dans cette question, il était question de réinterroger de manière critique cette question du bottom-up et de l'articulation des échelles dans l'action publique. Si le local est bel et bien inscrit dans les démarches de mise en œuvre de cette action publique, le rapport au global reste permanent et doit être objectivé au regard du jeu des acteurs. Malheureusement, trop de copies se sont simplement attachées à analyser les processus ascendants de construction de l'action locale, alors qu'il était nécessaire de placer sa réflexion sur le double processus ascendant et descendant.

Le premier débat confronte donc l'approche *top-down* et approche *bottom-up* ; la première signifiant commandée ou régulée par l'Etat, la seconde proposant une gestion décentralisée, placée dans les propres mains des communautés locales. Cette dernière approche, qui considère finalement que les politiques de régulation n'ont qu'un rôle symbolique - la réalité sociale de l'action publique résidant dans ce que ces metteurs en œuvre et bénéficiaires en font - lui a valu son succès dans la rhétorique européenne sur le développement rural. D'une part, elle stimule l'*empowerment* des populations locales (terme généralement traduit par celui d'autonomisation et correspondant à la capacité d'un individu ou d'un groupe d'individu à contrôler sa destinée économique, professionnelle et sociale), avec comme argument le principe de la démocratisation ; d'autre part, elle désengage la responsabilité de l'Etat et limite les dépenses des instances supérieures (argument de la *libéralisation*).

Le second débat concerne la question du transfert du modèle de développement local : entre sa définition à l'échelle supra-nationale et sa mise en œuvre au niveau local (doc. 3.i). Le programme européen LEADER est un modèle de développement conçu par l'UE, transféré à chaque État membre (qui a pour objectif de le traduire et l'interpréter dans son droit national) et appliqué aux territoires locaux.. En tant que politique publique inspirée par l'UE, sa mise en œuvre se situe à l'articulation de divers échelons territoriaux (européen, national, régional et local). Elle concerne aussi une vaste arène de négociation entre de multiples acteurs politiques et sociaux. En raison des interactions entre divers niveaux de gouvernement et échelons hiérarchiques de l'administration publique, les configurations d'acteurs qui participent au transfert sont complexes (doc. 3.i) et varient d'un contexte national à l'autre.

L'acteur « source » supranational, autrement dit l'UE, définit les orientations en matière de politique rurale européenne en inscrivant ses objectifs stratégiques dans le programme de la politique Européenne de Développement Rural. Elle propose un menu de mesures à l'intérieur duquel les Etats membres peuvent choisir des actions pour lesquelles ils bénéficient d'un soutien financier communautaire dans le cadre de programmes de développement rural intégré. Du point de vue de la mise en œuvre du programme européen, l'Union européenne s'est dotée d'un cadre réglementaire qui fixe à la fois les caractéristiques générales de constitution des Groupements d'Action Locale (les territoires de projet de développement local) et les modalités de financement de ceux-ci; mais ce sont les Etats qui fixent leurs propres règlements et les modalités de mise en œuvre dans le respect des directives européennes.

Au niveau national, l'acteur étatique constitue le principal opérateur de transfert. Il fixe les objectifs de sa politique de développement rural dans son plan stratégique national et met en place le dispositif institutionnel de sa gestion. Celui-ci peut varier notablement d'un pays à l'autre. Il peut prendre appui sur les divers échelons de l'administration publique (dans les régions et/ou les départements) dans un cadre de gestion centralisée, ou s'appuyer sur des collectivités locales (régions ; microrégions) légitimées par la décentralisation (doc. 4.c). En définitive, en raison de son rôle normatif, l'acteur étatique détient un grand pouvoir d'intervention même si son rôle est avant tout d'impulser et de stimuler la capacité d'initiative des acteurs locaux, les « receveurs » (doc.4.d). Il peut imposer les limites des territoires de projet et les stratégies de développement local (comme c'est le cas en Hongrie) ou au contraire laisser libre cours aux « acteurs locaux » dans la définition de leur territoire et de leur projet de développement (comme c'est le cas en Allemagne).

A une logique démocratique faisant sa place à une construction ascendante de l'action publique, s'oppose parfois une logique plus bureaucratique, fondée sur un pilotage par en haut des initiatives locales. Les cartes 4.c, 3.m 3.j, 3.i ; et 3.h montrent en quoi ces logiques politiques et ces modes d'intervention radicalement différents influent sur les formes que prend l'action locale dans les 27 pays de l'UE.

D'une programmation LEADER à l'autre, le maillage des GAL s'est progressivement densifié. Cette extension montre une meilleure intégration de l'ensemble des campagnes dans les dispositifs d'aménagement des politiques d'intervention. Aujourd'hui, plus de 1800 régions LEADER couvrent près de 40% de la superficie totale des espaces ruraux européens et concernent plus de 60% de la population rurale (doc. 3.h). Pour la période 2007-2012, chaque pays en a retenu un nombre plus ou moins important dont la taille varie amplement selon le contexte local ou national.

D'une manière générale, on peut se demander d'où proviennent de telles différenciations ? Certes, la géographie des régions LEADER peut traduire les discontinuités de peuplement qui traduisent la diversité des campagnes européennes, les GAL semblant moins nombreux, moins peuplés et plus

étendus dans les régions de très faibles densités scandinaves que dans une Europe centrale relativement peuplée (doc ?). Mais les facteurs explicatifs d'une telle diversité sont plus complexes à cerner.

La diversité des situations socioéconomiques pourrait expliquer l'absence ou, au contraire, la démultiplication des régions LEADER. La prospérité agricole tendrait à exclure toute forme de développement alternatif dans un contexte économique dominé par la rente agricole, la performance et l'intégration agro-industrielle des grandes exploitations. A l'inverse, la faible intégration économique inciterait à trouver des voies alternatives au modèle dominant par des projets plus innovants. La dynamique de création des GAL refléterait également la capacité des acteurs locaux à initier des actions collectives. Dans certaines régions, alors que la destruction des sociétés locales, le chômage, l'émigration des forces vives et le vieillissement inhiberaient les initiatives locales dans la conception de projets de développement, dans d'autres, la revitalisation du tissu social et économique doperait les initiatives locales.

En fait, la dynamique des programmes LEADER semble moins corrélée aux dynamiques socioéconomiques locales qu'à la volonté politique de promouvoir plus ou moins intensément les démarches de développement endogène - d'autant que la démarche LEADER est désormais conçue comme une mesure d'accompagnement intégrée à chaque Politique Nationale de Développement Rural. Certes, les modalités de transformation socioéconomique des campagnes - en modifiant la structuration des sociétés locales - ont fait émerger de nouveaux acteurs susceptibles de porter des initiatives locales ; mais ce sont surtout les modalités de gestion et de mise en œuvre par les acteurs institutionnels du programme introduit par la logique de transfert institutionnel qui semblent refléter la géographie des régions LEADER ; les acteurs institutionnels influent largement sur la dynamique et la forme que prennent les territoires d'action locale.

QUESTION 4 (5 points)

La mise en œuvre de l'action locale est-elle de nature à renforcer la démocratie locale ?

Cette dernière question aborde *les modalités de réception du programme européen de développement local* qui suppose l'implication d'acteurs locaux afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets de développement. La diffusion du modèle de développement local dans les Etats membres de l'UE, *via* l'axe LEADER de la Politique Européenne de Développement Rural (PEDR), peut être perçue comme le signe d'un processus d'intégration à l'œuvre. Fondé sur une logique ascendante, ce modèle est un puissant vecteur de diffusion d'un mode particulier d'action collective. En reposant sur des partenariats locaux, réunissant entrepreneurs, élus et associatifs sur une base volontaire, il se veut « *exemplifier* » les principes de coopération et de subsidiarité et ainsi contribuer au renforcement de la démocratie locale. Mais-est-ce vraiment le cas ?

La constitution des GAL introduit des pratiques nouvelles de gestion territoriale qui, se référant au « *paradigme de la gouvernance locale* », ont pour but de soustraire l'action publique au monopole des institutions et de l'administration pour la confier à des groupes d'acteurs d'origine et de compétence diverses. Elles impliquent et légitiment désormais la société civile dans les pratiques de la gouvernance locale et dans l'élaboration même de ces groupes d'action dont la vocation est de contribuer à impulser le développement dans les zones rurales. Les GAL qui pilotent les régions du programme LEADER procèdent de la formation de partenariats entre acteurs organisés en réseaux. Cette logique en réseaux implique les acteurs sociaux dans une démarche collective par des liens d'interdépendance plus ou moins complexes ou plus ou moins intenses. Ces liens fondent le *système d'action locale* (défini par Bachelard et Clénet (doc. 4.d) comme l'ensemble formé par les interdépendances du réseau d'acteurs, leurs ressources et les normes de sociabilité qu'ils élaborent) qui, par le biais de la conception et de la mise en œuvre des projets de développement, réinterroge l'organisation du territoire local et notamment les rapports sociaux.

Si tous ces dispositifs nationaux mis en place se situent en amont d'une procédure qui sollicite les acteurs locaux, ils déterminent les modalités de leur implication dans les Groupes d'Action Locale destinés au pilotage des programmes. Dès lors, dans *cess* contextes institutionnels nationaux bien différenciés, de quelle manière les acteurs locaux se sont-ils appropriés les nouveaux dispositifs d'action publique proposés par le modèle LEADER ? Pour quels usages ? Plus largement, l'objectif d'amélioration de la gouvernance locale affiché par la politique européenne est-il véritablement de nature à la consolidation de la démocratie locale ?

Les modalités de transfert du modèle LEADER peuvent venir modifier certaines de ses caractéristiques spécifiques. Dans son rôle d'opérateur de transfert, l'acteur étatique peut encadrer plus ou moins fortement l'application de la politique européenne au point d'en réduire parfois la portée novatrice. Le respect du caractère ascendant et décentralisé du nouveau mode d'action publique s'accommode parfois mal des contraintes réglementaires nationales, qu'il s'agisse de l'imposition d'un agenda et de procédures strictes, des critères de délimitation des périmètres d'intervention ou des prescriptions concernant la présentation des stratégies de développement local. Parfois encadrée par un Ministère de l'Agriculture interventionniste, comme c'est le cas en Hongrie et dans une large partie des pays d'Europe centrale et orientale, l'approche LEADER peut être fortement déviée de son but initial pour devenir un instrument d'une politique visant à assujettir les territoires ruraux à une programmation normative. A l'inverse, en Espagne et dans de nombreux pays d'Europe du Nord, les Ministères de l'Agriculture laissent généralement le mouvement social s'organiser librement dans le cadre de regroupements volontaires sur une base intercommunale et en cela se montrent, du moins en théorie, plus fidèles à l'esprit animant le modèle LEADER.

Les choix politiques opérés par l'acteur étatique pèsent sur les conditions de réception du modèle par les acteurs locaux. En Hongrie, la forte instrumentalisation de l'axe LEADER vient limiter la marge de manœuvre des communautés locales tandis qu'en France, le degré de liberté plus grand accordé aux acteurs locaux pour former les partenariats a des effets sur leur mode de fonctionnement. Pour autant, partout la gouvernance locale n'en sort pas radicalement transformée (doc.4.a ; 4.b). Par leur position au sein du réseau et leur rôle, des élus locaux ou des entrepreneurs -sachant s'être bien positionnés dans le projet de territoire- exercent un véritable *leadership* (doc.4.c). Ils sont très souvent les seuls en mesure de mobiliser l'énergie des autres acteurs, les compétences des acteurs relais des services de l'administration, ainsi que les cofinancements indispensables à la réalisation des projets. Ils sont convaincus de servir les intérêts de leur communauté locale ; mais ne servent-ils pas les leurs en premier? L'exercice de ce *leadership*, qu'il soit politique ou économique, fût-il bienveillant, n'est-il pas pour autant pas sans danger sur la participation citoyenne à l'échelon local (doc. 4.a).

Pascal CHEVALIER, Aurélien DELPIROU

2.4. Composition d'histoire

Durée 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Sujet : Les sociétés coloniales face à la guerre (des années 1850 aux années 1950)

Le jury a corrigé 141 copies, chiffre en légère hausse par rapport à l'année dernière (130 copies) et à l'année précédente (95 copies). La distribution des notes est la suivante :

CB	1
1	17
2	13
3	6
4	7
5	9
6	8
7	10
8	13
9	14
10	11
11	2
12	7

13 9
14 2
15 5
16 4
17 1
18 2

La moyenne est en hausse, à 7,34 au lieu de 6,35 en 2012 et de 6,85 en 2011, même s'il est difficile d'attribuer ces variations à la nature des sujets, à la préparation des candidats ou à façon de noter des correcteurs. Cette moyenne est inférieure à celle des copies de géographie thématique, mais supérieure à celles de géographie des territoires et d'épreuve sur dossier, avec d'ailleurs des différences relativement minimes. De même, l'écart type se situe lui aussi à l'intérieur de la fourchette définie par les autres épreuves. Par ailleurs, si les deux années précédentes 4 puis 7 copies avaient obtenu 15 ou davantage, elles sont 12 cette année, tandis que les 38 puis 55 copies ayant obtenu une note inférieure ou égale à 5 ont été cette fois 53. Mais encore une fois, toute interprétation de l'évolution serait aventurée. On notera que tous les candidats ayant obtenu au moins 10 à cette épreuve sauf un, 42 sur 43 donc, ont été admissibles, qu'aucun candidat ayant obtenu 5 ou moins ne l'a été, et que 21 des 45 candidats dont la copie était située dans la zone intermédiaire l'ont été.

Le sujet posé n'était pas de nature à désarçonner les candidats, même s'il n'était guère traité en lui-même dans les manuels spécialisés sur lesquels les candidats s'appuient de façon compréhensible, surtout quand il n'existe guère d'ouvrages de synthèse préexistants sur la question telle qu'elle est formulée. La coïncidence avec le programme d'Histoire médiévale facilitait la maîtrise de définitions, implicites ou explicites, à propos de la guerre. Elle permettait aussi aux candidats de se rasséréner dans la mesure du possible, ce qui n'est pas sans importance pour composer. Rappelons cependant que si l'équipe des correcteurs met au point et propose de façon collective une série de sujets, c'est en tout début d'année et, pour une nouvelle question, avant la sortie des manuels. Par ailleurs elle propose plusieurs sujets pour chaque question, et ignore jusqu'au dernier moment lequel sera effectivement posé. Ce sujet-ci, en tout cas, ne semble pas avoir étonné, c'est du moins ce que l'on peut déduire des copies. À noter que la plupart de celles ayant obtenu 1 et une bonne partie de celles ayant obtenu 2 sont constituées par une introduction et rien d'autre, mais que souvent celle-ci semble tout à fait acceptable et permet de supposer une maîtrise minimale du sujet dans ses très grandes lignes : certains semblent avoir renoncé à se battre alors qu'ils avaient peut-être les moyens de le faire, et si le correcteur peut en ressentir une forme inavouable de satisfaction, car son travail est plus léger et le jugement plus simple à porter, il n'en est pas moins fondé à se demander ce qu'auraient été capables de rédiger ces candidats et si les quelques points qu'ils auraient glanés, ajoutés à d'autres obtenus aux épreuves précédentes, n'auraient pas pu leur être utiles – d'autant que l'on se juge souvent mal soi-même, faute de points de comparaison, et que même après trois autres devoirs effectivement ratés, il pourrait être intéressant de voir ce que l'on peut faire avec les moyens du bord, ne serait-ce que pour mesurer le chemin encore à parcourir. Dernière remarque d'ordre général, mais pas la moins importante, on regrettera les fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe de trop nombreuses copies, et on rappellera qu'elles ne peuvent qu'avoir des effets fort négatifs sur le jugement des correcteurs.

Pour en revenir au sujet posé, et à sa conception générale, il a pu sembler à certains relever davantage de l'histoire politique que de celle des sociétés, mais outre que l'interface entre les deux n'est pas négligeable, ce sont bien les effets des guerres sur ces sociétés et les réactions de ces dernières, ou ce qu'il était possible d'en saisir et d'en connaître, qui étaient attendus, et ont été trouvés dans un grand nombre de copies. Une histoire réputée plus générale, ou plus événementielle, fournissait bien entendu une toile de fond, mais plus ou

moins implicite, à traiter de façon plus ou moins allusive, à bien de égards supposée connue, et n'avait pas à être au cœur du propos : se limiter à elle revenait à se condamner au hors-sujet. De même, certains candidats semblent s'être inquiétés de la formulation « face à », sans doute pour l'avoir prise dans un sens très restrictif, mais ces mêmes effets et réactions y correspondaient fort bien. Enfin, il fallait bien entendu prendre en compte toutes les guerres : même si les deux guerres mondiales devaient occuper une grande place, le libellé même et ses précisions quant aux dates interdisaient de s'y limiter. Cela impliquait d'aller des guerres de conquête à celles liées à la décolonisation, et sans doute de ne pas exclure diverses insurrections, ou au moins de se poser à leur propos une question sur les limites du sujet.

En ce qui concerne le plan, l'écrasante majorité des copies a adopté la solution la plus simple, le plan chronologique. Le découpage le plus équilibré semble envisager d'abord les conquêtes et leurs suites, puis la Première Guerre mondiale et peut-être ceux des éléments liés à la Seconde qui vont en apparaître comme le prolongement (ce que l'on retrouve dans les deux cas), enfin, et avec le reste de ce qui concerne la Seconde Guerre mondiale, les conflits débouchant sur les indépendances (ou en découlant...). Il ne s'agit pas tout à fait d'un plan chronologique, mais on voudra bien croire ici que la corporation des historiens est attachée au moins autant à la logique qu'à la chronologie, qui en est souvent un élément. En effet, en l'occurrence, des conquêtes ou reconquêtes (avec des effets massifs sur la société locale comme en Libye et en Éthiopie, même si ces deux cas sont à peu près absents des manuels) sont postérieures à la Première Guerre mondiale, et les guerres d'indépendance à Cuba lui sont antérieures (sans parler d'Haïti et de Toussaint Louverture, trop antérieurs au programme). Bien entendu, on pouvait reculer devant ce partage de la Seconde Guerre mondiale entre deux parties, mais entre bornes chronologiques et soucis consensuels, les manuels et de façon générale la bibliographie semblent relativement peu prolixes sur les effets des guerres de décolonisation dans les sociétés concernées ; ceci dit le cas cubain déjà évoqué, certes particulier puisque remontant au XIXe siècle, a pu être présenté assez longuement. Il convient de rappeler qu'il ne saurait y avoir de plan obligatoire, et que par ailleurs les correcteurs sont beaucoup moins obsédés par la tripartition que certains pourraient l'imaginer, même si en l'occurrence c'est bien un plan en trois parties qui est proposé ici, car en pratique tout plan est acceptable s'il obéit à une logique, s'il permet de couvrir tous les aspects du sujet, s'il évite les répétitions, et... s'il est trouvé assez vite dans le courant de l'épreuve pour pouvoir être mis en œuvre. Ce qui suit ne saurait être considéré comme un corrigé, mais comme un rappel de certaines pistes qui étaient à la disposition des candidats, pour l'essentiel dans les manuels d'usage courant.

Certains, bien que les traitant en fait, ont pu s'interroger sur la légitimité des guerres de conquête dans le sujet, au motif que les sociétés concernées ne seraient alors pas encore « coloniales », mais conquêtes et « pacifications » sont loin d'être instantanées ; par ailleurs, la formule selon laquelle l'Afrique s'est conquise elle-même, et la participation de colonisés à la colonisation, avec des effets sur les sociétés, impliquent bien une appartenance au sujet. Ces guerres peuvent être présentées comme un cas d'école de « brutalisation », si tant est que ce concept soit toujours opératoire et que les sociétés (celles des colonisateurs comme celles des colonisés d'ailleurs) n'aient pas été déjà fort brutales auparavant. On pouvait citer des cas comme la guerre en 1854 à Bornéo, réputée avoir vu se déployer une violence sans précédent, et bien d'autres avec une énorme difficulté à établir des bilans fiables – ainsi, même si cela empiète sur la troisième partie, dans la guerre d'indépendance cubaine, avec l'apparition des camps alors dits de « reconcentration », on parle de 200 000 à 500 000 morts pour une population d'un million et demi d'habitants, et dans la campagne américaine aux Philippines, en 1898-1902, consigne a été donnée de tuer toute personne de plus de dix ans, l'estimation des victimes va de 250 000 à 700 000. À la violence organisée, avec des effets de masse, s'ajoutent d'autres phénomènes secouant et amputant les sociétés, la conquête entraînant un choc démographique en dehors de massacres, ne serait-ce que parce que les déplacements des

armées diffusent des maladies endogènes ou exogènes dévastatrices pour des populations pauvres et affaiblies.

Les guerres sont d'autant plus violentes qu'elles relèvent largement de la guérilla, des « small wars » auxquels s'adaptent les chefs militaires issus des puissances colonisatrices, mais elles imposent aussi à ceux-ci un nouvel objectif, non plus vaincre une armée ou de prendre une position, mais soumettre la population, quadriller le territoire, selon la théorie de la tâche d'huile de Gallieni : ouvrir des routes, créer des marchés et des écoles. Donc modifier la société. C'est la version positive : pour Lyautey les centres d'affaires protégés par l'armée sont les grands agents de pacification, les grands dissolvants de dissidences, et les médecins sont plus utiles que les soldats pour quadriller un pays. Il existe bien entendu une version moins positive, et la pacification, même progressive, peut être fort expéditive, comme en Côte d'Ivoire avant 1914. D'autant que la violence est aggravée par le refus de reconnaître l'autre comme soldat régulier, ce qui fait s'affranchir des lois de la guerre, comme de nouveau à Bornéo, tandis que les mutilations de cadavres, réelles ou alléguées, fournissent le point de départ d'une escalade, laquelle peut aussi aller jusqu'au génocide, à la destruction pure et simple de la société considérée : hors du champ géographique du programme, l'extermination des Tasmaniens est la source d'inspiration indiquée par H.G.Wells au début de sa *Guerre des mondes* ; plus classiquement, on citera les Herreros. Enfin certaines catastrophes ne sont qu'indirectement imputables aux colonisateurs, comme en 1856 quand les Xhosa d'Afrique du Sud sacrifient leur bétail pour réaliser une prophétie et susciter la venue de troupes invisibles, d'où une famine dont les survivants, 30 000 sur 100 à 150 000, doivent se mettre au service des Anglais.

Ces conquêtes, on l'a dit, s'appuient sur des troupes indigènes, tirailleurs sénégalais, annamites ou tonkinois, goums marocains, Gurkhas, Sikhs ou Marathes de l'armée des Indes à la fois sur place et dans des expéditions lointaines. Ce recrutement bouleverse des hiérarchies locales, d'autant qu'il est sélectif, avec le concept de « races martiales ». Il fournit des revenus aux régions les plus pauvres. Il y a évidemment des limites, liées aux peurs d'insubordination et aux soupçons d'incompétence, avec des blocages dans les promotions, mais nombre d'anciens soldats fournissent par la suite des cadres subalternes pour la gestion des territoires, représentants de l'autorité et en position de force, assurés aussi d'une sécurité économique. Ce n'est pas une spécificité des politiques européennes, et à Taiwan comme en Corée des milices locales appuient les polices militaires japonaises. En Afrique, le « garde-cercle » des Français, ou le garde armé, incarne la colonisation au quotidien, tout en étant un colonisé. Se crée ainsi une classe de militaires professionnels, avec des effets sur la monétarisation de l'économie. Des postes même très subalternes font d'anciens tirailleurs des intermédiaires importants, et leurs enfants bénéficient d'un accès préférentiel à l'école. D'où une sorte de classe moyenne. Les modifications induites par la militarisation peuvent avoir d'autres effets, plus larges, comme au Pendjab où recrutement et stationnement militaires génèrent infrastructures, urbanisation, développement d'une agriculture commerciale, et tout simplement, moteur de tout, transferts de revenus. Et plus tard, dans les années 1930, en AOF, l'armée fournit une bonne part des rares emplois disponibles...

La conquête militaire a d'autres effets, sur les modalités d'administration, mais avec des effets très divers selon les lieux, de la pure politique de terreur à une gestion autoritaire comme celle des « bureaux arabes » mais souvent contre les colons, le passage à l'administration civile étant loin d'être toujours favorable aux populations autochtones.

La conquête détruit aussi des élites anciennes, avec prises de palais, souverains destitués et exilés, etc. Et elle promeut des chefs alternatifs, cadets de famille plus conciliants, sous-officiers indigènes étrangers à la région. Mais le plus simple est souvent de favoriser les élites locales qui déploient des stratégies afin de préserver leurs positions, même si elles ne se perpétuent pas à l'identique et si de nouvelles fonctions fiscales ou judiciaires leur sont ouvertes, d'où des compétitions entre elles. On voit à la fois l'émergence de nouvelles familles et des cas de pérennisation d'anciennes dynasties. Parfois, les bouleversements

hiérarchiques concernant des pans entiers de la société, hors même « races martiales » ; ainsi l'Italie de Mussolini s'appuie sur les musulmans éthiopiens contre les coptes dominants avant la conquête.

On ne saurait minimiser les résistances armées et les soumissions tardives, Mozambique soumis durant la Première Guerre mondiale, Sud de l'Angola en 1941, puis les insurrections, avec la République du Rif, la guérilla des Kha au Laos, la révolte vietnamienne de 1930-1931, ou les poussées de guerre sainte en pays musulman, généralement restreintes, localisées, autour d'un prédicateur ou d'un chef, mais aussi le banditisme, social ou pas. Les répressions peuvent relever encore des guerres, et si on ne saurait les énumérer ni dans l'absolu, ni dans le cadre du sujet, elles ont des effets considérables, ainsi la reconquête de la Libye par l'Italie, déjà évoquée plus haut, avec en 1930 l'internement de probablement 100 000 habitants de la Cyrénaïque, soit près de la moitié de la population, dont 40% meurent avant la fermeture de ces camps en 1932, entre marches forcées, maladies et faim. D'autre part, les révoltes renvoient au choc des guerres de conquête sur les sociétés, ou à leur souvenir, et ont un impact sur elles, parfois assez inattendu comme dans le cas de celle des Cipayes après laquelle les transformations sociales impulsées par les colonisateurs sont freinées. D'une certaine façon, tout le programme ou presque pourrait être convoqué comme conséquence des guerres de conquête sur les sociétés, avec modification de celles-ci par la colonisation – le dire n'était pas illégitime, si c'était fait à très grands traits (mais sans doute avec des exemples) afin de rester dans le cadre de la dissertation et de ne pas tomber dans le « tout est dans tout, et réciproquement ».

Reste que la Première Guerre mondiale marque un tournant spécifique, ou a été ressentie comme telle, par exemple par Amadou Hampâté Bâ expliquant que « la vieille Afrique a disparu avec la guerre ». Parfois, on ne saurait exclure une coïncidence : en Afrique, les administrations militaires liées à la pacification et le système des concessions disparaissent dans les années 1920, période de la « civilisation » au sens de l'époque. De même, on assisterait à l'augmentation des dépenses « civilisatrices » (au sens courant cette fois). Il est difficile de déterminer ce qui est lié à la guerre et ce qui est le résultat d'une évolution interne, même si des hypothèses peuvent être faites librement...

Les changements peuvent sembler limités parce que les combats sont supposés l'être. Mais si certaines conquêtes sont rapides, la guerre dure dans l'actuelle Tanzanie jusqu'à la fin de 1917 et des unités allemandes continuent à se battre au Mozambique jusqu'à l'armistice de 1918. De plus, quelques mois de guerre peuvent marquer de façon profonde une société. L'historiographie est cependant plus prolixe sur la mobilisation dans tous les domaines, qui a beaucoup modifié les sociétés coloniales. Ainsi la mobilisation financière se traduit par une hausse des impôts de plus de 30% en moyenne en AOF, tandis que comme en métropole est lancée une grande campagne pour un emprunt. Les mobilisations économiques sont bien connues, et peuvent peser lourd dans des régions fragiles, comme la zone soudanaise sortant à peine de sa plus terrible famine du siècle en 1913-1914. Il s'agit de nourrir les métropoles, mais pas seulement, puisque le riz du Congo oriental est destiné aux armées en Afrique de l'est. Les colonies même les plus pauvres sont sollicitées, ainsi les exportations depuis l'Érythrée sont multipliées par six. On note une demande d'augmentation de la production de ricin pour l'aviation et la marine, de riz, de mil, d'arachide... On constate même des progrès de l'industrialisation du fait des nécessités, aux Indes où la production des manufactures de coton augmente de près de 50% en trois ans, celle de charbon de plus de 80% : cela a des effets positifs, et les Indes se retrouvent avec une balance du commerce extérieur excédentaire. Pour certains, y compris certains colonisés, la guerre peut signifier enrichissement. Resterait à savoir comment celui-ci est réparti ; surtout ce n'est pas vrai partout. Ainsi entre problèmes de liaisons maritimes, blocage des circuits locaux, apparition de l'inflation, certaines régions d'Algérie connaissent une grande misère, et celle-ci est aggravée un peu partout par le travail forcé, lié à aux injonctions d'intensification des cultures. En Afrique anglaise on note le renforcement des mesures contraignant les indigènes

à travailler sur les grands domaines, et les contrôlant. En dehors même de ces contraintes, la demande accrue de produits coloniaux déséquilibre les économies en poussant plus encore qu'avant à la monoculture aux dépens des cultures vivrières, les prélèvements entraînent une hausse du prix des produits de consommation courante, ainsi que des pénuries. Il faut ajouter le recrutement de travailleurs pour la métropole, leurs séjours ont pu avoir des effets sur les sociétés d'origine lors des retours, mais dans un premier temps, ils ont aggravé la pénurie de main d'œuvre, la chute des productions agricoles, d'autant qu'en Afrique anglaise par exemple, la guerre coïncide avec une sécheresse dramatique, débouchant sur une famine en 1917-1919.

S'y ajoute une mobilisation militaire, dans des unités combattantes ou auxiliaires, en Europe ou sur place (et les auxiliaires ne sont guère protégés, on compte des dizaines de milliers de porteurs autochtones morts d'épuisement, de maladie, de faim). C'est un phénomène nouveau à cette échelle, les troupes coloniales ayant longtemps relevé de petites unités locales. Cet usage des peuples colonisés se fait par ailleurs de façon inégale au sein d'un même empire.

La mobilisation civile et militaire accentue la monétarisation, pour le temps de la guerre et ses suites (primes, soldes, pensions, envoi des salaires au pays), et modifie des situations économiques et sociales, avec de fortes disparités selon les ethnies et les catégories ; on peut imaginer que s'esquisse une nouvelle hiérarchie, même si ce changement est plus quantitatif que qualitatif par rapport à des phénomènes déjà évoqués. Par ailleurs, et c'est plus développé, travail forcé et mobilisations créent des malaises, des exodes, des révoltes. Ces dernières sont en général localisées, mais multiples ; certaines sont liées à des fermentations antérieures et la guerre n'en est que le déclencheur, comme au Kenya, d'autres lui sont spécifiques ; ainsi entre Haut-Sénégal et Niger, ou en septembre 1916 dans le sud Constantinien ; au Sahara, la guerre sainte des Senoussa est sans doute la plus importante de ces révoltes, et est réprimée en 1917. Le continent africain n'est pas seul touché et l'Indochine en connaît une d'août 1917 à janvier 1918, avec milices et jacquerie. On peut pondérer les exemples, nombreux mais limités, par le fait que sauf en Libye les colonisés sont en majorité fidèles aux métropoles, même si dans la plupart des cas cette attitude peut être attribuée à l'inconscience et à la soumission dans des sociétés traditionnelles.

Ceci dit, la guerre, justement, ébranle cette soumission. Elle constitue une forme d'ouverture au monde, de contact avec les métropoles (et de comparaison entre une relative égalité et les conditions coloniales, voire d'initiation au syndicalisme malgré le statut militarisé de nombre de travailleurs coloniaux). Elle a aussi diminué la présence européenne, brassé les cartes, et à son issue a parfois fait changer de domination, avec des effets sur le fonctionnement de la société quand dans l'actuelle Tanzanie les Britanniques reconstituent les chefferies démantelées par le colonisateur allemand. On peut aussi supposer des périodes de flottement dans le maintien de l'ordre public.

S'y ajoutent des prises de conscience politique, entre spectacle des déchirements européens et du déclin de l'Europe, révolution russe et wilsonisme. Il peut s'agir de réclamer les bénéfices du loyalisme (on peut citer Gandhi). Cela relève aussi de promesses explicites, quand le député Blaise Diagne proclame que « en versant le même sang, vous gagnerez les mêmes droits ». C'est aussi le résultat même de la guerre avec par exemple en Indochine des anciens combattants qui ont acquis un sentiment de leur dignité, de leur citoyenneté, ont vécu l'armée comme une école de l'égalité, et ont fait quelques comparaisons avec leur condition. Cela implique des déceptions, et des réclamations, comme dès 1920 celles du *National Congress of British West Africa* auprès du *Colonial office* et de la SDN.

Ceci dit, les réformes existent, au bénéfice des colonisés, de l'Algérie à l'Inde. On trouve à peu près partout des promesses de mesures libérales, destinées à calmer les esprits, à enrayer le développement du nationalisme, à favoriser les recrutements en fournissant un « objectif personnel » aux combats. Certaines, effectives, sont toutefois liées de façon indirecte à la guerre, qui accélère les réformes fiscales comme en métropole, d'où pour la première fois en Algérie l'impôt foncier sur les possessions européennes en 1918, et en 1919 ce même impôt à

la place des « impôts arabes ». L'investissement de l'État dans l'économie, conséquence majeure de la Grande Guerre, se traduit dans les colonies françaises avec le plan Sarraut. D'autres réformes ont des contrecoups importants, comme la loi française de 1919, récompense du loyalisme et de la participation à l'effort de guerre en Algérie, qui exempte 400 000 personnes du régime pénal de l'indigénat, avec pour effet d'interdire les sanctions et amendes collectives. Mais ces réformes ne sont pas à la hauteur des aspirations, d'où des tensions, des soulèvements de l'Égypte à la Corée en 1919 (avec dans ce dernier cas une répression dure, mais des concessions en matière culturelle), les mouvements autour de Gandhi eux aussi durement réprimés, etc.

Comme le notait voici quatre décennies Jean-Louis Miège, la Seconde Guerre mondiale « va abattre ce que la première avait ébranlé » et les éléments qui vont être énumérés peuvent être regroupés avec ceux qui précèdent. On retrouve en effet une participation à l'effort de guerre. Les troupes indigènes ou coloniales sont encore plus nombreuses. Ce n'est pas sans effets sociaux et politiques, et on a pu lier le développement de revendications nationalistes et panafricanistes au Nigéria à la circulation d'un grand nombre de recrues à travers le monde. Du point de vue économique, l'Afrique britannique et l'Inde jouent un rôle de base arrière et fournissent la Métropole. On notera le recours au travail forcé par exemple dans des mines nigérianes ou à Madagascar où les conditions antérieures sont durcies au moment du blocus anglais et du fait des pénuries. Dans l'Est africain britannique, les *squatters*, à qui a été accordé bien antérieurement le droit de s'installer sur des terres et de les cultiver moyennant une redevance en jours de travail pour le colon, propriétaire foncier, voient cette redevance passer de 180 à 240 jours par an, ont donc moins de temps pour leurs lopins et s'appauvrissent. Les colonies financent en partie leur déficit des métropoles par leurs exportations, comme en 1914-1918. La demande de produits coloniaux déséquilibre encore les économies en poussant à la monoculture au détriment des cultures vivrières, et l'augmentation des prélèvements fiscaux va dans le même sens en impliquant une augmentation du prix des produits courants, et souvent des pénuries, qui frappent les sociétés locales, d'où de vifs mécontentements avec parfois une dimension anticolonialiste. Ces pénuries sont aggravées par les réquisitions, le rationnement, la désorganisation des transports, et débouchent parfois sur de véritables famines dévastatrices, comme en 1943 au Bengale, avec trois millions de morts ; au Tonkin fin 1944-début 1945 les morts seraient entre 500 000 et 2 millions, Français comme Japonais ayant contraint les paysans à passer du riz au coton et au jute, ce à quoi s'ajoutent les réquisitions de stocks par les troupes nipponnes et les bombardements américains gênant l'approvisionnement par le sud, sans compter, liées en partie à la dénutrition, des épidémies de typhus et de choléra comme à Hanoï en 1945. Même hors de cas extrêmes, la pénurie entraîne une hausse des prix, et une situation dont pâtissent durement les plus pauvres (ouvriers agricoles ou d'industrie, pêcheurs, petits commerçants) aux salaires en baisse depuis le début de la guerre, d'où des disettes en 1942 en Algérie. L'empire colonial japonais connaît les mêmes phénomènes dans des sens parfois opposés comme en 1914-1918, et la Corée fournit un cas intéressant de développement lié à la guerre et qui ne peut qu'avoir des effets sur la structure de la société : base logistique pour les opérations en Chine, elle connaît un développement accéléré par rapport à l'entre-deux-guerres du fait de ses potentialités hydroélectriques et charbonnières, ce qui a des effets après la défaite japonaise, d'autant que l'industrie est surtout concentrée dans le Nord... Dans un ordre d'idées un peu différent, on note des cas d'enrichissement au sein d'un appauvrissement généralisé, comme dans l'Est africain anglais, où les colons obtiennent de l'État la garantie des prix agricoles.

Plus encore qu'en 1914-1918, les problèmes de transports et de blocus ont des effets sur les populations, par exemple dans les possessions françaises non ralliées à la France libre, en situation de blocus. Les liaisons entre la Métropole d'une part, les Antilles et l'Indochine d'autre part cessent en 1942-1943, d'où un recours aux *ersatz*, à l'improvisation et au système « D », et des pénuries. Pour l'Indochine on a pu parler d'asphyxie économique.

Aux difficultés économiques s'ajoute la répression. On peut évoquer l'empire japonais, avec en 1942 en Chine du Nord la politique des « trois Tout » : tout tuer, tout brûler, tout piller, d'où 2,7 millions de morts directs ou indirects. Même si c'est moins tragique, on citera la répression par la dictature vichyste en Algérie, avec tribunal militaire permanent, camps d'internement dans le Sud, abolition du décret Crémieux, exclusion des musulmans des conseils municipaux, différences officielles entre les peines pour les Européens et les autochtones, moment d'exacerbation de la domination coloniale que l'on retrouve ailleurs dans l'empire par exemple en Guadeloupe avec une reprise en main par les « Blanc-pays », propriétaires fonciers, et la révocation de 18 des 20 maires noirs de la Guadeloupe et de Marie-Galante, remplacés par des ecclésiastiques ou les représentants directs des planteurs. Au bout du compte ces pays sont des « marmites sous pression ».

On peut noter que si dans certaines parties du monde colonial français la guerre se traduit par un durcissement de l'administration, elle peut aussi augmenter la sous-administration d'où sous certains angles plus de latitude pour les populations, et avec des effets sur la société des colons comme au Nigéria avec une ouverture aux femmes d'emplois qui leur étaient jusque-là interdits (et qui ne leur sont accessibles que de façon réputés provisoire, du moins jusqu'aux années 1950).

S'y ajoutent, plus qu'en 1914 en particulier dans l'empire français, les effets d'autres conséquences politiques de la guerre : effondrement de la France, affrontements entre dictature vichyste et soldats de la France libre, intervention anglo-saxonne directe (de l'occupation de Madagascar avec l'impact de la prise de Tananarive par des troupes anglophones essentiellement africaines aux suites du débarquement en Afrique du Nord). De façon générale, les principes mis en avant par les Alliés ont plus d'impact que lors de la Première Guerre mondiale, avec la Charte de l'Atlantique proclamant le droit « pour chaque peuple de choisir la forme de gouvernement sous laquelle il doit vivre », même si c'est supposé concerner la seule Europe.

S'y ajoute l'acceptation fin 1944 par le *War cabinet* britannique d'une certaine concertation internationale dans l'administration coloniale, ou au lendemain du conflit l'article 1^{er} de la Charte de San Francisco proclamant l'égalité de droit des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes. La structuration du monde autour de deux puissances qui se disent anticolonialistes pèse pour ce qui est des principes, et il n'est pas indifférent que les colonies des vaincus (Japon et Italie) accèdent à l'indépendance en quelques années au lieu d'être distribuées aux vainqueurs comme en 1918 sous forme de mandats, tandis que les rivalités franco-anglaise au Proche-Orient accélèrent des indépendances bloquées avant-guerre. En Asie, l'essentiel tient sans doute dans les victoires et la politique des Japonais, à double tranchant car l'indépendantisme se développe avec eux et contre eux. Par ailleurs, la résistance face à eux peut avoir des effets sociaux directs, ainsi aux Philippines l'« armée du peuple antijaponaise » organise le partage des terres dans les zones libérées et prône le démantèlement des grandes propriétés. On notera, même si c'est anecdotique par rapport à ce qui précède, que la diminution du prestige des colonisateurs peut emprunter d'autres voies, comme au Congo belge qui voit arriver des « Blancs qualité de guerre » dont le comportement est réputé incompatible avec la hiérarchie coloniale. Encore plus anecdotique, mais avec un effet réel, le discours folklorisant de la dictature pétainiste a pu contribuer au développement des nationalismes anticoloniaux, surtout en Indochine où il y a eu tentative d'utilisation du nationalisme local contre le panasiatisme japonais, avec des renforcements identitaires d'ailleurs simplistes, et où les nationalismes ont pu détourner la formule creuse de la « révolution nationale ».

Dans ces conditions, la fin de la guerre voit tout à la fois des mesures d'ouverture et une recrudescence des revendications débouchant, à travers des conflits, sur les décolonisations. Peut-être peut-on d'ailleurs estimer que le caractère tardif de celle des possessions portugaises est lié à la neutralité du pays, même si d'autres facteurs interviennent de façon manifeste, dont l'archaïsme social.

Côté réformes, liées à la guerre et avec un impact sur la société coloniale, on pensera aux effets mêmes limités de la conférence de Brazzaville débouchant sur la constitution de la IV^e République, l'Union française, l'égalité des droits et des devoirs, le passage pour tous au statut de citoyen sans incompatibilité avec le statut personnel, le fait que dès avant, en 1944, les sujets algériens ont pu devenir magistrats. On peut ajouter en 1946 la création du Fonds d'investissement pour le développement économique et social ; ceci dit le *Colonial Development and Welfare Act* britannique date de 1940, et bien malin qui distinguera vraiment le rôle des débuts de la guerre dans une évolution globale. Toujours au titre des aménagements, des effets comparables des deux guerres et des évolutions pouvant les dépasser, les syndicats, autorisés en 1918 en Inde et dans les années 1930 en Afrique anglaise, l'ont été en 1937 dans les colonies françaises, mais dans un cadre restrictif (alphabétisation, maîtrise de la langue française etc.), et ne l'y sont vraiment qu'en 1944. Reste que c'est timide côté français (et moins large qu'on le dit côté anglais), que le suffrage universel attend la loi-cadre Gaston Defferre de 1956, que le système électoral à deux collèges est très inégalitaire, et que ce tournant moins autoritaire de l'empire arrive sans doute trop tard.

Il se double de répressions de ce qui passe de façon globale de mouvements de notables à un recrutement plus large, plus populaire - on pensera au Manifeste du peuple algérien, à l'Istiqlal, au *National Council of Nigeria and Cameroons*, au Mouvement démocratique de la rénovation malgache etc. Contrairement au premier après-guerre (même si c'est très schématique), on note le rôle d'anciens mobilisés, à travers des figures emblématiques comme F. Fanon ou A. Ben Bella ; ceci dit le phénomène paraît très limité en Afrique subsaharienne, sauf semble-t-il le cas des Kykuyus, dont les difficultés à se réinsérer dans la société agricole attisent la révolte.

De fait, on en arrive souvent à une situation insurrectionnelle, violemment réprimée, conséquence de la guerre (au moins en partie) et grosse d'autres conséquences pour les sociétés. Certains mouvements réprimés ne relèvent pas à l'origine de l'indépendantisme, un cas emblématique étant constitué par l'affaire de Thiaroye au Sénégal. Souvent en revanche le lien est direct : ainsi la répression sévit au Maroc dès janvier 1944, en Algérie à partir du 8 mai 1945, elle est très brutale à Madagascar en 1947. On ajoutera grèves, boycotts et manifestations à partir de 1947 en Gold Coast, une situation insurrectionnelle dans une bonne partie du Cameroun, des révoltes en Côte d'Ivoire en 1949-1950, au Kenya à partir de 1950 avec les Mau-Mau, ou les *fellagas* « coupeurs de routes » en Tunisie.

Parfois, en particulier en Asie du Sud-est, on a affaire à une reconquête militaire, une réinstallation du colonisateur. Une autre guerre, spécifique, interfère, la Guerre froide, qui fait par exemple que les États-Unis appuient l'indépendance indonésienne car ils jugent qu'elle ne profitera pas à des communistes, mais favorisent une contre-guérilla violente aux Philippines. L'échec de l'expérience réformiste au Maroc et le retour en arrière de 1946-1947 procède au moins en partie de ces mécanismes, le soutien américain à la France en Indochine aussi, etc.

Par ailleurs, les contestations de la colonisation dans le cours même de la guerre ont pu avoir de très importantes conséquences. C'est le cas en Inde, engagée dans le conflit par l'Angleterre, et où le souvenir des déceptions du premier après-guerre pousse le Congrès à refuser de participer à l'effort de guerre et à ordonner aux gouvernements provinciaux de démissionner, puis à voter la résolution *Quit India*, d'où une répression, des soulèvements comme on n'en avait plus vus depuis 1857, liés à la guerre car correspondant à l'affaiblissement du prestige anglais depuis la chute de Singapour, et aux difficultés quotidiennes et bien pire avec la famine du Bengale (où la révolte est la plus active). Et, l'un des effets est la montée en puissance de la Ligue musulmane, loyaliste, en position de force lors de l'indépendance, ce qui pèse dans la partition, les déplacements de population, les morts et les ravages post-décolonisation.

Les effets des guerres de décolonisation pourraient être envisagés, même de façon allusive, avec le départ d'un groupe auparavant dominant, les problèmes d'équipement et d'encadrement que cela pose, l'extraordinaire faiblesse des systèmes de santé subsistant par

exemple dans les anciens empires belge et hollandais. On pourrait se demander quels effets ont eu les violences des colonisés en termes de « brutalisation » des sociétés, et la guerre en termes de sélection de nouvelles élites, sur des bases qui ne sont sans doute pas les plus adaptées à la direction d'un pays en temps de paix, avec parfois des combattants de la douzième ou treizième heure comme ceux que les Algériens ont appelé les « marsiens ». Avec un bond chronologique tout à fait justifié, un candidat pouvait développer le cas de Cuba, les comparaisons avec d'autres cas, distants dans l'espace et dans le temps, ne pouvant comme toujours qu'amener à souligner la variété des réalités...

Ces rappels, encore une fois, ne constituent pas un corrigé, mais sont là pour fournir des pistes, entre lesquelles il est légitime de choisir, auxquelles d'autres pouvaient et devaient s'ajouter, et pour lesquelles détails et liens explicites avec le discours tenu ne pouvaient qu'être appréciés, les exemples détaillés valant bien entendu mieux que les allusions, mais celles-ci restant préférables au « rien du tout », et la pratique, entre durée limitée impartie pour composer et ampleur de la question, imposant un mélange des deux... De ce point de vue, ce qui précède est évidemment fort allusif, et doit être complété... Les correcteurs ont trouvé avec plaisir des exemples très divers dans les copies, et aussi des références culturelles relevant de domaines plus ou moins « légitimes » mais presque toujours bien utilisées, à côté de l'usage quasi rituel, en introduction, de Georges Balandier. Ils ont ainsi vu passer des allusions, parfois développées, à Karen Blixen et à Amadou Hampâté Bâ, à Raymond Aron et à Albert Camus, à Pierre Bourdieu et à Albert Memmi, à Charles-André Julien et à Lawrence d'Arabie, à George Orwell et à Louis-Ferdinand Céline, à Hergé et à Rudyard Kipling, à Paul Valéry et à Michel Sardou... et les références les moins « légitimes » n'étaient pas toujours les moins adéquates. S'il en est question ici, au terme du parcours alors qu'elles se concentraient dans l'introduction, c'est qu'elles étaient souvent sous-utilisées, et qu'elles auraient pu trouver un usage justement dans les conclusions (où l'on en a trouvé toutefois certaines, en particulier cinématographiques). En effet, pour ce qui est de la définition de G. Balandier, un esprit chagrin pourrait faire observer que celle-ci, comme d'ailleurs la définition de la guerre, semble bien souvent donnée à titre de passage obligé, d'élément a priori de l'introduction, mais sans guère de réutilisation par la suite, sans paraître informer le devoir, du moins de façon explicite, et sans être reprise en fin de compte pour essayer d'en voir les rapports avec le sujet et son traitement. De même, les références pouvaient suggérer des pistes, pousser dans une direction ou une autre, et quand elles figuraient en introduction il aurait pu être intéressant de les retrouver, après le développement, pour mettre en lumière leur pertinence mais aussi leur fatale et normale impuissance à épuiser le sujet, bref les critiquer au meilleur sens du terme. Il ne faudrait certes pas que ce genre d'opération se transforme en système mécanique, mais ce peut être une solution pour nourrir des conclusions souvent quelque peu exsangues. On pouvait imaginer aussi, pour ce sujet, une réflexion sur l'importance fondamentale de la guerre pour les sociétés coloniales ou l'affirmation au contraire d'une part d'une illusion d'optique au moins partielle liée au traitement du sujet et d'autre part du fait qu'on ne saurait réduire à elle toute l'évolution des sociétés coloniales. Ou peut-être une mise en perspective avec l'avant et l'après, « l'avant » supposant sans doute de rappeler à la fois d'une part le discours colonial traditionnel sur le fait d'avoir apporté la paix et mis fin à des conflits endémiques et dévastateurs, et le caractère souvent pour le moins cynique de ce discours qui n'est pas spécifique au monde contemporain (pour les éventuels latinistes, Tacite écrivait : *ubi solitudines faciunt, pacem appellant* ; traduction approximative : « où ils font le vide, ils appellent ça la paix »...), et d'autre part « l'après », de faire appel à l'actualité ou aux connaissances sans doute hors programme, mais permettant peut-être une réflexion sur la brutalisation des sociétés, sur les conséquences de la colonisation dans les conflits ultérieurs, dont certains et non des moindres font partie de l'arc chronologique du programme, à commencer par la guerre indo-pakistanaise et ses suites (et d'autres de notre actualité immédiate), et sans doute aussi une réflexion sur l'oubli, les mémoires sélectives, les mises en récit. On pourrait aussi, sur certains points, imaginer des parallèles avec les sociétés

métropolitaines, entre effets convergents des guerres (en particulier sur des groupes dominés, on peut penser aux ouvriers agricoles italiens après 1918) et spécificités totales de la situation coloniale. Ces suggestions de pistes conclusives ne peuvent bien entendu en aucun cas être considérées ni comme impératives ni comme limitatives...

Stéphane BOISSELIER, Amaury CHAUOU, Olivier FORLIN, Xavier HELARY, Danielle LE PRADO MADAULE, Éric VIAL

3. Commentaires des épreuves orales

3.1. Le commentaire de documents géographiques

L'épreuve du commentaire de documents géographiques est composée de deux exercices. D'une part, le commentaire classique d'un dossier documentaire (évalué sur 15 points), portant sur les questions au programme (La France en villes, La géographie des conflits, Etats-Unis/Canada/Mexique, Représenter l'espace) qui peuvent être croisées, donne lieu à un exposé de 30 minutes suivi d'un entretien d'une vingtaine de minutes environ. D'autre part, l'épreuve intitulée « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (évaluée sur 5 points), portant sur les programmes d'ECJS (lycée) et d'éducation civique (collège), fait l'objet d'un court entretien de 5 minutes environ, engagé par une question posée à partir de l'un des documents du corpus proposé (et identifié dans le dossier).

Le jury a eu plaisir à entendre, comme les années précédentes, quelques très bons exposés, parfois excellents (un exposé a obtenu la note de 20/20, le jury reconnaissant ainsi la qualité d'une performance exceptionnelle en temps limité), ce qui témoigne à la fois de l'efficacité des préparations et du travail des candidats. La moyenne de l'épreuve est à un bon niveau (9,5/20), mais l'on observe un trop grand nombre de candidats qui semblent peu informés des exigences de l'exercice demandé et insuffisamment formés au raisonnement géographique : 21 exposés ont obtenu une note égale ou inférieure à 06/20. Aussi, souhaitons-nous rappeler quelques conseils déjà donnés dans des rapports précédents.

Le commentaire de documents n'est ni une leçon que viendrait illustrer l'évocation allusive des documents ni un exposé analytique de chacun des documents envisagés successivement. L'analyse précise et approfondie du dossier se fait en amont de l'exposé, qui doit être structuré par des questions et un raisonnement. Les intitulés souvent très ouverts des dossiers autorisent différentes problématisations, mais il ne s'agit pas de privilégier une orientation d'analyse ignorant une partie des documents ou produisant une lecture qui gomme la diversité des représentations en jeu. Les documents rassemblés dans le dossier sont de langages, de sources et d'auteurs différents. Il s'agit donc d'en faire une lecture critique en s'interrogeant sur ce qui est énoncé et comment cela est énoncé (le mode de représentation, les choix de figuration), d'en montrer les objectifs, les limites, les non-dits, voire les partis pris, non pas de les paraphraser. Il s'agit également de mettre en relation les documents pour chercher à comprendre comment jouent, dans la situation donnée à analyser, des faits de natures, d'échelles et de temporalités diverses. Mettre en relation les documents permet aussi de mettre en évidence les logiques convergentes ou contradictoires des actions et des acteurs. Rappelons qu'il n'est pas de géographie sans acteurs (individuels et collectifs, ordinaires ou institutionnels), lesquels sont souvent oubliés dans des exposés qui évoquent des processus et des dynamiques comme en suspension. Rappelons également qu'il s'agit d'une épreuve sur programme et qu'on attend donc des candidats qu'ils mobilisent leurs connaissances pour contextualiser, compléter, mettre en perspective l'information commentée.

L'introduction représente un temps fort de l'exposé, permettant au candidat de bien expliciter le sujet – au besoin en définissant certains termes conceptuels ou techniques majeurs du dossier –, de développer un questionnement aboutissant à une problématique qui ne se résume pas à une rafale de questions mais qui parvient à faire émerger un/des fil(s) directeur(s) du dossier documentaire. C'est également le temps d'une présentation analytique et synthétique des documents.

Sur le plan formel, on constate un problème de gestion du temps dans un grand nombre d'exposés, caractérisés par des introductions trop longues et des parties très déséquilibrées qui associent une première partie très longue et une troisième partie à peine ébauchée. Le plan canonique en 3 parties n'est pas une obligation à l'agrégation de géographie, et il n'est pas toujours pertinent. La production cartographique reste parfois rudimentaire et peu démonstrative, confinant dans certains cas à de la paraphrase cartographique lorsque les candidats se contentent de reproduire à l'identique, mais souvent de façon moins soignée, des cartes contenues dans le dossier. La production de cartes, graphiques ou schémas n'a de sens que si elle répond à un traitement, par le

candidat, d'informations contenues dans les documents, et exprime, de façon pertinente, une interprétation/explication géographique de la réalité à analyser.

Cette année, tous les candidats ont eu à commenter un dossier présenté sous la forme d'un diaporama enregistré sur une clé USB. Les exposés ont été assez inégaux sur la forme, certains candidats se contentant d'utiliser le fichier à disposition simplement pour faire défiler les images à commenter, tandis que d'autres ont véritablement bâti leur présentation en mobilisant les outils logiciels permettant de retravailler les cartes, les tableaux statistiques ou les textes, de produire des effets de zoom ou d'articuler des éléments tirés de plusieurs documents, etc. On ne peut qu'inciter les candidats à préparer aussi l'aspect technique de l'épreuve, en s'entraînant au maniement du power point.

L'entretien avec le jury est un moment majeur de l'épreuve. Il peut aider à rectifier, à préciser un point mais il permet aussi de tester les connaissances précises du candidat. Le jury a ainsi pu se rendre compte du savoir parfois très approximatif de certains candidats sur des concepts pourtant essentiels en géographie (territoire, espace, ségrégation, centralité, etc.) ou sur des notions élémentaires de la géographie physique. L'entretien donne aussi au candidat l'occasion de montrer sa pleine capacité à argumenter, réfuter ou proposer des analyses parfaitement recevables dès lors qu'elles sont bien étayées. Cette remarque vaut pour la partie finale de l'entretien, consacrée à l'épreuve « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de manière éthique et responsable », le dialogue étant l'occasion de tester la connaissance du programme d'ECJS et d'éducation civique (voir quelques exemples donnés dans la liste des sujets) et l'esprit critique du candidat.

En conclusion, on voudrait exprimer la perplexité du jury devant ce qui lui a été donné d'observer plusieurs fois au cours de cette session : d'une part, l'ignorance de la carte topographique, d'autre part, le choix d'une démarche épistémologique exclusive, associée parfois à l'usage d'un vocabulaire conceptuel peu maîtrisé qui apparaît alors comme un jargon. Concernant la carte topographique, présente dans cinq dossiers comme un document central, elle a été très mal ou à peine analysée, le commentaire qui en était donné allant parfois à contre-sens des éléments figurés sur la carte. Le jury se demande si l'apprentissage de la lecture des cartes demeure une composante de l'éducation ordinaire de l'étudiant géographe. Concernant les choix épistémologiques du candidat, on voudrait rappeler qu'une épreuve de l'agrégation n'est pas une soutenance de thèse et que le choix d'une problématique n'implique pas de mobiliser une démarche géographique, au détriment de toute autre. Dans le choix des définitions de notions importantes pour traiter le dossier, comme dans le choix des questions à poser, on insiste très vigoureusement sur l'importance à considérer qu'il n'existe pas une « bonne » géographie, un courant à privilégier, mais des méthodes, des questionnements, des concepts qui permettent, par des approches géographiques plurielles, de rendre compte de la complexité du monde. Cette remarque vaut sur le plan épistémologique comme sur le plan éthique.

Aurélien DELPIROU, Jacqueline JALTA, Renaud LE GOIX, Muriel ROSEMBERG (présidente de la commission), Florence SMITS, Vincent VESCHAMBRE

LISTE DES SUJETS :

Montréal, bilingue et multiculturelle ?

Document 1 : Carte administrative de Montréal - Source : Ville de Montréal, 2013

Document 2 : La mise en place des paysages « ethniques » (cartes, tableau, texte) - Source : C. Manzagol, C.R. Bryant (dir.), *Montréal 2001. Visages et défis d'une métropole*, Presses de l'Université de Montréal, 1998

Document 3 : Population immigrante et « minorités visibles » dans l'agglomération de Montréal (tableaux) - Source : *Montréal en statistiques*, Bureau statistique de la Ville de Montréal [en ligne]

Document 4 : Population selon la langue maternelle dans l'agglomération de Montréal, 2011 (tableau) - Source : *Montréal en statistiques*, Bureau statistique de la Ville de Montréal [en ligne]

Document 5 : La connaissance des langues officielles dans l'agglomération de Montréal (cartes) - Source : *Montréal en statistiques* [en ligne]

Document 6 : L'usage des langues dans l'agglomération de Montréal (tableaux) - Source : P. Georgeault, M. Pagé (dir.), *Le français, langue de la diversité québécoise*, Québec Amérique, 2006

Document 7 : De la bataille de Saint-Léonard à la loi 101 (texte) - Source : M. Noël, *Le conflit linguistique au Québec*, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal, Université du Québec à Montréal, 2001 [En ligne]

Représenter la France urbaine

Document 1 : La trame des villes françaises, 1982 (carte) - Source : D. Pumain, T. Saint-Julien, *Atlas des villes en France*, Reclus, La Documentation Française, 1989

Document 2 : Les densités en France (cartes) - Source : « La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes », *INSEE première*, n°1218, 2009 [en ligne : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1218&page=graph]

Document 3 : L'urbanisation du territoire, 1999 (carte) - Source : A. Delpirou, H. Dubucs, J-F. Steck, *La France en villes*, Bréal, 2009 [d'après INSEE]

Document 4 : Le zonage en aires urbaines, 1990 et 2010 (cartes) - Source : INSEE

Document 5 : La fonction régionale dans l'armature urbaine française (carte) - Source : J. Hautreux, M. Rochefort (dir.), *Le niveau supérieur de l'armature urbaine française*, CREDOC, 1963

Document 6 : Effectifs et indices de présence des cadres, 1990 (carte) - Source : DATAR, *Visages de la France. Contribution au débat national sur l'aménagement du territoire*, DATAR, La Documentation Française, 1993

Document 7 : Les flux téléphoniques, 1990 (carte) - Source : F. Damette, *La France en Villes*, DATAR, La Documentation Française, 1994

Aménager Marseille

Document 1 : Le nouveau zonage en aires urbaines en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (carte) - Source : INSEE, 2012

Document 2 : Les EPCI dans l'aire urbaine de Marseille (carte) - Source : Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, 2012

Document 3 : Les revenus dans l'aire urbaine de Marseille (graphique, cartes) - Source : INSEE, 2006

Document 4 : La fiscalité à Marseille (tableaux) - Source : S. Ronai, « Marseille : une métropole en mutation », *Hérodote* n°135, 2009

Document 5 : L'opération Euroméditerranée (textes, carte) - Sources : (à partir de) B. Bertocello, J. Dubois (dir.), *Marseille Euroméditerranée, accélérateur de métropole*, Parenthèses, 2010 ; <http://www.euromediterranee.fr/quartiers/presentation.html> ; « Euromed : quartier à inventer », *M, le magazine du Monde*, 15 février 2013

Document 6 : La requalification de la rue de la République (texte, photos, tracts) - Source : <http://www.centrevillepour tous.asso.fr/spip.php?mot55>

Document 7 : Le projet d'incinérateur communautaire (texte) - Source : N. Douay, « L'émergence des politiques métropolitaines marseillaises : entre conflits et apprentissages », *Cybergéo, Revue européenne de Géographie*, n°459, 2009 (<http://cybergeo.revues.org/22347>)

Le Grand Nord canadien

Document 1 : Marois annonce des investissements de plus de 800 millions pour le développement du Nord (article de presse) – Source : *Le Devoir*, 7 mai 2013

Document 2 : La création du Nunavut – Source : <http://www.gov.nu.ca/files/Creation%20of%20Nunavut%20-%20FRE.pdf>

Document 3 : La territorialisation de l'Arctique en 2011 – Source : E. Canobbio, « Mondes arctiques. Miroirs de la mondialisation », *La Documentation photographique* n° 8080, nov. 2011

Document 4 : La nordicité au Canada – Source : E. Canobbio, *Atlas des pôles*, Autrement, 2007

Document 5 : Le Grand Nord canadien et les trois piliers du développement durable - Source : http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_326136/le-grand-nord-canadien-une-nouvelle-frontiere-geographie-2de

Document 6 : Les ressources du Grand Nord - Source : <http://www.northernstrategy.gc.ca/cns/cns-fra.asp>

Document 7 : page d'accueil du site du gouvernement canadien consacré au développement du Nord, « le Grand Nord canadien et les trois piliers du développement durable » <http://www.northernstrategy.gc.ca/index-fra.asp> 2012

Document 8 : L'Arctique entre préservation écologique et nouvelles vulnérabilités – Source : E. Canobbio, *Atlas des pôles*, Autrement, 2007

Document 9 : L'enjeu Nunavik au cœur du paradoxe arctique – Source : E. Canobbio, *Atlas des pôles*, Autrement, 2007

Document 10 : Le complexe La Grande – Source : <http://www.hydroquebec.com/visitez/baie-james/bourassa.html>

A partir du document 5, vous réfléchirez à la manière dont les questions de développement durable peuvent être envisagées pour le citoyen.

Fort-de-France

Document 1 : Jardins créoles et jardins ornementaux à Fort-de-France (photos et texte) -Source : Marc J-V. et Martouzet D., « Les jardins créoles et ornementaux comme indicateurs socio-spatiaux : analyse du cas de Fort-de-France », *VertigO*, Hors-série 14, septembre 2012 [en ligne]

Document 2 : Fort-de-France, une ville fragile (tableaux, texte) - Source : Martouzet D., *Fort-de-France. Ville fragile ?*, Economica, 2001

Document 3 : Le pôle d'affaires de la Pointe Simon et le condominium Baie des Flamands (photos 2010, texte) - Source : La société de promotion de la Pointe Simon (<http://www.fortdefrance.fr/medias/documents/pdf/--fdf--26020841-Pointe-simon-Visite-guideee-pdf>)

Document 4 : La Savane (texte, photo) - Sources : « Fort-de-France, une Ville Capitale de l'Outre-Mer au rendez-vous de la rénovation urbaine et de l'urbanisme durable », dossier présenté par M. Serge LETCHIMY, Urbaniste, Maire de Fort-de-France, Député de la Martinique. Appel à projets de l'ANRU et de la Caisse des Dépôts, octobre 2008 ; <http://atlas-paysages.pnr-martinique.com>

Document 5 : L'en-ville (textes, photo) - Sources : <http://atlas-paysages.pnr-martinique.com> ; Chamoiseau P., *Texaco*, Gallimard, 1992 ; Martouzet D., *Fort-de-France. Ville fragile ?*, Economica, 2001

Document 6 : **Carte topographique** de Fort-de-France – Source : IGN, 1/25 000, Top 25 1996

A partir du document 4, vous réfléchirez aux conditions de l'exercice du débat démocratique dans le contexte des collèges et lycées.

La nature et la ville (France)

Document 1 : Jardins collectifs et jardins de rue (photos, texte) - Sources : Scheromm P., « Les jardins collectifs, entre nature et agriculture », *Métropolitiques*, 13 mai 2013 ; Ansart C. et Boutefeu E., « Sous le pavé, les fleurs », *Métropolitiques*, 4 février 2013 [en ligne]

Document 2 : **La ville durable** (figures, cartes, textes) + **Carte topographique** de l'agglomération lilloise 1/50 000, IGN, 1994 - Sources : Méliani I. et Arnould P., « 'Marchands de nature' : 20 ans de communication institutionnelle dans la métropole lyonnaise de 1989 à 2009 », *VertigO*, Volume 12 Numéro 2, septembre 2012 ; « L'éco-quartier de l'Union », *Les Livrets de l'Union*, www.lunion.org ; Lejeune C. et Villalba B., « La durabilité en renfort », *Cosmopolitiques* n°19, mai 2011, Dossier « Les Ecoquartiers » [en ligne]

Document 3 : **L'agriculture urbaine** (textes) - Source : Torre A. et Bourdeau-Lepage L., « Quand l'agriculture s'installe en ville... Désir de nature ou contraintes économiques? », *Métropolitiques*, 6 février 2013 [en ligne]

Document 4 : **La place du végétal dans la ville** (schéma) - Source : Mehdi L., Weber C., Di Pietro F. et Selmi W., « Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte », *VertigO*, Volume 12 Numéro 2, septembre 2012 [en ligne]

A partir du document 3, vous réfléchirez à la question de la ville durable et à la façon de l'aborder avec des élèves.

Montréal, métropole canadienne

Document 1 : Montréal, la cité du Multimédia (photos, cliché satellitaire) - Source: Ville de Montréal

Document 2 : Les centres villes de Montréal et de Toronto

Document 3: Données relatives à l'emploi (graphiques) – Source : « Conjoncture et défis de la région métropolitaine de Montréal », Colloque de l'Association des économistes québécois, déc. 2012

Document 4 : Variables économiques (graphiques) – Source : « Conjoncture et défis de la région métropolitaine de Montréal », Colloque de l'Association des économistes québécois, déc. 2012

Document 5 : Montréal est loin d'être en panne (article de presse) – Source : H. Baril, *La Presse*, 30 oct. 2012 (Note: *La Presse* est un des principaux quotidiens du Québec)

Document 6 : La Communauté métropolitaine de Montréal (carte)

Document 7 : Éléments de démographie (tableau, texte) – Source : Statistiques Canada, Données régionales

Document 8 : Classement des universités: McGill en baisse, Udm en hausse (texte) – Source : quebec.huffingtonpost.ca

Document 9 : Montréal versus Toronto représente bien plus qu'un match de soccer ; l'histoire, la culture, la politique et la fierté en jeu (texte) – Source : www.impact.com. 14 mars 2013 (Note: le soccer est le football et Impact Montréal est l'équipe de football de Montréal)

Document 10 : Le système urbain canadien (carte) – Source : Atlas national du Canada (Note: la compréhension du texte d'accompagnement n'est pas nécessaire pour comprendre la carte)

A partir du document 6, vous réfléchirez à la question de la représentation et de la démocratie d'opinion en France.

Marcher en ville (France)

Document 1 : Le piéton et la ville (carte postale, tableau, texte) - Source : Feriel C., « Le piéton, la voiture et la ville. De l'opposition à la cohabitation », *Métropolitiques*, 10/4/2013 [en ligne]

Document 2 : La marche patrimoniale (texte) - Source : Jolé M., « Hôtel du Nord. La construction d'un patrimoine commun dans les quartiers Nord de Marseille », *Métropolitiques*, 4 /1/ 2012 [en ligne]

Document 3 : La cinéplastique (texte et carte) - Source : Davila T., *Marcher, Créer. Déplacements, flâneries, dérives dans l'art de la fin du XX^e siècle*, Regard, 2002

Document 4 : L'évaluation de la pratique de la marche (figure, texte) - Sources : Papon F., « La ville à pied et à vélo » ; Julien A. et Carré J-R., « La marche dans les déplacements quotidiens des citoyens », *Données urbaines n°4*, Economica, 2003

Document 5 : L'aménagement urbain et la marche (texte et figure) - Source : Fricau B. et Laplace-Tretyure D., « Le piéton de Bordeaux », *Géographie et cultures n°70*, L'Harmattan, 2009

Document 6 : Marcher dans la banlieue (texte et photo) - Source : Maspéro F., *Les passagers du Roissy-Express*, Seuil, 1990

Les loisirs et la ville (France)

Document 1 : Le projet du pôle de loisirs Odysseum à Montpellier (carte) - Source : Blin E. in Beck R. et Madoeuf A., *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Presses Universitaires François-Rabelais, 2005

Document 2 : L'opération Neptune à Dunkerque (carte) - Source : Blin E. in Beck R. et Madoeuf A., *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Presses Universitaires François-Rabelais, 2005

Document 3 : Une approche culturelle de la randonnée (carte et texte) - Source : Topo-guide GR® 2013 Marseille-Provence [en ligne]

Document 4 : Les Arcenaux à Marseille (photographie et texte) - Source : Roncayolo M., *Marseille. Les territoires du temps*, Editions locales de France, 1996

Document 5 : Paris-Plage (photographie, texte) - Source : Pradel B., « Mettre en scène et mettre en intrigue : un urbanisme festif des espaces publics », *Géocarrefour*, Vol.82/3, 2007, <http://geocarrefour.revues.org/2177>

Document 6 : Eurodisney et le Val d'Europe (texte, carte) - Sources : Gasnier A., « Le Val d'Europe à Marne-la-Vallée : Mickey fait-il du développement durable urbain ? », *halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/07/85/64/.../MickeyDurable2.doc* ; Rapport sur le Val d'Europe-Disneyland-Paris dans l'aménagement de l'Est Francilien, 21 Mars 2002, Région Ile-de-France. Conseil économique et social

Document 7 : Rivières urbaines (texte) - Source : Chasseriau-Peyon, « Pratiques de loisir différenciées selon les aménagements, *Les petites rivières urbaines d'Ile-de-France*, [http://xxi.ac-reims.fr/fig-st-die/actes 2003/chasseriaupeyon/article.htm](http://xxi.ac-reims.fr/fig-st-die/actes%202003/chasseriaupeyon/article.htm)

Document 8 : Carte topographique Top 25 Marne-la-Vallée, 1/25 000, IGN, 1996

Risques et vulnérabilité dans les villes des Etats-Unis

Documents 1, 2, 3 : Vivre avec les risques en Californie (cartes, textes) – Source : Dorel, G., *Atlas de la Californie*, Autrement, 2008,

Document 4 : Les dommages causés par l'Ouragan Sandy, octobre 2012 (carte) – Source : <http://www.nytimes.com/newsgraphics/2012/1120-sandy/survey-of-the-flooding-in-new-york-after-the-hurricane.html>

Documents 5, 6, 7, 8 : Le risque de tornades (cartes, graphiques) – Source : CNN, 21 mai 2013 (données du US Census Bureau et du National Weather Services), <http://www.cnn.com/interactive/2013/05/us/moore-oklahoma-tornado/>

Documents 9, 10 : Vulnérabilité et résilience urbaine à la Nouvelle-Orléans (carte, texte) – Source : Hernandez J., « L'Amérique du Nord aux risques de son environnement » in Ghorra-Gobin C. et Musset A., *Canada, Etats-Unis, Mexique*, 2012, SEDES

Etre pauvre aux Etats-Unis

Document 1 : Du luxe à la misère en quatre stations de métro (texte) - Source : *The Observer* |Paul Harris|11 octobre 2011| <http://www.courrierinternational.com/article/2011/10/11/du-luxe-a-la-misere-en-quatre-stations-de-metro>

Document 2 : La pauvreté en Californie (carte et texte) - Source: Dorel, G., *Atlas de la Californie*, Autrement, 2008

Code de champ modifié

Document 3 : La pauvreté selon l'âge et le groupe ethnique en Californie (diagramme) - Source: Dorel, G., *Atlas de la Californie*, Autrement, 2008

Document 4 : Familles monoparentales (carte) - Source : Salmon O., *Atlas historique des Etats-Unis de 1783 à nos jours*, Armand Colin, 2008

Document 5 : Logements surpeuplés (carte) – Source : Salmon O., *Atlas historique des Etats-Unis de 1783 à nos jours*, Armand Colin, 2008

Document 6 : Le taux de pauvreté par comté (carte) – Source : U.S. Bureau of Census, 2010

Document 7 : La mobilité des pauvres (textes) – Source : Fol S., *Mappemonde*, 2009 pp. 130-131 et pp.165-167 (extraits)

Document 8 : Les contextes locaux de la richesse et de la pauvreté à New York, 2010 (carte) – Source : Le Goix R., *New York*, Autrement, 2013

Des frontières dans/de la ville ? (France)

Document 1 : La gentrification à Paris (cartes) - Source : Clerval A., « Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris », *Cybergeo : European Journal of Geography* juillet 2010

Document 2 : Vers un report des ménages pauvres dans les périphéries externes ? (texte) - Source : Fleury, A., François J.-C., Mathian H., Ribardière A. et Saint-Julien T., « Les inégalités socio-spatiales progressent-elles en Île-de-France ? », *Métropolitiques*, 12 décembre 2012 [en ligne]

Document 3 : Initiatives économiques dans les quartiers défavorisés (texte) - Source : Peraldi M., « Vivre et survivre au bord des villes », *Cybergeo : European Journal of Geography*, avril 1996 [en ligne]

Document 4 : Images de marges (texte, captures d'images de séries TV) - Sources : Daeninckx D., « Journal sur Seine » in *En marge*, Denoël, 1994 ; Deroide I., « Paris plein, Paris vide. Les paysages de périphéries dans les séries policières françaises », *Métropolitiques*, 25 janvier 2012 [en ligne]

Document 5 : Les périurbains et la ville (texte) - Sources : Berger M., « Entre mobilités et ancrages : faire territoire dans le périurbain ». Recension de Dodier R. (dir.), *Habiter les espaces périurbains*, 2012, *Métropolitiques*, 11 janvier 2013 [en ligne] ; Source : Berger M., « Pavillonnaires franciliens : d'une forme urbaine à des territoires quotidiens ? » *Strates* n°14 - Espaces du quotidien, 2008

Document 6 : Des frontières invisibles ? (cartes) - Sources : Di Meo G., *Les murs invisibles*, Colin, 2011 ; Zeneidi-Henry D., *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*, Bréal, 2002

A partir du document 6, vous réfléchirez à la question des discriminations genrées et à la possibilité de l'enseigner.

Cergy-Pontoise : une ville nouvelle d'Île-de-France

Document 1 : **Carte topographique** des Forêts de Montmorency, de l'Isle Adam et de Carnelle, 1/25000, IGN

Document 2 : Un nouveau départ pour Cergy (texte) – Source : J. Meillon, *Le Monde*, 1er février 2004

Document 3 : Chiffres clés de Cergy Pontoise (statistiques) – Source : INSEE

Document 4 : Le territoire de la ville-nouvelle de Cergy-Pontoise

Document 5 : Aire de recrutement des actifs de Cergy-Pontoise

Document 6 : L'histoire de Menucourt – Source : site de la commune

Document 7 : Le campus de l'ESSEC (photo) – Source : site de l'ESSEC

Document 8 : La communauté d'agglomération de Cergy Pontoise – Source : <http://www.iau-idf.fr/intercommunalite/calculpdf.php?siren=249500109>

Document 9 : Des émeutes urbaines à Cergy sont passées inaperçues (texte) – Source : L. Bronner, *Le Monde*, 23 juin 2007

A partir du document 9, vous réfléchirez à la manière dont la question du traitement de l'actualité peut être envisagée.

Les Mexicains aux Etats-Unis

Document 1 : Carte de la proportion de la population née au Mexique aux Etats-Unis par Etat et par aire métropolitaine de plus de 250 000 habitants, recensement 2010 – Source : http://www.migrationinformation.org/datahub/FB_maps/State_Metro_ACS2010_Mexican.pdf

Document 2 : Minorités « raciales » et Hispaniques par comtés en 2000 (carte) - Source : Salmon O., *Atlas historique des Etats-Unis de 1783 à nos jours*, Armand Colin, 2008

Document 3 : Population mexicaine et d'origine mexicaine dans les aires urbaines aux Etats-Unis (carte) - Source : L. Faret, « Dynamiques transnationales et développement au Mexique : les enjeux de la migration internationale », *Hérodote* 4/2006, n° 123, p. 182-198

Document 4 : Origine et évolution de la population hispanique et immigrée 1960-2000 (graphique) – Source : Dorel G., *Atlas de l'empire américain*, Autrement, 2006

Document 5 : Etats d'origine et de destination des Mexicains sans papiers en 2006 (carte) – Source : Massey D. S., Rugh J. S., Pren K. A., "The Geography of Undocumented Mexican Migration", *Mexican Studies*, vol. 26, n° 1, 2010, 129-152

Document 6 : Couples de régions : flux migratoires à partir de quatre régions du Mexique (carte et texte) – Source : L. Faret, « Dynamiques transnationales et développement au Mexique : les enjeux de la migration internationale », *Hérodote* 4/2006, n° 123, p. 182-198

Document 7 : Les Etats-Unis ne font plus rêver les Mexicains (texte) – Source : *The Washington Post*, Tara Bahrapour, 2 mai 2012 in *Le Courrier International* [en ligne <http://www.courrierinternational.com/article/2012/05/02/les-etats-unis-ne-ont-plus-rever-les-mexicains>]

Document 8 : Typologie des personnes nées à l'étranger en 2000 par unité de recensement à Los Angeles (carte) - Source : Bretagnolle A., Le Goix R., Vacchiani-Marcuzzo C., « Métropoles et mondialisation », *La documentation Française*, 2011.

Document 9 : Fous de tacos (texte) – Source : Piquer I., *Le Monde*, Hors Série « L'Amérique d'Obama », 2012, pp. 70-71

L'aire métropolitaine de Seattle

Document 1 : MSA, CSA, et villes de plus de 50000 habitants (carte) – Source : US Census, 2013

Document 2 : Revenus médians des ménages, 2000 (carte) – Source : Brown M., Morrill R. L., *Seattle geographies*, Seattle, University of Washington Press, 2011

Document 3 : Ségrégation ethno-raciale dans la région de Seattle (cartes) - Source : Brown M., Morrill R. L., *Seattle geographies*, Seattle, University of Washington Press, 2011

Document 4 : Les emplois dans la région de Seattle (cartes et graphiques) - Sources : Brown M., Morrill R. L., *Seattle geographies*, Seattle, University of Washington Press, 2011 ; Puget Sound Business Journal Book of Lists 2011

Document 5 : Boeing et l'emploi (graphique et cartes) – Source : http://seattletimes.com/html/business/technology/2008683358_boeing29.html

Document 6 : Mutation des systèmes productifs et mondialisation (figure et schéma) – Source : http://www.huffingtonpost.com/2011/01/20/a-wing-and-a-prayer-outso_n_811498.html

Document 7 : L'aménagement hydraulique de la vallée de la Columbia (texte) – Source : Dorel G., *Agriculture et grandes entreprises aux Etats-Unis*, Economica, 1985

Document 8 : Seattle dans la Pugetopolis (texte) – Source : Baffico S., « La métropolisation à la recherche de cohérence et d'intégration régionale : Mégalopoles et réseaux métropolitains transnationaux » in Giband D., *L'Amérique du Nord au XXI^e siècle*, Ellipses, 2012

Document 9 : Le Nord-Ouest des Etats-Unis (carte) – Source : Bailly A., Dorel G., Racine J.-B., Villeneuve P., « États-Unis, Canada », *La Géographie Universelle*, Belin - Reclus, 1994

Document 10 : Dossier photographique – Sources : Le Goix R. ; imagerie Google Earth

Les tours en France

Document 1 : Nombre de gratte-ciels construits depuis 1920 dans le Monde (graphique) - Source : Council on Tall Buildings and Urban Habitat, 2009

Document 2 : Intensité du paysage de gratte-ciels dans le monde (carte) – Source : *Place publique* n° 17, juin 2012

Document 3 : La folie des hauteurs (texte) – Source : Paquot T., *La folie des hauteurs : pourquoi s'obstiner à construire des tours ?*, Bourin, 2008

Document 4 : Comptage des tours dans les principales villes françaises (chiffres) – Source : Emporis 2012

Document 5 : Les tours de Paris (carte) - Source : Leroy C., 2013, *Un nouveau regard sur la tour européenne*, mémoire d'initiation recherche, master d'architecture, ENSA de Lyon, 2013

Document 6 : La tour Phare à la Défense (photo, schéma, texte) - Source : Leroy C., 2013, *Un nouveau regard sur la tour européenne*, mémoire d'initiation recherche, master d'architecture, ENSA de Lyon, 2013

Document 7 : Les points culminants à Rennes (photo, carte, texte) – Source : *Place publique* n° 17, juin 2012

Document 8 : Si l'on veut de la nature, il faut des tours (texte) – Source : Bourcier F., *Place publique* n° 17, juin 2012

Document 9 : La tour de Bretagne : premier gratte-ciel de l'Ouest (texte) – Source : Dumont M., *Place publique* n° 17, juin 2012

A partir du document 8, réfléchissez aux enjeux d'un débat sur l'implantation d'une tour de grande hauteur dans une métropole régionale française.

La démolition dans l'habitat social en France : une source de conflits ?

Document 1 : Evolution du nombre de démolitions de logements sociaux, 1991-2002 (graphique) – Source : Union des HLM, *Le Moniteur*, 1998

Document 2 : Engagements de l'ANRU en matière de rénovation urbaine (graphique) - Source : Rapport annuel de l'ANRU 2011 (septembre 2012)

Document 3 : Périmètres et types d'intervention de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (texte) - Source : Rapport annuel de l'ANRU 2011 (septembre 2012)

Document 4 : Conventions ANRU en Ile-de-France, 1^{er} septembre 2006 (carte) – Source : IAURIF 2006

Document 5 : Corpus de presse « opposition aux démolitions » (tableaux) – Source : Veschambre V., Revue de presse

Document 6 : Coordination anti-démolition des quartiers populaires (site internet) - Source : <http://antidemolition.blogspot.fr>

Document 7 : Mobilisation contre l'implantation d'une clinique privée à la place de la cité de logements sociaux (texte) Source : http://www.vivresaville.com/ancien_site/page6.html

Document 8 : Les ensembles de logements sociaux labélisés « patrimoine du XX^{ème} siècle » concernés par la rénovation urbaine en Ile-de-France (tableau) - Source : Conventions ANRU, DRAC

Document 9 : Le Serpentin de la cité des Courtilières à Pantin (photo) - Source : *Patrimoine de France*

Document 10 : Des ambitions pour le logement social (texte) – Source : <https://facebook.com/Fondation.Abbe.Pierre>

A partir du document 10 vous réfléchirez à la relation entre logement social et valeurs républicaines

Conflits politiques et occupation des places publiques : de Tahrir à Taksim

Document 1 : Bataille planétaire à Istanbul entre deux conceptions de l'espace public (texte) – Source : Sylvain Kahn, France Culture, 3 juin 2013

Document 2 : Plan du projet de réorganisation des flux automobiles en souterrain autour de la place Taksim, conçue comme entièrement piétonne janvier 2012 (photographie aérienne) – Source : <http://oui.hypotheses.org/684#sthash.uymuOFfq.dpuf>

Document 3 : Une dramaturgie urbaine (texte) – Source : Verdeil E., « Villes arabes en révolution : quelques observations », *Métropolitiques* 7, 2011 [en ligne]

Document 4 : Manifestants place Tahrir, 28 août 2011 (photographie) – Source : <http://xcase.wordpress.com/2011/08/28/confession-sur-des-revoltes/manifestants-place-tahrir-egypte/>

Document 5 : Occupy Wall street Friday (photo from the camp in [Zuccotti Park](#) and the march against police brutality, walking to One Police Plaza, headquarters of the NYPD) – Source : <http://commons.wikimedia.org>

Document 6 : Zuccotti Park (photo) – Source : *Libération*, 12/10/2011

Document 7 : Zuccotti Park, 8 avril 2008 (photographie) - Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:WTM_tony_0128.jpg

Document 8 : La manifestation « Toma la Calle 15.5.11 » (texte) – Source : Fernandez A.P., « La prise de la Puerta del Sol à Madrid : chronique du mouvement social du 15 Mai », *Métropolitiques* 14 juin 2011 [en ligne]

Document 9 : Structure de la Puerta del Sol en 1984, 2006 et 2010 (photos) – Source : Fernandez A.P., « La prise de la Puerta del Sol à Madrid : chronique du mouvement social du 15 Mai », *Métropolitiques* 14 juin 2011 [en ligne]

Document 10 : L'appropriation de l'espace (texte) – Source : Ripoll F. et Veschambre V., *Hypergéométrie* (à paraître)

A partir du document 8, vous réfléchirez au rôle que peut jouer le professeur dans l'apprentissage de la vie démocratique dans l'espace public.

Détroit et l'industrie de l'automobile aux Etats-Unis

Document 1 : La reconversion des territoires de l'automobile à Détroit (photos) Source: www.gm.com

Document 2 : Détroit une ville industrielle (carte) - Source : Bailly A., Dorel G., Racine J.-B., Villeneuve P., « États-Unis, Canada », *La Géographie Universelle*, Belin, 1992

Document 3 : Images de Détroit (photos) – Source : Downtown Detroit Partnership **Document 4** : L'Auto Alley (cartes)

Document 5 : Les usines d'assemblages automobiles en 2008 (cartes)

Document 6 : Implantation des établissements des sous-traitants automobile (cartes)

Document 7 : La localisation des sous-traitants de trois constructeurs automobiles (carte)

Document 8 : Laisser mourir Détroit afin de punir les syndicats ? (texte) – Source : *Le Monde diplomatique*, 18 novembre 2008

Document 9 : Retour en Alabama, le nouveau Sud (texte) – Source : *Le Devoir*, 6 novembre 2012

Document 10 : Eléments de démographie (cartes) – Source : Rekecewicz P., *Le Monde diplomatique*, janvier 2010

A partir du document 3, vous réfléchirez à la manière dont les questions de développement durable peuvent être envisagées pour le citoyen.

Fontainebleau dans le périurbain de l'Île de France

Document 1 : Carte topographique de Fontainebleau au 1/25000 – Source : IGN 2010

Document 2 : Communauté de communes Pays de Fontainebleau – 77 (texte) – Source : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme – Île-de-France, www.uau-idf.fr

Document 3 : Fontainebleau : l'appel de la forêt (texte) – Source : Le Point, n° 1602, 30-05-2003

Document 4 : La forêt de Fontainebleau – Source : www.seine-et-marne.gouv.fr

Document 5 : Les projets potentiels (PLU de Fontainebleau – Avon débattu le 9 mai 2007, approuvé le 24 novembre 2010) – Source : www.pays-fontainebleau.fr

Document 6 : Fontainebleau en mouvement (aménagement et chiffres-clés) - Source Magazine de la ville de Fontainebleau n° 21, septembre, octobre 2010

Document 7 : Fontainebleau – cœur de ville (plaquette de communication) – Source : mairie de Fontainebleau, www.fontainebleau.fr, juin 2013

Document 8 : Fontainebleau redessine la carte du tourisme et affiche ses ambitions (texte) – Source: www.actual-consultants.com

Document 9 : Fontainebleau. Recours : ils contestent les chantiers de la ville (texte) – Source : Fontainebleau tourisme

Document 10 : Fontainebleau. Recours : ils contestent les chantiers de la ville (texte) – Source : République de Seine et Marne, 25 mars 2013

A partir du document 9, vous réfléchirez à la question de l'éducation à la démocratie participative dans l'enseignement secondaire.

La mer de Chine : zone de tensions

Document 1 : La « Méditerranée asiatique » et son environnement maritime stratégique (carte) – Source : F. Gipouloux, in *Diplomatie*, août – septembre 2012

Document 2 : L'Asie du Sud-est (carte) – Source : B. Tertrais, *Atlas militaire et stratégique*, Éditions Autrement, 2008

Document 3 : Singapour : au cœur du réseau stratégique (carte et texte) – Source : Éric Frécon, in *Diplomatie*, septembre – octobre 2011

Document 4 : Senkaku/Diaoyutai (cartes) – Source : P. Pelletier, *Atlas du Japon*, Éditions Autrement, 2012

Document 5 : Le contrôle des mers, îles et détroits : un enjeu géopolitique majeur (texte) – Source : L. Carroué, D. Collet, C. Ruiz, *L'Asie*, Bréal, 2007

Document 6 : Le rappel de l'histoire (tableau et texte) - Sources : P. Pelletier, *Atlas du Japon*, Éditions Autrement, 2012 ; F. Lasserre in *Asies nouvelles*, Belin 2002

Document 7 : La mer de Chine en 2013 est-elle les Balkans de 1913 ? (texte) – Source : K. Rudd, in *Foreign Policy*, janvier 2013

A partir du document 7 : Vous êtes enseignant en lycée, l'administration vous demande d'évoquer en classe un conflit (question d'actualité), réfléchissez aux précautions à prendre.

Mexico : les enjeux de l'aménagement d'une mégapole

Document 1 : Le grand Mexico (carte) – Source : A. Ribardièrre, B. Tallet, *Mexico*, Atlas/ Mégapoles, Autrement, 2011

Document 2 : Le problème des limites administratives (texte) – Source : A. Musset, « Mexico : les ambiguïtés d'une mégapole », in *Les Très Villes du monde*, Dorier-Apprill E. (coord.), Éditions du Temps, 2000

Document 3 : L'espace urbain dans le Sud-Ouest du District fédéral (carte et dessin) – Source : Guerrien M. « Transformation et fragmentation des espaces urbains. Le cas de la zone métropolitaine du bassin de Mexico, in *L'Espace géographique*, n° 4, 2004

Document 4 : San Buenaventura, un lotissement géant de logements sociaux près de Mexico, (photographie) – Source L. Corona, *Two Million Homes for Mexico*, 2008

Document 5 : Les transports urbains : révélateurs des fractures (texte) – Source M Guerrien, *Transition urbaine et fragmentation de l'espace de la vallée de Mexico*, Thèse, 2006

Document 6 : Le défi de l'évacuation des eaux usées (carte) – Source : A. Ribardièrre, B. Tallet, *Mexico*, Atlas/ Mégapoles, Autrement, 2011

Document 7 : L'aéroport : un projet contesté (carte) – Source : A. Ribardière, B. Tallet, *Mexico*, Atlas/ Mégapoles, Autrement, 2011

Document 8 : Un « plan vert » pour Mexico (texte) – Source : *Courrier international*, 26 janvier 20

A partir du document 8, vous réfléchirez à la façon d'aborder la question de la ville durable comme vecteur de l'éducation à la citoyenneté.

La frontière Etats-Unis / Canada

Document 1 : La frontière au sein du Glacier Waterton International Peace Park (photo) – Source : Google Earth

Document 2 : Les réseaux routier et ferroviaire dans l'Ouest canadien et étasunien (cartes) – Source : Bailly A., Dorel G., Racine J.-B., Villeneuve P., « États-Unis, Canada », *La Géographie Universelle*, Belin, 1992

Document 3 : La frontière Etats-Unis/Québec, « Politique de sécurité et villages-frontières entre Etats-Unis et Québec » (carte et texte) - Source : F. Lasserre, P. Forest, Enkeleda Arapi, <http://cybergeog.revues.org/25209>, 3 mars 2012

Document 4 : La frontière intelligente (texte) – Source : <http://www.securitepublique.gc.ca/prg/le/bs/sbdap-fra.aspx>

Document 5 : Le dilemme de la frontière canado-américaine (texte) - Source : L. Gallet, Programme Paix et sécurité internationale, 2010

Document 6 : Un nouveau pont Windsor-Détroit (texte et photo) – Source : C.A. Rouyer et J. Miner, argent.can oe.ca

Document 7 : Le trafic à la frontière (tableaux) – Source : http://nats.sct.gob.mx/12-3_fr.html

Document 8 : Un projet de péage à la frontière américaine est à l'étude (photo et texte) – Source : Radio Canada, 19 avril 2013

Document 9 : Windsor à l'ombre de Détroit (texte et cliché) – Sources : L'Express, 18 août 2009, Google Earth

A partir du document 3, vous réfléchirez à la question de la nation et de la défense nationale pour le citoyen.

L'eau aux Etats-Unis et au Canada

Document 1 : l'eau, objet de convoitise des Etats-Unis, L'eau dans tous ses états. L. Descroix et F. Lasserre, L'Harmattan, 2003 (1 texte)

Document 2 : Coupe des systèmes fluviaux du Saint-Laurent et du Mississippi, J-C Lasserre, « Pour comprendre la stagnation et les mutations des trafics sur le Saint-Laurent : une évaluation des comparées des portes continentales nord-américaines », Cahiers de géographie du Québec, n°118, avril 1999 (2 coupes)

Doc. 3 : les inondations à Calgary, juin 2013 (2 photo.)

Doc. 4 : barrages sur la Grande Rivière et sur le Colorado (2 photo.)

Doc. 5 : les eaux souterraines (2 photo., 1 carte, 1 texte)

Doc. 6 : ressources et consommations (1 carte et 3 tableaux)

Doc 7 : l'approvisionnement en eau de New York (1 texte et 1 carte)

Doc. 8 : la gestion des eaux communes américano-canadiennes (2 textes et 1 carte)

Doc. 9 : le point de vue du Canada sur les exportations de l'eau, Ministère de l'Environnement, Canada, juin 2009 (2 textes)

Doc. 10 : l'eau à Las Vegas, (Ecole nationale d'architecture Paris-Malaquais, 2013) [document « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »].

A partir du document 10, vous réfléchirez aux liens entre le développement durable, le citoyen et la citoyenneté.

—

3.2. Leçon de géographie hors programme

La session 2013 du concours laissera un sentiment mitigé.

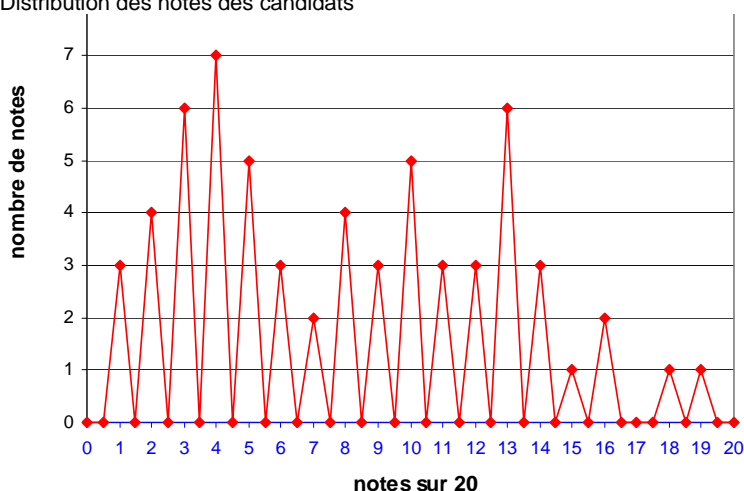
En premier lieu, la moyenne des candidats baisse assez nettement (7.87/20 contre 8,91 en 2012), y compris celle des admis (10.51/20 contre 12.43 en 2012) ; cela est néanmoins à remettre en perspective par rapport au fait que la commission a entendu un tiers de leçons en plus que lors de la précédente session (62 - en raison d'un abandon - contre 42 en 2012). Les résultats s'expliquent ainsi par une moyenne plus représentative et calculée à partir de prestations réalisées sur 24 sujets au lieu de 18. Seuls 45 % des candidats dépassent la barre de 8/20 en leçon hors-programme, qui s'avère cette année l'épreuve la plus sélective.

Toutefois, le jury se félicite de la prise en compte des précédents rapports par un nombre croissant de candidats, ce qui explique une amélioration de l'aspect formel des prestations. 25 leçons entendues ont dépassé 10/20 et le jury a attribué les meilleures notes fréquemment aux sujets les plus difficiles. Ainsi, parmi les notes les plus élevées, un 15/20 (*la région en France*), deux fois la note de 16 (*le vent, les vents dans le monde* et *les espaces de la mort*, exemple développé en fin de rapport), 1 prestation fut notée 18 (*la nuit*) et une dernière 19/20 en raison de sa qualité exceptionnelle sur le sujet, *Enseigner les réseaux ?*

Notes des candidats regroupées en 4 groupes

Notes des candidats	Nombre de candidats ayant obtenu ces notes à l'oral
< 5	20
5 à 9	17
10 à 15	21
> 15	4

Distribution des notes des candidats



Les résultats décevants s'expliquent donc par certains éléments (niveau en géographie des territoires, analyse à grande échelle, culture générale, rigueur de la démonstration, et du vocabulaire, mobilisation des illustrations) sur lesquels ce rapport insistera particulièrement, sans oublier des rappels basiques que le jury mentionne d'année en année, sans en percevoir, à ce jour, les effets.

1. Une baisse du niveau général des candidats à relativiser

Même si elles sont en recul grâce aux conseils prodigués dans les derniers rapports du jury, la commission souhaite alerter sur plusieurs erreurs commises à nouveau.

Deux candidats sur 62 ont jugé accessoire de présenter un plan (soit sur transparent, soit sur *paperboard*) et ont préféré annoncer oralement les trois grandes parties qu'ils comptaient suivre ; ce type d'erreur basique, souvent accompagnée de nombreuses autres, explique en partie certains résultats très faibles. Rappelons que le *paperboard* est affiché en salle de passage avant l'arrivée du candidat.

Dans le même ordre d'idées, il est inquiétant de devoir demander au candidat de rappeler sa problématique, faute de l'avoir saisie, ou pire entendre ce dernier avoir toutes les peines du monde à l'indiquer, faute de l'avoir produite une. « *Comment est organisé l'espace de la vallée du Gange ? Quelles en sont les limites, les dangers ?* » ne constitue pas une problématique au niveau du concours. Les titres doivent être problématisés et non transposables sur tout sujet (« *la répartition de la population* » ; « *des activités variées* » ; « *site et situation* » ; « *trajectoires historiques* » sont à proscrire) ; ils demandent un vrai travail de réflexion et ne peuvent être improvisés 5 minutes avant d'entrer dans la salle de passage.

La commission a entendu de beaux exemples d'entrée en matière, construites sur la culture artistique - notamment cinématographique - des candidats, ou sur l'actualité. L'introduction doit servir à cerner le sujet et à s'y tenir ; sur *Isthmes et détroits dans le monde*, il est peu convaincant de dire en introduction que « *la France ou le Caucase sont des isthmes* », si ces exemples ne sont pas justifiés et mobilisés ensuite ; ils étaient à exclure du sujet. Les définitions données en introduction peuvent faire l'objet de discussions, nuancées au cours de l'exposé, mais il faut donner un cadre clair en début

de leçon. La lecture de cinq définitions successives ne remplit pas cet office. Sur le sujet évoqué plus haut, la leçon ne doit pas donner lieu à une longue énumération de tous les détroits et isthmes sans classement, sans hiérarchie, sans typologie dégagant des caractéristiques communes et des différences. De même, après avoir défini le tourisme, il faut être vigilant afin de ne pas traiter des loisirs !

Le jury constate une tendance à la diminution du jargon et des mots-valises mobilisés sur tout sujet au détriment de son traitement. Mais il en fut encore ainsi du « système », sans que la démonstration qui suivie ne soit systématique. Les candidats mobilisent de manière récurrente les « défis », les « atouts spécifiques », les « enjeux », termes qui finissent pas être galvaudés et dont on peine à voir ce qu'ils impliquent précisément.

Les leçons théoriques et désincarnées furent proportionnellement moins nombreuses que lors des précédentes sessions ; mais le réflexe de certains candidats demeure d'utiliser des termes compliqués pour « faire savant », alors même que les fondamentaux ne sont pas présents ; lorsque le jury se hasarde à leur faire discuter ces mêmes notions, le sens et la définition en sont inconnus, erronés ou vagues. La commission a encore eu droit cette année à des candidats assimilant *lieu* à *territoire* ; *terroir* / *espace* / *territoire* confondus ; le *lit* d'un cours d'eau et le *talweg* sont la même chose ; quant à la *patrimonialisation*, elle fut synonyme de *lieux de mémoire* et de *muséification*. La rigueur du vocabulaire et la précision du discours sont une des conditions requises pour l'obtention du concours. Lorsque que l'on demande à un candidat le sens d'« étude géostratégique » qu'il n'a pas défini, il doit être à même de pouvoir l'explicitier et le distinguer d'« étude géopolitique ».

Dans le même ordre d'idées, les anachronismes, comme l'emploi de *mondialisation* pour les années 1930 sont à proscrire. Que dire d'un candidat qui assène que « les géographes sont attachés aux causalités linéaires » ou que « la nouvelle géographie débute il y a une dizaine d'années » ?

Des candidats ont encore du mal à dégager une hiérarchie entre les faits et les informations, privilégiant l'anecdotique sur l'essentiel. Ainsi, le Gange comme foyer de peuplement et comme fleuve sacré a souvent été placé au second plan dans l'argumentaire et dans la construction de la leçon.

Le jury invite les candidats à réfléchir aux sujets proposant l'analyse de deux objets, comme *Bombay et Delhi : étude comparée* ; consacrer la première partie à l'une et la deuxième à l'autre est un non-sens, car il faut rechercher les similitudes et questionner les différences. L'idée d'un tableau sur transparent synthétisant les principales données chiffrées et caractéristiques était bonne, pour peu qu'elle n'arrive pas en conclusion au bout de 27'30", mais dès l'introduction.

2. Des sujets inégalement sélectifs et évalués en fonction de leurs difficultés relatives

Le jury donne des sujets variés dans tous les domaines de la discipline, respectant l'équilibre entre la géographie thématique (dont les sujets à dimension épistémologique) et la géographie des territoires, sans entrer dans une quelconque école. En outre, ce respect de la diversité de la discipline s'accompagne d'une posture d'un jury recrutant de futurs enseignants, non de futurs chercheurs ou enseignants-chercheurs. Sans se positionner en tant que chercheur, les candidats doivent faire des choix argumentés et connaître les grands débats épistémologiques qui ont animé et anime encore la discipline. Les sujets proposés sont différents de ceux proposés depuis 10 ans, et tentent de coller à l'actualité : on peut considérer que la situation des Corée au cours de l'année 2013 ne rendait pas le sujet totalement surprenant. Mais c'est aussi d'actualité scientifique dont il est question, puisque 2013 marquait les 100 ans du *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République* d'André Siegfried (1913) célébrés par ailleurs lors d'un colloque à Cerisy au début du mois de juin 2013. Une HDR et une production prolifique sur un espace (*Les Corée*), une thèse brillante sur un thème (*Les espaces de la mort*), l'actualité et la diffusion d'un concept (*habiter*), l'évolution de statuts politiques et la sortie d'un atlas dédié (*la Nouvelle-Calédonie*) sont autant d'opportunités offertes pour coller à une géographie dynamique et en phase avec son temps, sans que cela ait à voir avec les « spécialités » des membres du jury, auxquels les candidats attachent parfois une importance démesurée.

3. Tirage du sujet par le candidat, temps de préparation et bibliographie

Le jury évalue les candidats passant sur le même sujet (deux ou trois par sujet en fonction de journées à 4, 5 ou 6 candidats) afin de comparer les prestations, mais aussi entre les sujets, soit que les thèmes soient proches, soit que les niveaux de difficulté soient équivalents. Le jury peut donc mettre sur le même sujet trois excellentes notes, comme trois médiocres. Les candidats, comme cela est rappelé plus haut, n'ont donc rien à craindre des sujets *a priori* difficiles, bien au contraire.

Le candidat qui commence tire un sujet qui sera appliqué au suivant ou aux deux suivants. Il quitte la salle de tirage avec l'intitulé du sujet sur lequel il peut réfléchir durant la première demi-heure, en puisant bien entendu dans la bibliothèque autour de lui tous les ouvrages qu'il juge nécessaires pour cette première approche (atlas, *Images économiques du Monde* ou *Dictionnaire de l'Inde contemporaine* par exemple, pour les sujets de géographie régionale ; dictionnaires et manuels de 1^{er} cycle pour les sujets de géographie thématique). Pour se repérer, les candidats peuvent visiter la bibliothèque, munis de leur convocation, la veille de leur épreuve, et ce lorsque les candidats de

passage ont terminé. Toute demande hors des ouvrages en libre accès passe par les appariteurs qui livrent dans les meilleurs délais les documents demandés (carte murale, thèse ancienne) aux candidats.

Au terme de ces 30 minutes, la bibliographie du jury (4 à 6 références) est remise par les appariteurs au candidat. Celui-ci, avant de se plonger dans cette bibliographie au risque de s'y enfermer, doit donc bien identifier tous les pans du sujet.

Le jury ne fournit pas dans sa bibliographie de thèse ou d'HDR qui demanderait un temps de lecture trop important. En revanche, il peut fournir des articles de leurs auteurs orientant vers leur production et leur recherche. A l'inverse, le jury ne donnera qu'à de très rares exceptions les manuels de 1^{er} cycle, qu'il considère comme connus des candidats et que ces derniers devront mobiliser pour leurs leçons. Ainsi *La géographie culturelle* de Paul Claval n'est pas proposée dans une bibliographie sur *Culture et géographie*.

Les bibliographies proposées comportent principalement des numéros spéciaux de revues de géographie (éventuellement d'autres disciplines), des articles issus de ces dernières, des actes de colloque ou des ouvrages. Ces références ne peuvent en aucun cas prétendre couvrir la totalité du sujet ; le candidat ne peut donc s'y limiter. En revanche, il est très préjudiciable de ne pas les avoir consultées, le jury considérant quelles font partie la leçon et qu'elles offrent un certain nombre de pistes fructueuses pour construire et illustrer celle-ci. Lors des questions, le jury a ainsi constaté que nombre de candidats n'avaient pas lu ces articles, ce qui les a conduit à oublier des dimensions entières du sujet (développement local, aménagement des lieux, toponymie et lieux-dits, notion de haut lieu dans le cas du sujet *la notion de lieu en géographie*). A l'inverse, d'autres candidats recopient telles quelles des phrases des articles et font correspondre les sous-parties de leur plan à chacun de ceux fournis par le jury ; ce dernier attend un minimum de synthèse, de reformulation et d'appropriation de la bibliographie, la mise en exergue d'éventuelles limites et sa confrontation à des connaissances personnelles.

Le candidat produit ensuite une bibliographie structurée en plusieurs types de références qui sera remise par les appariteurs au bout de 3 heures au jury. Ce dernier en prend donc connaissance avant l'entrée du candidat dans la salle et l'a sous les yeux lors de sa leçon ; il est donc recommandé d'y accorder un soin tout particulier. Tout ouvrage mobilisé est censé être connu et le jury peut demander au candidat d'en expliquer le contenu ; il ne s'agit donc pas de constituer une bibliographie démesurée pour faire forte impression, le candidat risquant de ne faire qu'illusion.

Lors de son entrée dans la salle, le jury vérifie l'identité du candidat et le sujet sur lequel il a travaillé avant de lui proposer à boire, et ce à nouveau avant la phase de questions. Il fait tout pour mettre en confiance le candidat, et a bien conscience que, notamment pour les candidats présentant leur leçon de 19h à 20h, la fatigue se fait sentir. Il attend néanmoins un minimum de tenue au lieu de l'emploi d'un ton docte durant la reprise, les bras croisés ou les mains dans les poches.

4. La géographie régionale, parent pauvre des leçons

Même si la tendance n'est pas générale, puisque certaines leçons de géographie thématique ont donné lieu elles aussi à des notes basses (*Culture et géographie* ou *Ville et tourisme*), ce sont donc plutôt les sujets de géographie régionale, pourtant supposés à tort plus faciles, qui ont conduit aux prestations les plus faibles ; une tendance lourde constatée les années précédentes, qui se renforce lors de cette session.

Ces notes s'expliquent par des problèmes de méthodologie et de priorisation des thèmes abordés pour expliquer l'organisation des espaces d'étude. Plusieurs leçons ont par exemple indiqué très tardivement le nombre d'habitants de l'espace d'étude, quand le jury n'a pas été contraint de poser la question pour le savoir ! Il est ainsi préférable de démarrer les leçons consacrées à des Etats par les caractéristiques du peuplement, celles du réseau urbain, la nature de la hiérarchie urbaine étant soit oubliée, soit reléguée en fin de leçon. Le jury a ainsi pu entendre des leçons se résumant à des catalogues d'activités ou une première partie présentant comme sous-parties la géologie de la Nouvelle-Zélande, suivie de l'orographie et de ses contraintes, pour terminer avec la faune et la flore. Plusieurs leçons auraient pu donner lieu à un plan multiscalair, difficile à conduire, mais pertinent : si la grande échelle est absente de nombreuses leçons de géographie thématique ou régionale (cf point 5.), la petite échelle fut trop peu mobilisée par les candidats, oubliant la place de la Nouvelle-Zélande dans le Pacifique Sud, ses relations avec les autres Etats et îles de ce dernier, son insertion dans l'Espace-Monde, ou les relations entre le Chili et ses voisins (Argentine et Bolivie notamment).

Au sein de celles-ci, les leçons portant sur la France traduisent un niveau très faible des candidats. Rappelons que la France, hors de *la France en villes*, fait partie des sujets relevant d'une leçon hors-programme. Le jury s'étonne de ce mauvais traitement, alors même que certaines leçons de géographie thématique à l'échelle mondiale sont quasi-exclusivement illustrées par des exemples français (*Culture et géographie* ou *Ville et tourisme*, par exemple). De même, pour ce dernier sujet, mobiliser la définition de la ville proposée par l'INSEE en France ou se limiter au nombre d'habitants ou à la superficie pour la qualifier à l'échelle mondiale est évidemment très insuffisant.

5. La difficulté à analyser les phénomènes à grande échelle

Dans les sujets de géographie thématique, et plus encore de géographie des territoires, la mobilisation de la grande échelle est très limitée, voire absente. Questionner l'émergence du Brésil en restant toute la leçon aux échelles nationale et mondiale est une erreur ; cette émergence s'inscrit dans des espaces comme les grandes exploitations agricoles tournées vers les marchés mondiaux, et dans des lieux de production, de commandement et de puissance. La grande échelle urbaine est ainsi passée à la trappe, et le jury s'étonne d'entendre vaguement parler de Séoul au bout de 20' dans une leçon sur *les Corée*, de ne pas voir mobiliser la notion de « mégapole coréenne », pourtant évoquée dans l'excellent *Atlas de Séoul* fourni en bibliographie. Il en est de même pour la Nouvelle-Zélande, où le réseau urbain et le poids de Auckland sont trop tardivement et succinctement évoqués. Dans cet Etat au taux d'urbanisation élevé, comme c'est aussi le cas du Chili, ces éléments d'analyse sont difficilement contourables. Pour *Isthmes et détroits dans le Monde* le jury attendait par exemple un croquis ou une image satellite de Singapour accompagnée d'une analyse de son développement urbain. Les fonctions urbaines sont passées sous silence (les ports coréens, les activités industrielles sont très peu évoqués ; il a fallu attendre les questions pour apprendre que Bombay était un port...). Tout autant, la morphologie urbaine est aussi très peu explicitée, et cette dimension rejoint l'insuffisante mobilisation des photographies (cf point 8.) qui aurait pu servir de support à cette analyse.

6. Une culture générale (notamment géographique) à mobiliser

Les sujets proposés nécessitaient la mobilisation d'une culture générale large qui pouvait par exemple puiser dans les questions de programme (mais pas seulement). Ainsi, la « géographie des conflits » a été intelligemment employée pour les sujets sur *isthmes et détroits dans le monde, les espaces de la mort* (cf infra) ou encore *la nuit (sniper alley à Sarajevo ou le cas de Brazzaville et ses exactions nocturnes)*. Sur ce dernier sujet, une candidate a remarquablement mobilisé les cas de New York (centralités nocturnes et diurnes) ou de Mexico (ambulantage).

Pour les leçons sur les grands géographes, dans l'ensemble plutôt réussies, l'étude ne peut être déconnectée de la période dans laquelle le scientifique s'est inscrit : collaborations scientifiques, participation aux institutions (création de Sciences Po pour André Siegfried), ensemble des travaux produits (pas seulement sur la France pour le même auteur) nature des thèses produites à l'époque, revues scientifiques auquel il a pu prendre part. Comment évoquer Olivier Dollfus sans parler de *l'Espace géographique* ?

La culture générale est aussi historique, qu'il s'agisse des canaux de Suez et de Panama, du Chili ou des Corée.

Cette culture générale est aussi (et surtout) sondée lors des questions ; ne plus se souvenir des dates de création des métropoles d'équilibre ou de leur nombre coûte des points, tout comme la confusion entre Thionville et Amnéville, lorsque *la France en villes* est au programme. Les pôles de compétitivité sont inconnus de certains candidats ; d'autres dressent une *géographie de la santé en France* sans acteurs, ni malades, ni médecins. Sur *La région en France*, les 3 leçons entendues ont « oublié » de mentionner les 4 régions administratives de l'outre-mer ; quand le jury pose la question, il ne peut se contenter de Mayotte (département depuis 2011 dont le conseil général exerce les fonctions de conseil régional), mais attend aussi les 4 autres régions monodépartementales ultramarines qui ont ce statut depuis 1982.

Ne répondre aux questions qu'à travers des exemples identiques laisse à penser que le candidat ne maîtrise que ces derniers : par exemple, sur *la notion de lieu en géographie*, un candidat a mobilisé à quatre reprises l'exemple des « lieux gays » à Paris ; intéressant certes, mais un peu réducteur lorsque cela revient fréquemment. Ne pas nommer la *mousson* et être incapable de la définir, tout comme la *Révolution verte* en Inde, ne connaître que la dimension euclidienne de la *distance*, ignorer les *Nouveaux Pays Industrialisés* sur un sujet sur la Corée, parler du « *Groupe Cairns* » (sic) sans savoir de quoi il s'agit est très préjudiciable. Sur le sujet *Enseigner les réseaux ?*, une candidate a su *a contrario* mobiliser ses connaissances des travaux sur la nuit ou sur *Internet. Changer l'espace, changer la société* de Boris Beaudé.

7. Une combinaison qui mobilise rigueur, précision, illustration et dynamisme

D'un point de vue formel, le jury rappelle la nécessité pour le candidat d'adopter une posture adaptée à l'exercice demandé avec un discours vivant et détaché des notes ; que ces notes ne soient pas lues d'un ton monocorde ; enfin, que ces dernières soient structurées et ordonnées afin de ne pas s'y perdre et de livrer un discours haché et redondant.

Les candidats doivent gérer correctement leur temps : finir à 26'49" une leçon sur la France n'est pas acceptable, faire 20 minutes au lieu de 30 (avec une seule illustration) ne peut conduire qu'à la note la plus basse. Le jury n'est pas dupe non plus : rallonger à l'envi une dernière partie - voire la conclusion qui dépasse les 1'30", voire 2' -, alors que le candidat n'a plus grand chose à dire ou se contente,

faute de conclusion rédigée et réfléchie, de répéter son plan, ne fera guère illusion. L'improvisation des conclusions est ainsi un défaut partagé par trop de leçons.

Le jury a encore entendu cette année des introductions de 6 à 8 minutes, alors que celles-ci ne doivent guère dépasser 10 % du temps total. Cette durée excède celle d'une, voire de deux parties du développement et traduit une construction aléatoire et un manque de maîtrise évident. Ces parties doivent être équilibrées et ne pas conduire à une première partie de 12 minutes pour une dernière qui atteint péniblement 4 minutes. Certaines introductions ont à l'inverse duré 1'30" à 2', les candidats jugeant inutile d'offrir une réflexion approfondie sur les termes du sujet, supposés relever de l'évidence ; le seul mot de *géographie* doit être précisé au vu du sujet, en insistant sur ce qu'impliquent des géographies d'un sport ou de la santé.

De même, lire avec un débit trop rapide son texte durant 27', alors qu'un rythme plus facile à suivre aurait permis de largement tenir le temps, traduit le manque criant d'entraînement. Vouloir projeter 4 transparents lorsqu'il reste 5 minutes pour traiter la totalité de la 3^e partie ou au détriment d'une conclusion bâclée en 20 secondes, est aussi une erreur méthodologique évidente.

8. Des illustrations qui demeurent à travailler

Illustrer une leçon fait partie des fondamentaux requis. Pourtant, le jury déplore à nouveau des leçons très insuffisamment et mal illustrées. Les documents participent du contenu que les candidats donnent à leur leçon, de la chair que contient celle-ci et déterminent leurs qualités pédagogiques dans leur choix et leur exploitation. Il ne s'agit donc pas d'un élément secondaire à sélectionner dans les dernières minutes du temps de préparation.

Le premier conseil, rappelé chaque année, renvoie à la présentation des documents. Ces derniers doivent être montrés au jury sans rester derrière la table à 3 mètres de ce dernier. Sur le nombre de documents, plusieurs candidats sont convaincus qu'en « montrant » des documents, leur leçon emportera l'adhésion. Lire un tableau de chiffres d'un manuel n'a aucun intérêt : le reproduire sous forme de graphique sur transparent aurait été autrement plus pertinent. Il ne s'agit pas de « montrer » pour afficher une longue liste de documents (au-delà de 10, l'exploitation en est fréquemment incomplète, maladroite et peu justifiée) ; il s'agit bien de commenter et d'exploiter pour appuyer une démonstration, valider un discours. Il est préférable de partir sur 6-8 documents, dont au moins un personnel. Ce seul critère ne peut suffire à sortir une leçon de l'ornière dans laquelle elle a pu s'engager. Il ne s'agit pas de « cocher des cases », mais d'offrir un tout cohérent et structuré au sein duquel les fondamentaux d'une leçon sont attendus. Il est clair que l'emploi d'aucun document photographique ou graphique pour illustrer une leçon sur *Culture et géographie* est dommageable. Le jury déplore la très faible utilisation de ce matériau photographique, qui demeure par ailleurs sous-commenté : comment faire une leçon sur Bombay et Delhi sans montrer de paysages urbains de ces villes ?

Enfin sur la nature et la diversité des documents ; une leçon a été illustrée à partir de 4 photocopies sur transparent de documents extraits des articles proposés par le jury ; cela ne remplace en aucun cas les documents personnels, et la recherche documentaire fut donc pour le moins sommaire et révélatrice d'une faible culture bibliographique, quand d'autres candidats maniaient atlas, beaux livres illustrés et recueils d'images satellites (une vue de l'Europe ou du monde la nuit) avec bonheur.

Plusieurs candidats ont eu le réflexe de mobiliser des cartes topographiques, voire des cartes murales, mais trop se sont contentés de s'en servir à des seules fins de localisation. Si la carte topographique de Mantes-la-Jolie a permis à une candidate d'en expliquer les modalités de l'inscription spatiale des *Zones Franches Urbaines* dans le tissu urbain de cette commune, les cartes IGN Top 25 de Marne-la-Vallée et de Paris, accompagnées d'une troisième au 1 : 50 000^e de Paris ont été utilisées de manière très superficielle par une autre sur le sujet *Ville et tourisme* ; il eut été préférable de n'en prendre qu'une seule et de véritablement la commenter. La comparaison de deux reproductions de cartes (1952 et 1984) d'un même espace prises dans un ouvrage, aurait pu se faire à partir des originaux, dont le dernier réactualisé, car depuis 30 ans, les espaces concernés ont considérablement évolué.

Rappelons que produire au moins un transparent personnel est vivement conseillé, mais ne saurait suffire à produire une bonne leçon. Le jury a ainsi pu apprécier, sur la leçon *Le Gange et sa vallée*, un croquis de Calcutta, un autre de Bénarès, un troisième à l'échelle d'un temple de cette ville sainte.

Quand le jury demande au candidat une production graphique au tableau (schéma synthétique ou « modèle » d'un détroit, organisation d'un espace urbain), ce dernier doit être à même de la réaliser et non se trouver désarmé, comme s'il n'avait jamais pratiqué l'exercice. Il s'agit d'une des attentes basiques d'un concours recrutant des géographes.

Dans ce contexte, les candidats ayant soigneusement choisi leurs illustrations, ayant produit un ou plusieurs transparents en les accompagnant d'un commentaire judicieux, ont pu tirer leur épingle du jeu, si tant est que les autres conditions requises pour une bonne leçon soient atteintes.

9. Un exemple de leçon réussie

Afin d'aider au mieux les candidats dans leur préparation, le jury propose ici le résultat d'une des prestations de qualité entendues au cours de cette session.

Sujet : « Les espaces de la mort »

Bibliographie fournie par le jury (apportée au candidat au bout de 30 minutes)

- ARMANET C., 2004, « La crémation : quels lieux pour les cendres ? », *Café Géographique*, Toulouse, 10 p.

- DA CAUNA A., 2005, « Les cimetières de Saint-Denis : un territoire de reconquête identitaire pour les communautés indiennes de la Réunion », *Mappemonde*, Volume 77, n°1, 17 p.

- *Géographie et cultures*, 1992, « Espaces mortuaires », Vol. 1, n°4.

- PETIT E., 2009, « La lutte des places à Chamonix : quand la mort devient enjeu spatial », *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, document 475, mis en ligne le 28 octobre 2009. URL : <http://cybergeo.revues.org/22747>.

- *Terrain*, mars 1993, n° 20, « La Mort », 166 p.

- Urbain J.-D., 1998, *L'archipel des morts : le sentiment de la mort et les dérives de la mémoire dans les cimetières d'Occident*, Payot, coll. « Petite bibliothèque », 357 pages.

Sur ce sujet *a priori* difficile, la candidate a obtenu la note de 16/20. Sans résumer sa prestation à ce dernier, puisque la notation évalue un tout, le jury propose ici le plan et la liste des documents présentés par la candidate, ainsi que quelques conseils afin de compléter ces derniers.

Plan proposé

1. Des cimetières aux « non-lieux » : que sont les espaces de la mort ?
 - 1.1. Des espaces de recueillement extrêmement divers
 - 1.2. Des « non-lieux » de la mort ?
 - 1.3. Des espaces investis, pratiqués
2. Des enjeux identitaires et mémoriels autour des espaces de la mort
 - 2.1. Des espaces porteurs de valeurs culturelles
 - 2.2. Des lieux et des hauts lieux de mémoire
 - 2.3. Des espaces qui sont l'objet d'enjeux parfois conflictuels
3. Des espaces de la mort distincts des « espaces de la vie » ?
 - 3.1. Des espaces objets de politiques d'aménagement
 - 3.2. Des espaces qui reproduisant les clivages socio-spatiaux
 - 3.3. Des espaces appropriés

La qualité du discours et de l'ensemble de la prestation (vocabulaire riche, précis, non jargonneux, diction claire et détachée des notes, exposé vivant, reprise réfléchie avec des réponses argumentées aux questions, etc...) expliquent aussi ce résultat remarquable. Conscient de la difficulté du sujet, le jury ne peut néanmoins considérer que la « géographie des conflits » au programme plaçait les candidats dans l'inconnu absolu. Il attendait d'eux qu'ils mobilisent la bibliographie de cette question pour construire et illustrer leur leçon sur les lieux de mémoire en lien avec les guerres (les lieux de la Résistance, tels le Vercors ou le plateau des Glières ; une carte topographique de Verdun aurait été bienvenue), sur les génocides (les travaux de Stéphane Rosière sur le nettoyage ethnique ou de Christel Thibault sur le Cambodge) et autres massacres (un futur professeur d'histoire-géographie doit pouvoir traiter des « camps de la mort »). La candidate a ainsi mobilisé, parmi ses 7 documents, la carte de Paris pour localiser le cimetière du père Lachaise, mais une analyse plus fine de la localisation des cimetières dans l'agglomération parisienne aurait été possible. La candidate répond dans la reprise aux questions du jury sur les espaces de la mort emblématiques de la Nation sur cette carte, comme le Panthéon ou la tombe du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe. Les lieux de la mort difficilement repérables, comme ceux des accidents d'avion en mer (au large de Charm el-Cheikh en 2004, exemple mobilisé par la candidate ; le vol Rio de Janeiro/Paris qui s'abîme dans l'Océan Atlantique en 2009) constituaient aussi des exemples pertinents. Les danses et cérémonies en lien avec la mort, les autels des ancêtres dans les maisons, caractéristiques de certaines religions orientales, pouvaient tout autant être mobilisés.

La leçon aurait pu toucher à l'excellence en produisant un document personnel sur transparent, en étoffant une introduction trop courte et en parvenant, grâce aux conseils précédents, aux 30 minutes demandées.

Au final, le jury tient à féliciter l'ensemble des candidats et notamment celles et ceux qui, par la qualité de leurs prestations, lui ont donné une image vivante et dynamique de la géographie, tout autant que rassurante pour l'avenir de la discipline.

Liste des sujets tirés lors de la session 2013

- Le Brésil, puissance émergente
- Le vent, les vents dans le Monde
- La France des touristes
- La nuit
- La Nouvelle-Calédonie
- André Siegfried
- Culture et géographie
- Isthmes et détroits dans le monde, étude géostratégique
- Les Corée
- Les zones franches, figures de la mondialisation
- Le Gange et sa vallée
- Géographie du rugby
- Géographie de la santé en France
- Habiter
- Ville et tourisme
- La Nouvelle-Zélande
- La région en France
- Enseigner les réseaux ?
- Bombay et Delhi : étude comparée
- Les espaces de la mort
- La notion de lieu en géographie
- Le Chili
- Olivier Dollfus
- Eau et territoires en France

Jacqueline JALTA, Isabelle SACAREAU, Yves JEAN (Président du jury), François LOUVEAUX (vice-président du jury) et Lionel LASLAZ (président de commission).

3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

Tableau récapitulatif des notes

Abs	1
1	1
2	9
3	6
4	5
5	4
6	8
7	1
8	1
9	1
10	6
11	2
12	1
13	1
14	3
15	6
16	6
17	0
18	0
19	1

La commission du jury a entendu 62 candidats à l'oral. Les notes très basses, inférieures à 5, sont nettement plus nombreuses que l'année dernière, même compte tenu de

l'augmentation du nombre des admissibles : 25, alors qu'elles étaient 9 pour 45 admissibles en 2012. De façon symétrique, les très bonnes notes, de 15 à 18, sont elles aussi plus nombreuses, 13, alors qu'elles étaient 5 en 2012 et 4 en 2011. Ce que le rapport précédent qualifiait de « groupe central », de 10 à 14, s'est encore plus resserré compte tenu de l'augmentation du nombre d'admissibles : 13 notes pour 9 en 2012 (et 17 en 2011), les notes « médiocres », de 6 à 9, n'étant que 11, alors qu'elles étaient 22 en 2012. Mais bien malin qui saurait dire s'il s'agit d'une évolution des candidats, liée en particulier à des impasses, ou du mode de notation du jury, ou les deux. La moyenne de l'épreuve, 7,98, a baissé par rapport à 2012 où elle s'établissait à 9,50, et plus encore par rapport aux années précédentes, mais n'en est pas moins légèrement supérieure à celle des épreuves de géographie, de même d'ailleurs que la moyenne des reçus. Là encore, on ne saurait en tirer aucune conclusion, et tout observateur superficiel susceptible de faire des commentaires aventurés sur le niveau des candidats devrait être invité à se confronter aux exigences des épreuves. La moyenne relativement basse liée à une notation assez dure a par ailleurs une vertu souvent ignorée, qui est d'accorder aux candidats le droit à l'erreur, à un moment où ils sont placés dans des conditions fort particulières : si les vingt candidats ayant obtenu 11 ou davantage à l'épreuve d'histoire ont tous été admis, ce dont la commission se réjouit, de même que quatre des six ayant obtenu 10, onze candidats en revanche sont agrégés avec une note comprise entre 2 et 6 à cette même épreuve, et la commission est bien loin de s'en plaindre, car elle évalue des prestations lors d'épreuves et non des personnes : il lui est arrivé d'attribuer sans discussion mais à regret de mauvaises notes en espérant, durant ses délibérations, que le candidat ou la candidate se rattraperait ailleurs, et elle ne peut que se réjouir quand cela a été le cas. Un concours est d'autant plus juste que les épreuves sont assez nombreuses pour qu'une défaillance d'un jour ne soit pas rédhibitoire, surtout lorsque le niveau d'exigence est aussi élevé, et les épreuves aussi difficiles.

Par ailleurs, certains échecs tiennent de manière manifeste à un réel et grave problème de préparation. Dans certains cas, la faute ne peut qu'être imputée au candidat. Il n'a été que trop évident que certains avaient spéculé, avec quelque imprudence que l'avenir pourrait ne pas toujours récompenser de façon aussi indue dans un premier temps, sur le fait que l'histoire médiévale ne « tomberait » pas à l'écrit la première année où elle était proposée, et que ces mêmes candidats avaient donc fait une impasse qui n'a pas été et n'aurait pu être comblée dans le peu de temps compris entre les résultats d'admissibilité et les oraux, or à ces derniers ils avaient une chance sur deux de lui être confrontés. Les sacrifices qu'impose une préparation au concours, débouchant qui plus est sur une admissibilité, sont tels qu'il est très dommage de s'en remettre à un tel hasard, même si les probabilités de tomber sur la « bonne » période ou d'obtenir des notes suffisantes aux autres épreuves reste très supérieure à celle d'assurer l'avenir par les moyens que proposent les publicités pour la Française des Jeux : il est des paris que l'on ne saurait recommander. Un autre problème est sans nul doute plus grave, ou en tous cas plus préoccupant, celui de candidats découvrant non le programme mais la nature de l'épreuve le jour où ils la passent. La convocation est explicite, et un passage vaut d'être reproduit ici : « La présentation du candidat consiste en une étude de synthèse des documents fournis, dont les aspects essentiels devront être expliqués et commentés. Le dossier de documents porte un titre qui constitue le sujet de l'épreuve. **Attention** (le gras est dans la convocation) **ce n'est pas une leçon illustrée par les documents, mais une présentation synthétique construite à partir de l'analyse des documents.** » De plus, il est attendu que les documents soient croisés, comparés, que les principales allusions soient éclaircies, les échos ou les contradictions entre eux bien repérés, tout comme les thèmes transversaux : il faut prendre au sérieux l'appellation « commentaire et confrontation ». De façon manifeste, la disparité des degrés de préparation individuelle est forte. Cela peut expliquer les très grandes difficultés de candidats qui semblent être d'ores et déjà des collègues de l'enseignement secondaire (rappelons qu'en dehors de leur nom, la commission ne dispose et ne veut disposer d'aucune indication sur les candidats, pas plus

d'ailleurs que sur leurs résultats aux épreuves écrites ou à des oraux antérieurs ; en l'occurrence elle ne peut que faire, après coup, des suppositions liées entre autres à l'âge apparent) et qui sont souvent passés totalement à côté de l'épreuve, peut-être pour avoir dû se préparer totalement seuls. Il n'est pas non plus exclu que la spécificité de l'épreuve, proche d'exercices classiques en géographie mais assez étrangers aux traditions en histoire, et supposant la constitution de dossiers plutôt lourds, entraîne des difficultés dans certaines préparations universitaires, ce qui est tout à fait déplorable.

Il serait possible de conseiller aux futurs candidats de venir davantage assister à des oraux, même si un tel conseil tend à créer des inégalités en fonction des possibilités de déplacement et de séjour à Paris, même aussi s'il est difficile de juger une prestation en n'ayant pas sous les yeux le dossier commenté, et si chaque spectateur court toujours le danger d'avoir assisté à un oral, ou particulièrement bon ou mauvais, ou voire à plusieurs de suite présentant ces caractéristiques. On rappellera que le jury s'efforce autant que possible de ne pas laisser deviner son jugement afin de ne pas peser sur les épreuves suivantes. De toutes façons, un tel conseil ne vaudra guère pour les admissibles de l'an prochain, même si assister aux oraux juste avant de passer soi-même présente encore une réelle utilité, ne serait-ce que par la connaissance des lieux, du matériel disponible etc. mais les problèmes les plus importants concernent dans nombre de cas la préparation et la conception générales de l'épreuve et non ces menus réglages finaux. On ne peut ici que d'une part conseiller la lecture des rapports antérieurs et la réflexion sur les conseils qu'ils donnent, et d'autre part essayer de les compléter ici.

L'essentiel, que nombre de candidats maîtrisent certes, mais qui a pesé lourdement sur les résultats d'autres, c'est qu'il s'agit d'une épreuve sur dossier et non d'une leçon où l'on pourrait ne parler des documents que comme par inadvertance ou pour mémoire, même après leur énumération dans l'introduction. Ils ne sauraient non plus être purement illustratifs. Comme le demande la convocation déjà citée, il faut partir de ces documents pour construire le discours, dans une démarche beaucoup plus proche de celle de l'explication de document que de celle de la dissertation, même si le volume même du dossier interdit d'appliquer tout à fait les normes du premier exercice. La démarche inverse, calamiteuse, amène en particulier à plaquer des considérations inadéquates, des fiches préparées dans l'abstrait, des développements relevant de la préparation à l'écrit. D'où des sorties de route totales, ou des bourdes de détail ; il est en outre dangereux de plaquer des concepts mal maîtrisés, même si leur formulation sonne bien, sur des documents ne s'y prêtant pas toujours. Certains développements sont par ailleurs restés suspendus dans le vide, comme s'ils étaient des passages obligés indépendants des documents, alors même que ces derniers auraient pu fournir des points d'accroche mais n'avaient manifestement pas été examinés, ou pas dans cet esprit. Il est aussi arrivé qu'un développement qui aurait pu être lié lui aussi à un ou plusieurs documents soit rapporté à un élément absent du sujet. Celui-ci aurait d'ailleurs pu être cité, mais brièvement, comme en passant. Il n'est en effet pas scandaleux, bien loin de là, d'indiquer des manques dans le dossier, et il est d'ailleurs arrivé à la commission de demander aux candidats d'indiquer des exemples de documents qui auraient pu être ajoutés ou substitués à ceux proposés, mais dans la présentation il ne faudrait pas que les candidats remplacent effectivement les documents proposés par d'autres, c'est-à-dire le sujet par un autre ; on a entendu ainsi des commentaires allant « de la maternelle à l'université » à propos de documents dont tous portaient sur l'enseignement primaire... On notera que des documents annexes ont pu toutefois être utilisés avec efficacité, quand ils étaient directement liés au dossier proposé, en particulier bien entendu dans le cas de cartes ; d'autres pourraient être utilisés pour une conclusion, comme élargissement ou mise en perspective du dossier, ou pour une introduction (et peut-être alors, comme il l'a été suggéré pour l'écrit, repris en conclusion, même si cela risque de devenir une simple « ficelle » rhétorique). De façon générale, il est inutile de vouloir à toute force augmenter la difficulté de l'exercice et les

dossiers sont déjà très lourds – il conviendrait sans doute d’ailleurs d’en finir lors de leur conception avec une tendance spontanée à leur alourdissement, de prévoir au moins un léger tassement, voire à terme (mais, pour d’évidentes raisons de préparation, en tous cas par pour la prochaine session) de réfléchir à la définition même de l’exercice, encore que tendre progressivement vers le bas de la fourchette puisse être une solution pour ce qui est du nombre de documents dans chaque dossier. A noter par ailleurs que certains candidats indiquent les documents utilisés sur leur plan, pour chaque sous-partie, ce qui n’est pas une mauvaise idée si cela ne souligne pas des disparités trop criantes, et si cela correspond bien à des références explicites.

D’autres règles du jeu semblent bien connues, ainsi les documents ont été présentés en introduction de façon systématique. Mais malgré les objurgations du rapport précédent, certains candidats continuent d’y passer trop de temps, jusqu’à sept minutes était-il indiqué l’an passé, cela n’a guère changé. De façon générale, plutôt que la présentation analytique de ces documents, égrenés un à un avec quelques indications sur chacun ce qui ne permet pas de dire grand-chose et représente surtout une perte de temps, une présentation typologique peut être recommandée, et semble en tout cas avoir donné de meilleurs résultats. Certains candidats ont par ailleurs voulu présenter un tableau de ces documents, projeté sur écran ; on ne saurait dire que l’idée soit mauvaise, mais il n’en a pas été fait grand-chose dans la réalité, en dehors même des problèmes techniques liés à l’appareil disponible. Comme à l’écrit, les définitions sont sans doute louables, encore qu’elles portent fatalement plus sur les termes du titre du dossier que sur les documents, et qu’elles peuvent aussi correspondre trop souvent à un rituel sans grand effet sur la suite de la présentation. De façon générale, il serait tentant de suggérer d’essayer d’abrégier les introductions, mais comme celles-ci ne sauraient non plus être exsangues, ce qui serait au moins aussi dangereux, il y a un équilibre à trouver. Il a été en général bien compris que les titres des dossiers, toujours volontairement neutres, n’en fournissaient pas la problématique, et que celle-ci restait à dégager, à annoncer ; elle a été parfois écrite, projetée, ce qui n’est pas une mauvaise idée même si cela ne saurait avoir rien d’obligatoire, et si l’on pourrait même douter de son utilité réelle. On peut ajouter que comme recommandé par le rapport précédent, certains candidats ont veillé à faire débiter leur prestation par « une citation bien venue » mais qu’il est arrivé que celle-ci se transforme en long développement extérieur au dossier, par exemple sur les blasons pour une série de documents sur les identités qui ne comportait ni reproduction ni description de blason... Peut-être est-il préférable d’aller la chercher dans le dossier lui-même. Tout cela fait en tout cas une introduction fatalement un peu longue, et demande de grandes capacités de synthèse pour aller à l’essentiel.

En effet, de façon générale, la gestion du temps reste un réel problème. Non que les candidats aient du mal à « meubler » les trente minutes qui leur sont imparties, cela n’a pratiquement jamais été le cas du fait de la richesse des dossiers, dans lesquels il faut d’ailleurs choisir, ni même que ces candidats dépassent honteusement la durée fixée, ceci malgré quelques tentatives pour prolonger de façon indue l’exercice, mais le respect global de cette durée a souvent nécessité des coupes claires, ou sombres, dans des dernières parties et des conclusions qui avaient peut-être été déjà moins fouillées que les débuts de la présentation car les six heures de préparation peuvent se révéler en pratique bien brèves. Quand, comme cela a été fréquent, l’on atteint la quinzième minute à la fin d’une première partie, qu’il reste encore deux autres parties, que la fatigue fait s’étendre un peu trop sur la deuxième, il ne reste plus grand-chose, cinq minutes en tout, à la fois pour la troisième et pour les conclusions, presque systématiquement réduites à une portion qu’on n’osera pas qualifier de congrue. Comme pour l’écrit, il faut par ailleurs souligner que les historiens ne sont pas tout à fait fanatiques du plan en trois parties, même si les habitudes et modes de pensée de la discipline l’imposent souvent ; il est arrivé de voir des présentations dans lesquelles une des parties était de tout évidence postiche, artificielle, il aurait donc pu en être

fait l'économie, ou une présentation où, le temps passant, la troisième partie telle qu'elle a dû être expédiée aurait pu être transformée sans dommage en conclusion un peu étoffée, et envisageant davantage les documents qu'il n'est de coutume, s'il n'avait fallu pour cela bousculer le plan affiché. On ne peut que conseiller, outre la plus grande concision dans l'introduction qui doit remplir beaucoup de fonctions en peu de minutes, une surveillance du temps qui passe (réveil, chronomètre ou montre posée sur la table, car la consultation nerveuse d'une montre restée au poignet n'est pas du meilleur effet), des coupes en cours de présentation plutôt qu'à sa seule fin, et du temps réservé quoi qu'il arrive avant la trentième minute pour la conclusion. Cette dernière devrait être aussi nourrie que l'introduction, du moins dans l'abstrait et dans un souci de symétrie, et s'il ne peut guère en être ainsi dans la réalité, elle mérite tout de même mieux que quelques bribes dans l'affolement de qui sait qu'il a déjà épuisé son temps. Pas plus qu'à l'écrit, elle ne saurait être un simple résumé, mais pourrait en particulier répondre, à la lumière du développement, à la problématique posée initialement (sinon, pourquoi en poser une ?), elle pourrait permettre de revenir à la lumière du développement sur les éventuels exemples introductifs, elle pourrait aussi être, comme il l'a déjà été suggéré, l'occasion de parler d'autres documents si le candidat y tient, etc.

Durant la présentation, la commission ne saurait manifestement exiger des candidats qu'ils parlent sans lire leurs notes, même si les rares à y être parvenus l'ont favorablement impressionnée, à condition bien entendu que le fond soit de bonne qualité. Il est hélas arrivé que des candidats se perdent dans les dites notes, ou dans les documents... On peut aussi recommander de regarder le plus possible la commission, à laquelle après tout l'on s'adresse. Le plan sur tableau papier a l'avantage d'être présent de façon permanente et de libérer le rétroprojecteur, mais qu'il soit projeté ou affiché, on ne peut que conseiller d'y revenir à chaque sous-partie, pour en scander la progression : certains cochent la sous-partie commencée, mais il faut surtout veiller à ce qu'elle soit annoncée oralement de façon claire, ce qui n'est pas toujours le cas... De même, projeté ou affiché, le plan doit être lisible, écrit assez gros, en évitant sans doute le vert peu lisible, etc. Un candidat qui s'en est aperçu après quelques mots, a su d'autorité rapprocher le dit tableau des membres de la commission, sans interrompre sa présentation, mais en la matière et comme souvent, mieux vaut prévenir que guérir. Rien n'interdit par ailleurs d'écrire ce plan sur deux pages superposées, à condition de bien passer de l'une à l'autre ; on pourrait même imaginer que les titres des parties soient présents sur chacune, et que la différence soit dans ceux des sous-parties. La projection, qu'elle concerne le plan, des documents dont il est toujours possible de demander la photocopie en noir et blanc sur transparent (et pourquoi pas de la compléter en quelques coups de marqueur en cours de présentation) ou des croquis du candidat, peut poser un autre type de problème, le rétroprojecteur disponible semblant quelque peu fatigué et la superficie de la zone projetée étant inférieure à celle des feuillets transparents, ce qui a pu créer des difficultés ; pour un candidat victime d'une panne momentanée de cet appareil parfois facétieux, des photocopies ont été faites au dernier moment, et distribuées aux membres de la commissions: ce n'est peut-être pas la plus mauvaise solution (surtout si ce n'est pas fait au dernier moment !), et en tout cas rien ne s'y oppose. Il faut ajouter que les candidats peuvent demander des cartes murales, qui ne sont pas plus à leur disposition dans la salle qu'elles ne le sont pour leurs camarades candidats à l'agrégation d'histoire, mais qu'ils peuvent tout comme eux envoyer chercher en espérant que quelque chose d'adéquat sera trouvé – un seul candidat l'a fait.

Pour ce qui est de la préparation, le rapport précédent était peut-être quelque peu optimiste pour ce qui est des ouvrages dont sont tirés les sources. Ils n'ont en effet pas toujours été réclamés pour être utilisés, quand ils étaient disponibles, et cela a été préjudiciable aux candidats concernés. Quelques lignes avant ou après un extrait, voire sa présentation dans un ouvrage le citant et auquel il a été emprunté, peuvent être très éclairantes. Même un album de bandes dessinées (*Tintin au Congo* en l'occurrence) peut

permettre de replacer une case ou une planche dans son contexte, et d'éviter ainsi de dire des bêtises ; certes on est en droit de penser que les bibliothèques universitaires mises à contribution pour le concours ne disposent pas toujours de ce type de source, mais il peut arriver aussi que des membres du jury apportent le matériel dont ils se sont servis pour constituer les dossiers, et que les appariteurs aient sous la main le dit matériel (certes, un candidat n'a pu obtenir les *Éthiopiennes* d'Ugo Pratt, mais aucun document n'en était extrait, même si des passages des mémoires de son auteur pouvaient donner envie de l'utiliser). En histoire, on le sait, tout est source... Cela implique d'ailleurs une attitude face aux dossiers qui a semblé quelque peu étrangère à certains candidats, comme si ceux-ci s'attendaient à des documents qui d'une part seraient d'une part déjà construits et où le paragraphe constituerait une unité de sens à commenter, alors que des allusions, des détails, peuvent être éclairants et se répondre entre documents, et qui d'autre part fourniraient des données supposées « objectives » et indiscutables, d'où des difficultés pour s'interroger sur le point de vue de l'auteur, son identité même, ses erreurs, ses exagérations, ses partis pris, pour ne pas parler de mensonges éhontés. Les appartenances, les identités, les engagements sont des éléments à prendre en compte. Les dictionnaires présents dans la salle de préparation pourraient être davantage utilisés de ce point de vue. Mais une même sous-utilisation pourrait être trop souvent déplorée à propos de tous les ouvrages que les candidats peuvent réclamer et surtout de ceux mis directement à leur disposition (le nombre de ces derniers est variable selon les années, même s'il ne saurait changer au cours des épreuves, mais il s'agit d'au moins une centaine par question, et on voudra bien supposer qu'ils ont été sélectionnés avec soin et dans certains cas en fonction de dossiers prévus, plus les manuels dits de base, plus des ouvrages généraux, dictionnaires, atlas etc.). Les bibliographies établies par les candidats et remises à la commission sont parfois beaucoup trop succinctes, et en dehors des ouvrages indiqués dans le dossier comme ayant fourni les documents, ceux disponibles de façon permanente (et qui sont parfois les mêmes) ont souvent été négligés, en particulier lorsqu'ils étaient plus généraux que le sujet proposé ou même que le programme, comme tel volume d'une histoire du christianisme, fort utile à propos des missions, et dont la présence ne semble avoir attiré l'attention de personne. Que ces déplorations servent aux futurs candidats, et qu'elles soient en tout cas l'occasion de remercier les jeunes appariteurs, qui après avoir recherché avant les épreuves les ouvrages qui leur avaient été indiqués pour constituer cette « bibliothèque d'oral », vont chercher dans les bibliothèques voisines les ouvrages demandés par les candidats (éventuellement les cartes), assurent les photocopies etc. Ils jouent un rôle essentiel dans le bon déroulement du concours et défendent au mieux les intérêts des candidats, avec une gentillesse et une efficacité remarquables. Leur tâche initiale a par ailleurs été compliquée cette année par les conséquences des travaux que connaît la bibliothèque de la Sorbonne, conséquences annoncées fort tard, ce qui a valu au jury quelques inquiétudes et à ces appariteurs un surcroît de travail, lequel a largement porté ses fruits. Ils méritent les remerciements de tous, mais d'autres remerciements spécifiques doivent être réservés à la Directrice de la bibliothèque de l'Institut de géographie qui, mise au courant par eux et par la Secrétaire générale du concours des difficultés rencontrées, a tout mis en œuvre pour trouver les ouvrages dont on avait soudain appris qu'ils ne seraient pas disponibles. Il faut aussi remercier les candidats eux-mêmes, car ils sont fatalement plusieurs à travailler sur les mêmes dossiers donc sur les mêmes thèmes, même si c'est de façon décalée, ceci du fait du tirage « en ligne » des sujets, et il est indispensable que les ouvrages puissent circuler de table en table.

On rappellera enfin qu'après les trente minutes de présentation par le candidat, vient le temps des questions, durant vingt minutes. Il n'y est jamais question de piéger les candidats, mais bien plutôt de leur permettre de s'affirmer ou de rectifier leur prestation. Si en toute fin des questions portent le plus souvent sur la période qui ne faisait pas l'objet de l'oral, les membres de la commission savent bien la difficulté qu'il y a à changer de thématique après presque sept heures de concentration, et ces questions finales ne peuvent qu'être favorables

au candidat qui a encore l'énergie et la présence d'esprit, en plus des connaissances, nécessaires pour répondre. Encore une fois, les examinateurs ont conscience de la difficulté de l'exercice dans son ensemble, mais la faisabilité est attestée par quelques leçons de très grande qualité, par nombre d'autres très honnêtes, témoignant d'un réel travail d'analyse et d'une solide culture, ce dont on ne peut que féliciter les candidats.

Stéphane BOISSELIER, Xavier HELARY, Danielle LE PRADO MADAULE, Éric VIAL.

Liste des sujets de commentaire et confrontation de documents d'histoire

SUJETS D'HISTOIRE MEDIEVALE

LA DÉFENSE DES VILLES

Document n° 1 : La défense par la comtesse de Montfort d'une ville assiégée par le parti « français » durant la guerre de succession de Bretagne (1342), Jean Le Bel, *Chronique*, éd. J. Viard, E. Deprez, Paris, 1904

Document n° 2 : Contestation autour de la destruction des faubourgs de Lille (1344), éd. Pierre-Clément Timbal, *La guerre de Cent Ans vue à travers les registres du Parlement (1337-1369)*, Ed. du CNRS, 1961, p 185-186

Document n° 3 : Paris en état de siège sous la menace de Charles, régent du royaume (1358), *Chronique dite de Jean de Venette*, éd. et trad. Colette Beaune, Paris, 2011, p 167-169

Document n° 4a : Inventaire de la remise des clés des portes, des armes et des munitions de la ville d'Arras en 1369, éd. C. Le Gentil, *Le Vieil-Arras*, Arras, 1877 (*reprint* 1980), p 84-94

Document n° 4b : Plan de l'enceinte d'Arras vers 1369, dans Alain Salamagne, *A la découverte des fortifications d'Arras*, Nord-Patrimoine, 1999

Document n° 5 : Quittance de sommes reçues pour la fortification (1391), trad. Jean Favier, *Finances et fiscalité au bas Moyen Âge (Regards sur l'histoire, 15)*, SEDES, Paris, 1971, p 99-100

Document n° 6 : Christine de Pisan, *Le livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V le Sage* (1404). Trad. Eric Hicks et Thérèse Moreau, Stock, 1997, p 186-188

Document n° 7a : Plan des fortifications de Clisson recalé sur le cadastre ancien, Jocelyn Martineau, *Rapport INRAP*, 2008

Document n° 7b : Plan des tours du château de Clisson (vers 1460), Jocelyn Martineau, *Rapport INRAP*, 2008

Document n° 8 : Siège d'une place forte, Philipp Mönch, *Kriegsbuch*, manuscrit de la Bibliothèque universitaire d'Heidelberg, XVe siècle (Cod. pal. germ., 126), folios 37v-38

CULTURE ET COMPORTEMENTS DES GUERRIERS

Document n° 1 : Entrée en chevalerie du prince Edouard et de jeunes nobles anglais (1306), Matthew of Westminster e.a., *Flores historiarum (Rolls Series, 95)*, éd. H. R. Luard, Londres, 1890, p 131-132

Document n° 2 : Joute entre les partis en guerre pour la succession de Bretagne (1351), Jean Froissart, *Chroniques*, éd. baron Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart. Chroniques*, Bruxelles, 1876, tome V, p 291

Document n° 3 : « Complainte sur la bataille de Poitiers » (1357), éd. Charles de Beaurepaire, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, XII (1850-1851), p 260-263

Document n° 4 : *Chronique du religieux de St Denis*, éd. et trad. M. L. Bellaguet, Paris, 1839 (9 vol.)

Document n° 5a : Christine de Pisan, *Le livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V le Sage* (1404). Trad. Eric Hicks et Thérèse Moreau, Stock, 1997, p 111-114

Document n° 5b : Christine de Pisan, *Le livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V le Sage* (1404). Trad. Eric Hicks et Thérèse Moreau, Stock, 1997, p 145-146

Document n° 6 : Une affaire d'honneur (1430), Jean Lefèvre de Saint Rémy, *Chronique*, éd. F. Morand, Société de l'histoire de France, Paris, 1976, tome II, p 255

Document n° 7 : Le banquet du Faisan (1454), Olivier de La Marche, *Mémoires*, éd. H. Beaune et J. d'Arbaumont, Paris, Société de l'histoire de France, 1883-1888, tome II, p 340

GUERRE ET IDENTITÉS

Document n° 1 : Gilles de Rome, *Li livres du gouvernement des rois* (vers 1280, trad française 1296), éd. S. P. Molenaer, New York, 1899

Document n° 2 : John Peckham, Conseils au roi Edouard I pour la pacification du Pays de Galles (1284), éd. F. J. Tanqueray, *Recueil de lettres anglo-françaises, 1265-1399*, Paris, 1916, p 46-47

Document n° 3 : Bataille de Morgarten (1315) entre les Suisses confédérés et Léopold I d'Autriche, d'après Jean de Winterthur, *Chronica*, éd. *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum*, Nova series, III, 1924, p 77-81

Document n° 4a : Ranulph Higden (et Jean de Trevisa), *Polychronicon* (vers 1340 et 1385), éd. Churchill Babington, *Polychronicon Ranulphi Higden (Rolls Series, 41)*, Londres, 1869, tome II, p 157-161

Document n° 4b : Autorisation par Edouard III de l'usage de l'anglais en justice (1362), éd. *The statutes of the Realm*, Londres, 1810, tome I, p 375-376

Document n° 5 : Les Irlandais vus par les Anglais, d'après Froissart (1395), éd. baron Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart. Chroniques*, Bruxelles, 1876, tome XV, p 168-170

Document n° 6 : Christine de Pisan, *Le livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V le Sage* (1404). Trad. Eric Hicks et Thérèse Moreau, Stock, 1997, p 269-270

DES MILITAIRES « AMATEURS », MILICES LOCALES ET ARRIÈRE-BAN

Document n° 1 : Obligations militaires d'une communauté locale, Gap, entre deux autorités seigneuriales concurrentes (1300), trad. Olivier Hanne, *De la guerre au Moyen Âge. Anthologie des écrits militaires*, Bernard Giovanangeli éd., s.l., 2012, p 251-252

Document n° 2 : Les milices flamandes à la bataille de Courtrai, « Continuation de Guillaume de Nangis » (ca 1310), dans *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1330, avec les continuations*, éd. Henri Géraud, Paris, 1843, tome I, p 205 (= Grandes chroniques de France)

Document n° 3a-b : Christine de Pisan, *Le livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V le Sage* (1404). Trad. Eric Hicks et Thérèse Moreau, Stock, 1997, p 154, 164-165

Document n° 4 : Rémission pour un conscrit pillard (1415), éd. Jean-Louis Roch, « La guerre du peuple : autodéfense, révolte et pillage dans la guerre de Cent Ans », *Images de la guerre de Cent Ans. Actes du colloque de Rouen 21-22-23 mai 2000*, PUF, Paris, 2002, p 60-61

Document n° 5 : Les formes de la guerre sous Charles VII (vers 1430), Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*, éd. et trad. Charles Samaran, Les Belles-Lettres, Paris, 1933, p 106-110

Document n° 6a-b : Institution des « francs archers » par Charles VII (1448), éd. E. de Laurière e.a., *Ordonnances des rois de France de la troisième race jusqu'en 1514*, Paris, 1723-1790, tome XIV, p 1-3 et Bnf, ms français, 5054, fol 136 (Martial d'Auvergne, "Vigiles de Charles VII"), 1484

Document n° 7 : Un combat judiciaire entre roturiers à Valenciennes (1455), George Chastelain, *Chronique*, trad. *Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques* (dir. Danielle Régnier-Bohler), Laffont, Paris, 1995, p 793-800

GUERRES LOCALES, LUTTES SOCIALES

Document n° 1 : La Jacquerie et sa répression (1358), d'après Jean Le Bel, *Chronique*, éd. J. Viard, E. Deprez, Paris, 1904, p 255-257 et la *Chronique dite de Jean de Venette*, éd. et trad. Colette Beaune, Paris, 2011

Document n° 2 : Lettre d'Etienne Marcel aux échevins d'Ypres (1358), éd. baron Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Froissart. Chroniques*, Bruxelles, 1868, tome VI, p 466-472

Document n° 3 : Obligation au plat pays de financer la fortification du chef-lieu (1364), éd. Pierre-Clément Timbal, *La guerre de Cent Ans vue à travers les registres du Parlement (1337-1369)*, Ed. du CNRS, 1961, p 255-257

Document n° 4a : Enquête sur un soulèvement de serfs anglais (*Chester indictment Roll*) (1381), éd. E. Powell et G. M. Trevelyan, *The peasants' rising and the Lollards*, 41), Londres, 1899, p 14-16

Document n° 4b (1381) : Les paysans anglais révoltés à Londres (1381), Thomas Walsingham, *Historia anglicana*, éd. Henry T. Riley (*Rolls Series*), Londres, 1864, tome II, p 91

Document n° 5 : Lettre d'Aznar Pardo de la Casta à Alphonse IV d'Aragon sur les émeutes de Paris (1418), éd. et trad. Jeanne Vieillard, « Les journées parisiennes de mai-juin 1418 d'après les Archives de la Couronne d'Aragon », *Annuaire bulletin de la Société d'Histoire de France* (1940), p 151-152

Document n° 6 : Expédition locale contre des brigands du parti anglo-bourguignon en Velay (1423), éd. Charles-Marie de La Roncière e.a., *L'Europe au Moyen Âge. Documents expliqués Tome III : Fin XIIIe siècle - fin XVe siècle* (« Collection U »), A. Colin, Paris, 1971, p 95-96

Document n° 7 : Jacques Gélu, *De la venue de Jeanne. Un traité scolastique en faveur de Jeanne d'Arc* (1429), éd. et trad. Olivier Hanne, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2012

LES EFFETS MATÉRIELS DE LA GUERRE DANS LES CAMPAGNES

Document n° 1 : Privilèges fiscaux aux habitants de Busseaut (1361), éd. Denis François Secousse e.a., *Ordonnances des rois de France de la troisième race jusqu'en 1514*, Paris, 1723-1790, tome IV, p 402-403

Document n° 2 : Enquête générale sur l'ordre des Hospitaliers (diocèse de Périgueux, 1373), trad. Jean Glénisson, John Day, *Textes et documents d'histoire du Moyen Âge XIVe-XVe siècles. II Les structures agraires et la vie rurale*, Sedes, Paris. 1977, p 152-155

Document n° 3 : Demande par l'abbesse du Val-Benoît au chapitre général de Cîteaux d'autoriser la cession de terres en emphytéose (1374), éd. J. Cuvelier, *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît*, Académie Royale de Belgique, Bruxelles, 1906, p 587-588

Document n° 4 : Remises de charges pour des terres détruites par les guerres civiles (1389), éd. P. Bonenfant e.a., *Ordonnances de Philippe le Hardi... 1381-1419*, Bruxelles, 1965, tome I, p 317-318

Document n° 5 : Jean Gerson, sermon « *ad Deum vadit* » (1405), *Œuvres complètes*, éd. Paléon Glorieux, Paris, 1970, tome VII, p 1170-1171

Document n° 6 : Production de froment dans les années suivant la conquête anglaise, d'après les comptes de la vicomté de Domfront (1420-1421), tableau et carte extraits de Jean-Philippe Cormier, « Les effets de la conquête anglaise dans le Domfrontais d'après les comptes de vicomté (1419-1421) », *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge. Actes du 119^e Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, 26-30 octobre 1994, Amiens. II Guerre et gens* (dir. Philippe Contamine et Olivier Guyotjeannin), CTHS, Paris, 1996

Document n° 7 : La misère dans les campagnes (1422), d'après Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*, éd. et trad. Charles Samaran, Les Belles-Lettres, Paris, 1933, p 85-89

LA CAMPAGNE DE PHILIPPE VI DE VALOIS EN FLANDRE (ÉTÉ 1328)

Document 1 : Le récit de la campagne par les *Grandes chroniques de France* (*Grandes chroniques de France*, éd. Jules Viard, Paris, Champion, t. IX, 1927, p. 79-94, extraits)

Document 2 : Instructions données par le roi au sénéchal de Beaucaire à propos de l'ost de Flandre (18 juin 1328) (Dom Devic et dom Vaissète (éd.), *Histoire générale du Languedoc*, nouvelle édition annotée, t. X, Toulouse, Privat, 1885, Preuves, col. 674-676).

Document 3 : Lettres de non-préjudice accordées par le roi après le versement d'un subside pour la guerre de Flandre (novembre 1328) (Arch. nat., JJ 65 A, fol. 13, n°339, éd. Dom Devic et dom Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, nouvelle édition annotée, t. X, Toulouse, Privat, 1885, Preuves, col. 683).

Document 4 : Aperçu sur l'approvisionnement de l'armée de Flandre (juin 1328) (Arch. nat., JJ 65, fol. 86v, n°124, analyse dans Jules Viard et Aline Vallée, *Registres du Trésor des chartes*, t. III, *Règne de Philippe de Valois. Première partie, JJ 65 A à 69*, Paris, Archives nationales, 1978, n°126, p. 17).

Document 5 : Subside levé pour l'ost de Flandre de 1328 (Dureau de la Malle, « Document statistique inédit », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 2, 1840-1841, p. 170-173).

Document 6 : Confiscation des biens des rebelles (17 septembre 1328) (Henri Pirenne, *Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328. Documents inédits publiés avec une introduction*, Bruxelles, Kiessling et C^{ie}, 1900 (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire), document n°7, p. 184-185).

Document 7 : La bataille de Cassel (Enluminure tirée d'un manuscrit des *Grandes chroniques de France*, BnF, français 2813, fol. 355v, Paris, vers 1375-1380).

Document 8 : La bataille de Cassel (Enluminure tirée d'un des manuscrits des *Chroniques* de Jean Froissart, BnF, français 2662, fol. 24 (origine inconnue, vers 1400-1425).

Document 9 : La bataille de Cassel (Tableau de Henry Scheffer (1798-1862) pour la galerie des batailles du château de Versailles, 1837).

CAPTURE ET CAPTIVITÉ DE JEAN LE BON (1356-1364)

Document 1 : La capture de Jean le Bon (Jean Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, Devaux, 1868, t. V, p. 455-456 et 460-461 et t. VI, p. 13-14).

Document 2 : Extraits de la *Complainte sur la bataille de Poitiers* (Charles de Beaurepaire, « Complainte sur la bataille de Poitiers », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 12, 1851, p. 257-263).

Document 3 : Lettre de Jean le Bon au prévôt des marchands et aux échevins de Paris (Bordeaux, 12 décembre 1356) (A. Guesnon, « Documents inédits sur l'invasion anglaise et les États au temps de Philippe VI et Jean le Bon », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1897, pièce n°XVIII, p. 244-246).

Document 4 : Banquet et « Table ronde » présidés par Édouard III (23 avril 1358, *Chronicon anonymii Cantuariensis. The Chronicle of Anonymus of Canterbury (1346-1365)*, éd. et trad. Charity Scott-Stokes et Chris Given-Wilson, Oxford, Clarendon Press, 2008 (Oxford Medieval Texts), p. 42).

Document 5 : Conditions de vie de Jean le Bon en Angleterre (extraits de comptes de juin et juillet 1359) (Mentions extraites du « Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre, depuis le 1^{er} juillet 1359 jusqu'au 8 juillet 1360, jour de son débarquement à Calais », dans les *Comptes de l'argenterie des rois de France au XIV^e siècle*, éd. Louis Douët d'Arcq, Paris, Renouard, 1851, p. 254, 255, 259, 260-261 et 274).

Document 6 : Extraits du traité de Brétigny-Calais (1360) (Eugène Cosneau (éd.), « Traité conclu à Brétigny le 8 mai 1360, ratifié à Calais par Jean II et Édouard III, le 24 octobre 1360 », dans *Les Grands traités de la guerre de Cent ans*, Paris, Picard, 1889, p. 47).

Document 7 : Libération de Jean le Bon (*Chronique des Quatre premiers Valois (1327-1393)*, éd. Siméon Luce, Paris, Renouard, 1862, p. 121-122).

Document 8 : Retour de Jean le Bon en captivité (*Chronique dite de Jean de Venette*, éd., traduction du latin et présentation de Colette Beaune, Paris, Livre de Poche, 2011, p. 267-269 et 275-277).

Document 9 : Jean le Bon fait prisonnier à Poitiers (Enluminure tirée d'un manuscrit des *Chroniques* de Jean Froissart (début XV^e siècle ; Besançon, Bibliothèque municipale, manuscrit 864, fol. 172).

Document 10 : Retour de Jean le Bon en captivité (Enluminure tirée du manuscrit des *Grandes chroniques de France de Charles V*, vers 1375-1380, BnF, manuscrit français 2813, fol. 438).

Document 11 : « Père, gardez-vous à droite, Père, gardez-vous à gauche » (Gravure d'Alphonse de Neuville, dans Gustave Ducoudray, *Récits et biographies d'histoire de France*, cours préparatoire, Paris, Hachette, 1885, reproduit dans Christian Amalvi, *Les héros de l'histoire de France. Recherche iconographique sur le panthéon scolaire de la Troisième République*, Paris, Éditions Phot'œil, 1979, n°103).

LES GUERRES DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE

Document 1 : Charles le Téméraire vu par Philippe de Commines (*Mémoires*, livre V, chapitre IX, adaptation par Claude Thiry, dans Danielle Régner-Bohler (dir.), *Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 1995, p. 1005-1007).

Document 2 : *Faits du Grand Alexandre* (1468), roman en prose de Vasque de Lucène (traduction par Olivier Collet, dans Danielle Régnier-Bohler (dir.), *Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 1995, p. 565-566 et 626-627).

Document 3 : Prise et destruction de Dinant (août 1466) (Thomas Basin, *Histoire de Louis XI*, éd. et trad. Charles Samaran, t. I (1461-1469), Paris, Les Belles Lettres, 1963, p. 275-279).

Document 4 : La bataille de Nancy et la mort de Charles le Téméraire (Jean de Roye, *Journal ou Chronique scandaleuse*, adaptation par Claude Thiry, dans Danielle Régnier-Bohler (dir.), *Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 1995, p. 1008-1010.)

Document 5 : Extrait d'une ordonnance militaire de Charles le Téméraire (26 mars 1473) (Bertrand Schnerb, « Une ordonnance militaire inédite de Charles le Téméraire (26 mars 1473) », *Revue belge d'histoire militaire*, t. 29/1, 1991, p. 1-14, à la p. 12).

Document 6 : Chapeau ducal de Charles le Téméraire pris à la bataille de Grandson (2 mars 1476, dessin du XVI^e siècle) (dessin réalisé vers 1545 de l'original perdu).

Document 7 : Bataille de Morat (Peinture illustrant le manuscrit de la chronique officielle de la ville de Berne (Diebold Schilling le Vieux, avant 1483, Berne, Bibliothèque de la Bourgeoisie, mss. Hist. Helv. 1.3, p. 757).

Document 8 : Charles le Téméraire présenté par saint Georges (Trésor de la cathédrale de Liège).

Document 9 : Portrait de Charles le Téméraire par Rogier van der Weyden (Berlin, Staatliche Museen)

JEAN, DUC DE BEDFORD, RÉGENT DE FRANCE (1422-1435)

Document 1 : Les obsèques de Charles VI et l'avènement de Henri VI (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Colette Beaune, Paris, Le Livre de Poche, 1990 (français modernisé), § 361-370, p. 192-196).

Document 2 : Le duc de Bedford vu par Thomas Basin (*Histoire de Charles VII*, éd. et trad. Charles Samaran, Paris, Les Belles Lettres, t. I (1407-1444), 1933, p. 89-91).

Document 3 : Le duc de Bedford devant les États du royaume (*Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris (1417-1435)*, éd. Alexandre Tuetey, Paris, t. II (1421-1430), Renouard, 1909, p. 143-146).

Document 4 : Lettre de Jeanne d'Arc au roi d'Angleterre et au duc de Bedford, dite « lettre aux Anglais » (Jules Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, Paris, t. V, Jules Renouard, 1849, p. 96-98).

Document 5 : Défi jeté par le duc de Bedford à « Charles de Valois » (*La Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, éd. Louis Douët d'Arcq, Paris, t. IV, 1860, chapitre LXV, p. 30-344).

Document 6 : La bataille de Verneuil (17 août 1424) (Enluminure tirée d'un manuscrit de la *Chronique* de Jean Chartier, BnF, français 2691, fol. VIIv (Bruges, vers 1470-1480).

Document 7 : Le duc de Bedford en prière devant saint Georges (Enluminure tirée du manuscrit des *Bedford Hours* (Heures du duc de Bedford), achevé à Paris à l'époque de la régence du duc de Bedford et pour ce dernier (aujourd'hui Londres, British Library, Additional Manuscript 18850, fol. 256v).

Document 8 : Le duc de Bedford en prière devant les reliques de la Sainte-Chapelle (Enluminure tirée d'un bénédictionnaire ayant appartenu au duc de Bedford (autrefois conservé à l'Hôtel de Ville de Paris, détruit en 1871).

Document 9 : Plaque tombale du duc de Bedford à la cathédrale de Rouen (dessin du début du XVII^e siècle).

CHARLES V ET LA GUERRE

Document 1 : Charles V vu par Christine de Pizan (*Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*, présentation, notes et index de Joël Blanchard, traduction de Joël Blanchard et Michel Quereuil, Paris, Pocket, 2013, p. 139-140).

Document 2 : La guerre de Charles V vue par Froissart : ajournement du prince Noir devant la cour des pairs (janvier 1369) ; chevauchée de Robert Knolles (septembre 1370) ; nomination de Bertrand du Guesclin comme connétable de France (2 octobre 1370) (*Chroniques*, éd. Siméon Luce, Paris, Renouard, t. VII (1367-1370), 1878, p. 95-96 (Premier livre, § 605-606) ; p. 245-247 (Premier livre, § 664) ; p. 254-255 (Livre premier, § 668).

Document 3 : Chevauchée du duc de Lancastre, juillet-décembre 1373 (*Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. Robert Delachenal, Paris, Renouard, t. II (1364-1380), 1916, p. 171-172).

Document 4 : Règlement de Charles V pour la cavalerie (13 janvier 1374) (Bessey Valérie (éd.), *Construire l'armée française. Textes fondateurs des institutions militaires*, t. I, *De la France des Valois à la fin du règne de François I^{er}*, Turnhout, Brepols, et Paris, Centre d'études d'histoire de la Défense, 2006, Document n°6, p. 75-79).

Document 5 : Pardon accordé à Isabelle d'Avaugour, vicomtesse de Thouars (15 décembre 1372) (Arch. nat., JJ 103, n°354, fol. 171v ; éd. Paul Guérin, « Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France », Quatrième partie (1369-1376), *Archives historiques du Poitou*, t. XIX, 1888, n°DXXXIII, p. 195-199).

Document 6 : Du Guesclin reçoit l'épée de connétable (Illustration réalisée par Jean Fouquet vers 1458 dans un manuscrit des *Grandes Chroniques de France*, peut-être à la demande de Charles VII (BnF, manuscrit français 6465, fol. 434v).

Document 7 : Charles V (enluminure, La Haye, Meermanno Koninklijke Bibliotheek, MMW, 10 B 23, fol. 2 r°)

REIMS, UNE VILLE DANS LA GUERRE DE CENT ANS

Document 1 : Mandement de Philippe VI au chantre de Troyes et au bailli de Vermandois (9 mars 1337) (Archives municipales de Reims, éd. Pierre Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, Paris, t. II/2, Crapelet, 1843 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Première série. Histoire politique), n°CDXLI, p. 782).

Document 2 : Lettre des échevins de Reims à ceux d'Arras, à propos du siège de Calais (3 mars 1347) (A. Guesnon, « Documents inédits sur l'invasion anglaise et les États au temps de Philippe VI et Jean le Bon », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1897, pièce n°XIV, p. 240).

Document 3 : Achèvement des remparts de Reims (1358) (Inscription gravée sur une pierre des anciens remparts de Reims, citée par Pierre Desportes, *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Picard, 1979, p. 557).

Document 4 : Nomination par le régent de Gaucher de Châtillon comme capitaine de Reims (30 décembre 1358) (Arch. mun. de Reims, éd. Pierre Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, Paris, t. III, Crapelet, 1848, n°DCXCI, p. 117-118).

Document 5 : Lettre du roi Jean demandant l'aide des Rémois pour le paiement de sa rançon (Londres, 14 juin 1360) (Arch. mun. de Reims, éd. P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, Paris, t. III, Crapelet, 1848, n°DCCXXI, p. 164-165).

Document 6 a, b, c et d : Autour du siège de 1359-1360

a. Le siège de Reims vu par la *Chronique dite de Jean de Venette*, éd. et trad. du latin Colette Beaune, Paris, Le Livre de Poche, coll. Lettres Gothiques, 2011, p. 221

6 b. Lettres du régent aux échevins de Reims (11 juillet 1359) (Arch. mun. de Reims, éd. P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, Paris, t. III, Crapelet, 1848, n°DCCIII, p. 140-141).

6 c. Lettres de Gaucher de Châtillon, capitaine de Reims, instituant les répartiteurs de la taille imposée sur les habitants (28 juillet 1359) (Arch. mun. de Reims, éd. P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, Paris, t. III, Crapelet, 1848 n°DCCIV, p. 141-142).

6 d. Extraits de la déclaration faite par Gaucher de Châtillon des mesures qu'il a dû prendre pour la défense de la ville de Reims pendant le siège (23 avril 1360) (Arch. mun. de Reims, éd. P. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, Paris, t. III, Crapelet, 1848, n°DCCVXIII, p. 160-162)

Document 7 : Extraits du registre de délibérations du Conseil de ville de Reims (1423-1429) (Sylvette Guilbert, *Registre de délibérations du Conseil de ville de Reims (1422-1436)*, Reims, Académie nationale de Reims, 1990-1991, p. 7, 80, 106, 107, 120).

Document 8 : Lettre de Charles VII aux habitants de Reims (4 juillet 1429) (Henri Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims. Ses relations avec Reims, ses lettres aux Rémois*, Reims, Michaud, 1887, document II, p. 84-85).

Document 9 : Plan de Reims au XIV^e siècle (tiré de P. Desportes, *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, ouvr. cit.).

Document 10 : Vue de Reims au début du XVII^e siècle (tiré de P. Desportes, *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, ouvr. cit.).

HISTOIRE CONTEMPORAINE

CASABLANCA, UNE VILLE EN SITUATION COLONIALE

Document 1 : L'évolution démographique des populations de Casablanca 1897-1950, dans Michel ECOCHARD, *Casablanca le roman d'une ville*, éditions de Paris, 1955.

Source : <http://bertrandterlindeninarchitecture.wordpress.com/category/maroc/>

Document 2 : La place de France en 1905 et 1938, cartes postales, 1938.

Source : <http://www.darnna.com>

Document 3 : Casablanca, vue aérienne du quartier réservé, carte postale vers 1912.

Document 4 : H. Prost, «Casablanca en 1914», dans « *le plan de Casablanca* », France- Maroc, 15 août 1917, extrait pp. 7 à 9.

Document 5 : Plan d'extension de Casablanca, dans France Maroc, 15 août 1917.

Document 6 : « Félix, conteur populaire », photographie, Casablanca, Circa, 1920.

Source : maison de la photographie du Maroc, Marrakech.

Document 7 : Pascale SAISSET, *Heures juives au Maroc*, éditions Rieder, Paris, 1930, pp.167 à 169, collection privée.

Document 8 : « Le bureau de poste du boulevard de la gare », photographie, dans *le Maroc en 1932, 20 années de Protectorat Français*, Afrique du Nord illustrée, n° 579, mai 1932.

Document 9 : « Une rue des Habbous dans les années 1940 », photographie, dans *Ghislaine Meffre, Bernard Delgado, « Architecture marocaine du XXe siècle : Edmond Brion, Auguste Cadet*», Casablanca, Senso Unico Editions, 2012.

Document 10 : « Les bidonvilles de Casablanca en 1949 », dans Michel ECOCHARD, *Casablanca le roman d'une ville*, éditions de Paris, 1955.

Source : <http://bertrandterlindeninarchitecture.wordpress.com/category/maroc/>

MISSIONS ET MISSIONNAIRES À L'ÂGE DES EMPIRES 1850-1960

Document 1 : Rev. R. Caldwell, Lectures on the Tinnevely missions, descriptive of the field, the work, and the results ; with an introductory lecture on the progress of Christianity in India, extraits de la préface, London, 1857 (*traduction V. Harduin*)

Document 2 : Feuillet à découper, « *David Livingstone, the Christian* », series of Picture Models, N°1 London, Morgan & Scott, vers 1870.

Document 3 : Acte général de la conférence de Berlin, 25 février 1885, extraits.

Source : <http://mjp.univ-perp.fr/traites/1885berlin.htm>

Document 4 : Carte de collection pour les enfants, *Baptist Missionary Society's 50th Anniversary*, 1892, Source : <http://www.wmcarey.edu/carey/bms/collcard.jpg>

Document 5 : Le Père August Shynse (1857-1891) et sa mission en Afrique, pages d'ouverture d'un ouvrage édité en sa mémoire, 1893. Source : *archives Maison Générale*

Document 6 : Photographie de Ranjalahy, élève pasteur de l'école de la Bible, Madagascar, 1902, *archives de la société des missions évangéliques de Paris*.

Source : www.defap-bibliotheque.fr

Document 7 : L.Chorin, *L'exposition Missionnaire Vaticane, premières impressions*, extraits, 1925.

Source : <http://archives.mepasie.org/bulletin-des-missions-etrangeres/l-8217-exposition-missionnaire-vaticane-1>

Document 8 : The Church of England Zenana Missionary Society jubilee souvenir 1880-1930, London, 1930, extraits. Source: www.archives.org (*university of Chicago*) (*traduction : V.Herduin*)

Document 9 : Hergé, *Les Aventures de Tintin au Congo*, 1946. (prépublié en *noir et blanc* du 5 juin 1930 au 18 juin 1931, dans les pages du *Petit Vingtième*, supplément du journal *Le Vingtième Siècle*.)

LES FEMMES EUROPÉENNES DANS LES COLONIES À L'ÂGE DES EMPIRES 1850-1960

Document 1: Corneau Grâce, *La femme aux colonies*, Paris, 1900, extrait pp.12-14.

Document 2 : L'heure du thé aux Indes britanniques, début du XXe siècle, photographie de presse, Underwood & Underwood/Corbis

Document 3 : Casablanca, vue aérienne du quartier réservé, carte postale vers 1912.

Document 4 : La «Une » de la revue *Le Pèlerin*, 17 juin 1923.

Document 5 : William Aikman, vitrail represent ant Mary Slessor, 1923, McManus Galleries, Albert Square, Dundee.

Document 6 : The Church of England Zenana Missionary Society jubilee souvenir 1880-1930, London, 1930, extrait. Source : www.archives.org ([university of Chicago](http://www.archives.org)) traduction : Véronique Herduin

Document 7 : Suzanne Karpelès, extraits, 1931, cités par Knibiehler (Yvonne) et Goutalier (Régine), *la femme au temps des colonies*, Stock, 1985, pp.105-106.

Document 8 : Sœur Marie-André du Sacré-Cœur, *Les conditions du travail de la femme dans les pays de colonisation*, 1935, extraits, archives de l'archevêché de Ouagadougou (Burkina-Faso). Source : <http://clio.revues.org/387>

L'AFRIQUE DU SUD, UNE SOCIÉTÉ COLONIALE 1850-1960

Document 1 : « *The last stand at Isandlwana*, peinture de Charles Edwin Fripp (1854-1906), 1885, National Army Museum (SA)

Document 2 : Charte de la British South Africa Compagny; in the « London Gazette », 20 décembre 1889, extraits (*traduction V. Herduin*).

Document 3 : Edward Lindey Sambourne, « *The Rhodes Colossus* », caricature parue dans le [Punch](#) magazine, le 10 décembre 1892.

Document 4 : Emily Hobhouse, *Boers War letters*, extraits et photographie, janvier-avril 1901, éditées par Rykue Van Reinen, mai 1920 (*traduction V. Herduin*)

Document 5 : Williams F.GARDNER, *The diamond mines of South Africa*, NY Macmillan Co 1902, chapitre 14, "the workers of mines", extraits p. 48, 49, 52, 61, 65 (*traduction V. Herduin*)

Document 6 : La «Une » du *Petit Journal illustré*, 26 mars 1922, Source : gallica.bnf.fr bibliothèque nationale de France..

Document 7 : Affiche de l'Industrial and Commercial workers Union of Africa, (ICU) 1923, source: www.sahistory.org.sa(South African History Online)

Document 8 : André Siegfried, *Notes de voyages, Afrique du Sud*, extraits, Armand, Colin, 1949, pp. 91-95.

Document 9 : Alfred Sauvy, article « Le problème démographique et racial en Afrique du Sud », dans *Population*, 8e année, n°4, 1953, extraits p. 689, 691, 698.

LES EXPOSITIONS COLONIALES À L'ÂGE DES EMPIRES 1850-1960

Document 1 : Rapport général de l'exposition universelle internationale de 1889 à Paris / tome premier. Historique des expositions universelles. : Préliminaires de l'Exposition universelle de 1889 p 335 à 339. Source : conservatoire national des Arts et Métiers, <http://cnum.cnam.fr>

Document 2 : Auguste Vimar (1851-1916), cartes postales, éditées par Mouillot Fils aîné, Marseille, 1906, (9 x 14 cm).

Document 3 : Baptême au village noir, carte postale, exposition de Toulouse, 1908. Source : archives municipales de Toulouse.

Document 4 : David Dellepiane (1866—1925), affiche pour l'exposition coloniale de Marseille, 1922.

Document 5 : Richardt Cooper, lithographie couleur, éditée par John Waddington Ltd., Londres, (84 x 109cm.), 1924.

Document 6 : Collectif des 12 surréalistes, « Ne visitez pas l'exposition coloniale », tract, 30 avril 1931. Source : Archives du Parti Communiste Français

Document 7 : Lettre des Canaques au Ministre des colonies, 28 juin 1931.
Source : archives de Nouvelle-Calédonie (*expression et orthographe originales*)

Document 8 : Le pavillon de l'Afrique Equatoriale, parc des colonies, carte postale, 1937. Source : http://lartnouveau.com/livres/livres_francais/expositions/livre_expo_1937.htm

Document 9 : Le concours littéraire de la foire coloniale de Bruxelles en 1948, dans Silva Riva, *Nouvelle histoire de la littérature du Congo-Kinshasa*, l'Harmattan, 2006, édition italienne originale, LED, 2000, 422 p. extrait p.53-54.

L'ÉCOLE

Document 1 : Lettre de Mgr Carrie, vicaire apostolique, à Pierre Savorgnan de Brazza, commissaire général, Loango 25 janvier 1888, in Elisabeth Rabut, *Brazza commissaire général. Le Congo français 1886-1897*, Paris, EHESS, 1989, p. 149-150

Document 2 : Hergé, *Tintin au Congo*, versions de 1930 et 1946 (rééd. de l'édition de 1931, Bruxelles, Casterman, 1973, cf. p. 247)

Document 3 : a) « Aimez la France qui vous protège », *Le Libertaire* 7 octobre 1921, article signé Nguyen A.Q. , reproduit in Ho Chi Minh, *Textes 1914-1969*, Paris, L'Harmattan, 1990.
b) Gaston Monnerville, Témoignage. *De la France équinoxiale au palais du Luxembourg*, Paris, Plon, 1975, extraits des p. 19, 24, 25.

Document 4 : Extrait d'un rapport du gouverneur général de Madagascar, Victor Augagneur, au ministre des Colonies, 30 avril 1906, cité in Yvan Paillard, *Expansion coloniale et dépendance mondiale*, Paris, Colin, 1994, p. 239.

Document 5 : Extraits de rapports et correspondances in K.M.Kita, *Les fondements de l'École au Zaïre. La formation des jeunes Congolais avant 1920*, Bukavu, Cerukin 1979, repris in Elikia M'Bokolo (dir.), *Afrique noire. Histoire et Civilisations II XIXe-XXe siècles*, Paris, Hatier-Aupelf, 1992, p. 397-398.

Document 6 : Témoignage, Henriette Porret et Anne-Marie Gauthier, « Les sœurs blanches en Haute-Volta 1913-1960 » in Gabriel Massa, Y-Georges Madiéga, *La Haute-Volta coloniale. Témoignages, recherches et travaux*, Paris, Khartala, 1995, p. 207

Document 7 - La scolarisation en Indochine française dans l'entre-deux-guerres, in Pascale Bezançon, *Une colonisation éducatrice ? L'expérience indochinoise (1860-1945)*, Paris, l'Harmattan, 2002, p. 131, 338, 339 (citations : rapport de l'inspecteur Kair, 1923).

Document 8 : a) Taux d'illettrés par rapport au contingent algérien incorporé, 1931-1938, in Belkacem Recham, *Les Musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, Paris, l'Harmattan, 1996 ; b) nombre d'élèves inscrits dans les écoles italiennes en Éthiopie à la fin des années 1930, in Fabienne Le Houerou, *L'Épopée des soldats de Mussolini en Abyssinie 1936-1937. Les « Ensablés »*, Paris, l'Harmattan, 1994, p. 146.

L'ESCLAVAGE APRES LE MILIEU DU XIXe SIECLE

Document 1 : « La traite des esclaves par l'Atlantique au XIXe siècle » et « Les causes de l'esclavage en Afrique centrale » tableaux reproduits in Elikia M'Bokolo (dir.), *Afrique noire. Histoire et Civilisations t.II XIXe-XXe siècles*, Paris, Hatier-Aupelf, 1992, p. 109 et 111.

Document 2 : Extraits d'un rapport de Pierre Savorgnan de Brazza au sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, Libreville 6 mars 1891 et d'une lettre au ministre des Colonies Théophile Delcassé, Libreville 19 janvier 1895, in Elisabeth Rabut, *Brazza commissaire général. Le Congo français 1886-1897*, Paris, EHESS, 1989, p.100-101 et 153.

Document 3 : Instructions aux commandants de région et de cercles, 1897, in *Le Bulletin de l'Afrique française*, janvier 1900, reproduit in Denise Bouche, *Les Villages de liberté en Afrique noire française 1887-1910*, Paris-La Haye, Mouton, 1968, p. 93 et circulaire de Mgr Legros, directeur général, in *Revue de la Société anti-esclavagiste*, mars 1902, p. 2-3, reproduit *ibid.*, p. 187.

Document 4 : Extrait d'Albert Londres, *Pêcheurs de perles*, Paris, Albin Michel, 1931, rééd. in Id., *Œuvres complètes*, Paris, Arléa, 1992, p. 751-752.

Document 5 : Extrait de Emily Ruete (Salmé bin Saïd) née princesse d'Oman et de Zanzibar, *Mémoires d'une princesse arabe* [1886] Nairobi-Paris, CREU-Karthala, 1991, p. 237-238.

Document 6 : Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence) série des rapports sur les chefs locaux, rapport de 1880, cité in Colette Establet, *Être caïd dans l'Algérie coloniale*, Paris, CNRS, 1991, p. 78-79.

Document 7 : Extraits de Curt Von Morgen, *A travers le Cameroun du sud au nord. Voyages et explorations dans l'arrière pays de 1889 à 1891*, Paris, Fleury et Publication de la Sorbonne, 1982, p. 226 et 240.

Document 8 : « Règlement sur l'esclavage pour dettes dans le Bas-Laos » vers 1901, in Étienne Vô Duc Hanh, *La Place du catholicisme dans les relations entre la France et le Viêt-Nam de 1887 à 1903. Documents inédits*, vol. III, Berne, Peter Lang, 2001, p. 338-339.

Document 9 : Extrait de Albert Londres, *Terre d'ébène*, Paris, Albin Michel, 1929, rééd. in Id., *Œuvres complètes, op. cit.*, p.529-530

L'ÉTHIOPIE

Document 1 : Photographie de Gino Boccasile, publicité pour motocyclette, 1935, illustrant en particulier l'article de Marie-Anne Matar-Bonucci, « La conquête de l'Éthiopie et le rêve d'une sexualité sur ordonnance (2) », en ligne <http://dormirajamais.org/conquete-2/> (texte paru originellement in D. Herzog, *Brutality and desire. War and Sexuality in Europe's Twentieth Century*, Palgrave Macmillan, 2008).

Document 2 : Chanson « Faccetta nera » 1935. (cf. autre traduction, d'une version légèrement différente, in Fabienne Le Houerou, *L'Épopée des soldats de Mussolini en Abyssinie 1936-1937. Les « Ensablés »*, Paris, l'Harmattan, 1994, p. 93).

Document 3 : Carte postale, reproduite dans Enrico Sturani, *Mussolini un dictateur en cartes postales*, Paris, Somogy, 1997, p. 207.

Document 4 : Extrait de Georges Bernanos, *Les Grands Cimetières sous la lune*, Paris, Plon, 1938, rééd. in Georges Bernanos, *Essais et écrits de combat 1*, Paris, Gallimard, « Pléiade », 1971, p. 535-536.

Document 5 : Statistiques (importations-exportations) citées in Fabienne Le Houerou, *op. cit.*, p. 157.

Document 6 : Souvenirs d'adolescence : Ugo Pratt, *Le Désir d'être inutile. Souvenirs et réflexions*, Paris, Laffont, 1991, p. 30, 32, 35.

Document 7 : Témoignages oraux recueillis en 1986-1987, cités in Fabienne Le Houerou, *op. cit.*, p. 98.

Document 8 : Télégramme du ministre des Colonies Alessandro Lessona au vice-roi, mi-juin 1936, et télégramme de celui-ci, le maréchal Graziani, au ministre le 24 juillet 1936, in Giorgio Rochat, *Les Guerres italiennes en Libye et en Éthiopie 1921-1939*, Vincennes, Service historique de l'armée de l'air, 1995, p. 230 et 234.

Document 9 : Souvenirs et télégrammes du maréchal Graziani, vice-roi, *ibid.*, p. 264-266.

SOLDATS INDIGENES

Document 1 : Données statistiques : effectifs et recrutements annuels des Tirailleurs sénégalais, 1890-1953 et 1908-1954, in Myron Echenberg, *Les Tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française (1857-1960)*, Dakar-Paris, Crepos-Khartala, 2009, p. 58-59 ; recrutement des tirailleurs en 1914-1918, in Babakar Fall, *Le Travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1945)*, Paris, Karthala, 1993, p. 127-128.

Document 2 : Relativités du volontariat : a) *Journal officiel du Dahomey*, 15 août 1914, cité in Hélène D'Almeida-Topor, *L'Afrique au XXe siècle*, Paris, Colin, 1993, p. 92), b) « De Vinh (Vietnam) à Grenoble. Souvenirs d'un travailleur indochinois. Entretien avec Nguyen Ngoc Sâu Henri », in Olivier Cogne et Jacques Loiseau [dir.], *Des 4 coins de l'Empire. Soldats et travailleurs coloniaux en Isère 1914-1945*, Grenoble, Musée de la Résistance et de la déportation de l'Isère, 2011, p. 78, c) *Revue hebdomadaire*, mai 1915, citée in Marc Michel, *L'Appel à l'Afrique. Contributions et réactions à l'effort de guerre en AOF 1914-1919*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, p. 356.

Document 3 : Pourcentages moyens des absents pour 100 hommes figurant sur les listes de recrutement, 1923-1946, in Myron Echenberg, *op. cit.*, p. 130.

Document 4 : Protestations du gouverneur Joost Van Vollenhoven, 1917, citées in Marc Michel, *op. cit.*

Document 5 : État d'esprit des troupes indigènes en Algérie selon les rapports militaires, in Jean-Charles Jauffret (dir.), *La Guerre d'Algérie par les documents t.I L'avertissement 1943-1946*, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 1990, p. 142-143, 160, 324.

Document 6 : Duong Van Giao, « État d'esprit des rapatriés », in Id., *L'Indochine pendant la guerre 1914-1918*, Paris, Hudry, 1925, p. 143-144.

Document 7 : Extrait du mémoire de fin d'études de Fernand Poujoulat à l'École nationale de la France d'Outre-mer, *Évolution de la mentalité des tirailleurs sénégalais au cours de la guerre 1939-1945*, Enfom, 1946, cité par ex. in Armelle Mabon, *Prisonniers de guerre « indigènes ». Visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte, 2010, p. 170.

Document 8 : Extrait de Salfó Albert Balima, « Entretien avec le colonel Michel Dorange (mars 1980) », in Gabriel Massa, Y-Georges Madiéga, *La Haute-Volta coloniale. Témoignages, recherches et travaux*, Paris, Khartala, 1995, p. 486-487.

Document 9 : Extrait d'Albert Londres, *Terre d'ébène*, Paris, Albin Michel, 1929, rééd. in Id., *Œuvres complètes*, Paris, Arléa, 1992, p. 521-522.

ÉCONOMIE DE TRAITE ET CONCESSIONS

Document 1 : Charte de la *Deutsche Ost Afrika Gesellschaft*, citée in Elikia M'Bokolo (dir.), *Afrique noire. Histoire et Civilisations II XIXe-XXe siècles*, Paris, Hatier-Aupelf, 1992, p. 309.

Document 2 : Extrait d'une brochure présentant la Société Commerciale de l'Ouest Africain, 1927.

Document 3 : Extrait d'une lettre du 23 juillet 1909 au lieutenant-gouverneur de l'Oubangui-Chari-Tchad, in Jean Cantournet, *Des affaires et des hommes. Noirs et Blancs, commerçants et fonctionnaires dans l'Oubangui au début du siècle*, Paris, Société d'ethnologie, 1991, p. 165-166.

Document 4 : Extrait d'André Gide, *Le Retour du Tchad*, Paris, Gallimard, 1928, rééd. in Id., *Souvenirs et voyages*, Paris, Gallimard, « Pléiade », 2001, p. 689-691.

Document 5 : Extrait d'Auguste Chevalier, « *L'agriculture indigène pendant la crise en AOF* », *colloque sur La crise de la production agricole dans les pays tropicaux*, 1932, reproduit entre autres à www.icp.ge.ch/po/cliotexte/xxe-siecle-colonisation.../afrique.france.html

Document 6 : Extrait de Daniel Guérin, « Tempête sur l'Indochine », *Monde*, 7 juin 1930, in Id., *Ci-gît le colonialisme. Algérie, Inde, Indochine, Madagascar, Maroc, Palestine, Polynésie, Tunisie. Témoignage militant*, Paris-La Haye, Mouton, 1973 ? P ; 'é&

Document 7 : Extrait de Jean Dresch, « Les investissements en Afrique Noire », *Présence Africaine* n°13, « Le Travail en Afrique Noire », Paris, Seuil, 1952, cité in Elikia M'Bokolo (dir.), *op. cit.*, p. 368.

Document 8 : Extrait de Jules Saintoyant, *L'Affaire du Congo, 1905*, Paris, L'Épi, 1960, p. 61-62, cité in Marcel Merle, *L'Afrique noire contemporaine*, 2^e éd., Paris, Colin, 1968, p. 126-127.

Document 9 : « Stanleyville (le marché, Congo belge), été 1932, in *L'Œil de Simenon*, Paris, Jeu de Paume, 2004, p. 150.

LE TRAVAIL FORCÉ

Document 1 : Victor Schœlcher, « fermage et colonage » in *Polémique coloniale (1871-1881)*, rééd. in Id., *Esclavage et colonisation*, Paris, PUF, 1948.

Document 2 : Extrait d'Henri Crosnier, *L'Ouest africain français*, Paris, Larose, 1921, in Babakar Fall, *Le Travail forcé en Afrique occidentale française (1900-1945)*, Paris, Karthala, 1993, p. 135-136.

Document 3 : Extrait du rapport de la Commission d'enquête sur le Congo, 5 novembre 1905, in Jules Marchal, *E. D. Morel contre Léopold II. L'Histoire du Congo 1900-1910* vol. 2, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 160-161.

Document 4 : Extrait d'André Gide, *Voyage au Congo*, Paris, Gallimard, 1927, rééd. in Id., *Souvenirs et voyages*, Paris, Gallimard, « Pléiade », 2001, p. 385-387

Document 5 : Extrait d'Albert Londres, *Terre d'ébène*, Paris, Albin Michel, 1929, rééd. in Id., *Œuvres complètes*, Paris, Arléa, 1992.

Document 6 : Extrait de Robert Delavignette, *Service africain*, Paris, Gallimard, 1946, p. 71-72.

Document 7 : Statistiques pour 1929, in Babakar Fall, *op. cit.*, p. 241, 250.

Document 8 : Témoignages in Liliane Diallo, « Le travail forcé dans la région de Gilungu Wubri-tenga », in Gabriel Massa, Y-Georges Madiéga, *La Haute-Volta coloniale. Témoignages, recherches et travaux*, Paris, Khartala, 1995, p.172-173

Document 9 : Rapport du ministre des Colonies François Pietri au président de la République, 21 août 1930, par ex. in Babakar Fall, *op. cit.*, p. 321-323.

FEMMES INDIGENES, FANTASMES COLONIAUX ET METIS

Document 1 : Extrait de Dr Louis Barot et alii, *Guide pratique de l'Européen dans l'Afrique occidentale à l'usage des militaires, fonctionnaires, commerçants, colons et touristes*, Paris, Flammarion, 1902, p. 328-331.

Document 2 : Extraits de Jeanne-Marie Kambou-Ferrand, « Souffre, gémis mais marche ! Regard d'une paysanne lobi sur sa vie au temps colonial », in Gabriel Massa, Y-Georges Madiéga, *La Haute-Volta coloniale. Témoignages, recherches et travaux*, Paris, Khartala, 1995, p. 153-156.

Document 3 : Extrait de Désiré Charnay, *Six semaines à Java*, *Le Tour Du Monde - Nouveau Journal Des Voyages*, n° 990 et 991, 1880, cité in Bernard Dorléans, *Les Français et l'Indonésie du XVIe siècle au XXe siècle*, Paris-Pondichéry, Kailash, 2002, p. 393-394.

Document 4 : Extrait de Pierre Loti, *Les Mémoires d'un Spahi*, 1881, rééd. Paris, Gallimard, « Folio », p. 120-121.

Document 5 : Extrait de George Groslier, *Le Retour à l'argile*, Paris, Émile-Paul, 1929, rééd. in Alain Ruscio (éd.) *Amours coloniales. Aventures et fantasmes exotiques de Claire de Duras à Georges Simenon*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 510-511.

Document 6 : Extraits de : a) Pierre Mille, « Le décivilisé ou la victoire des petitEs épouses », *Les Nouvelles Littéraires*, 29 décembre 1928 ; b) Clotilde Chivas-Baron, *Confidences de métisse*, Paris, Flasquelle, 1926 ; c) Jean Cendrieux, *François Phuoc, métis*, Paris, Charpentier, 1929, cités in Henri Copin, *op. cit.*, p. 232 ; cités in Henri Copin, *L'Indochine dans la littérature française des années 1920 à 1954. Exotisme et altérité*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 201.

Document 7 : Extrait d'Albert Londres, *Terre d'ébène*, Paris, Albin Michel, 1929, rééd. in *Id.*, *Œuvres complètes*, Paris, Arléa, 1992, p. 534-536.

Document 8 : Extrait de Robert Delavignette, *Service Africain*, Paris, Gallimard, 1946, p. 57.

Document 9 : Carte postale, Enrico De Seta, éditions Boeri, 1935-1936, par ex. <http://www.schiavieservi.com/2011/07/corpi-di-donne-nel-colonialismo.html>